

Université d'Alger 3

Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de gestion

Mémoire élaboré en vue de l'obtention d'un diplôme de Magister en sciences économiques

Option : Analyse économique

Impact des réformes économiques sur l'emploi : Cas des privatisations en Algérie 1994 - 2005.

Présenté par :

HASSANI Hocine

Encadré par:

Pr. AKACEM Kada

Les membres de jury :

ADLI Zouheir

Président

KESSAB Sadia

Membre

KECHROUD Bachir

Membre

AHMIN Chafir

Membre

Année universitaire 2010-2011

-
- A
- ✓ ma mère et mon père ;
 - ✓ mes sœurs et frères ;
 - ✓ tous mes amis;

Je dédie ce mémoire.

Table des matières

Remerciements	01
Dédicaces	02
Table des matières	04
Liste des abréviations	10
Introduction générale	13
Chapitre premier : Les fondements théoriques des privatisations	
Introduction	18
Section 1 : Nécessité d'une restructuration industrielle	
I.1.1 La restructuration	20
I.1.2 La privatisation	29
Section 2 : Théories de la privatisation	
I.2.1 Le choix entre gestion publique et gestion privée	30
I.2.1.1 Les fondements théoriques de l'entreprise publique	30
I.2.1.2 Les arguments de la nationalisation	31
I.2.1.3 La remise en cause de la gestion publique	32
I.2.1.4 Le principe de libre concurrence à l'assaut de l'entreprise publique	34
I.2.2 Les motivations des privatisations	35
I.2.2.1 Les objectifs affichés des privatisations	35
a) La concurrence	36
b) Les forces économiques	36
c) Les forces mercantiles	37
I.2.3 Les incidences économiques et financières des privatisations	37
I.2.3.1 Les privatisations et le périmètre de la sphère publique : la difficile respiration du secteur public	37
I.2.3.2 Privatisation et situation financière de l'Etat	38
I.2.3.3 Privatisation et équilibres macroéconomiques nationaux	39
I.2.3.4 Privatisation et structure de financement de l'économie	39

Section 3 : La privatisation dans la pratique

I.3.1 Les différentes formes de privatisation	41
I.3.2 Deux types de privatisation	41
I.3.2.1 Les privatisations par voie boursière	41
I.3.2.2 Les privatisations hors marché	42
I.3.3 L'évolution du mouvement des privatisations dans les 3 dernières décennies	43
I.3.3.1 Histoire de la privatisation	43
I.3.3.2 L'analyse de l'expérience de deux pays de l'Afrique du Nord : le Maroc et la Tunisie : caractéristiques, modalité, résultats et enseignements	45
I.3.3.3 L'analyse de l'expérience des pays en transition de l'Europe	50
Conclusion	56

Chapitre deuxième : l'Emploi et le chômage à travers la pensée économique

Introduction	59
Section 1 : Notions élémentaires	
II.1.1 Définition générale du chômage	60
II.1.2 Définition du chômage selon le Bureau international du Travail	60
II.1.3 Définition du chômage selon l'Office National des Statistiques	61
II.1.4 Notions de l'Office National des Statistiques (ONS)	61
II.1.5 Calcul du taux de chômage	64
II.1.6 Les différents types du chômage	64
II.1.7 Notion de crise dans l'économie de travail	66
Section 2 : Taylorisme et Fordisme	
II.2.1 L'Organisation scientifique du travail (OST)	67
II.2.2 L'Organisation fordiste du Travail	68
Section 3 : Le travail	
II.3.1 Définition du travail	69
II.3.2 Les différents types du travail	69
II.3.3 La productivité du travail	69

II.3.4	Le marché du travail	70
Section 4 : Les types de politiques d'emploi		
II.4.1	Le traitement traditionnel du chômage	72
II.4.2	Les politiques libérales d'emploi	72
II.4.3	les différentes formes de flexibilité du travail	73
Section 5 : La combinaison inflation-chômage : arbitrage		
II.5.1	L'analyse classique : la courbe de Philips et alternatives inflation chômage en économie fermée	75
Section 6 : La théorie néoclassique (traitement à long terme)		
II.6.1	Le marché du travail	87
II.6.1.1	La demande de travail	87
II.6.1.2	L'offre de travail	88
II.6.1.3	Le croisement entre l'offre et la demande	89
Section 7 : Les théories keynésienne et marxiste (traitement à court terme)		
II.7.1	La critique keynésienne du marché d'emploi	90
II.7.2	La théorie marxiste	92
Section 8 : Les différents remèdes au chômage		
II.8.1	Le traitement économique	94
II.8.2	Le traitement social	94
II.8.3	La thérapie au chômage pour les libéraux	94
a)	La nécessaire flexibilité du marché du travail	94
b)	Les effets favorables sur l'offre et la demande de travail	95
	Conclusion	96

Chapitre troisième : **Les privatisations et l'emploi en Algérie**

	Introduction	98
Section 1 : Les réformes économiques libérales (1987-1991)		
III.1.1	Les raisons profondes des réformes	99

III.1.1.1	Le choc pétrolier de 1986	99
III.1.2	Le schéma général des réformes	100
III.1.3	Effets des réformes économiques sur les entreprises	102
III.1.3.1	La dissolution	102
III.1.3.2	La filialisation	102
III.1.3.3	Les évaluations	103
III.1.3.4	Essaimage	103
Section 2 : L'adoption du Plan d'Ajustement structurel (PAS 1994-1998)		
III.2.1	Contenu du PAS	103
III.2.2	Les conséquences du PAS sur les équilibres macroéconomiques et financiers	105
III.2.2.1	Le programme de stabilisation économique	105
III.2.3	Les conséquences du PAS sur le niveau d'emploi	107
III.2.4	La gestion du chômage entre 1986-1999	113
Section 3 : La mise en place de la restructuration des entreprises publiques		
III.3.1	L'assainissement financier et redressement interne	114
III.3.2	La restructuration organique	114
III.3.3	La privatisation des entreprises publiques économiques	117
III.3.3.1	Les résultats de la période 1995-2003	122
III.3.3.2	Le dispositif juridique adopté par l'Ordonnance de 1995	123
III.3.3	Le dispositif juridique instauré par l'Ordonnance de 2001	126
III.3.4	La privatisation dans l'impasse	128
Section 4 : La situation de l'emploi avant l'Ajustement structurel		
III.4.1	Les raisons d'accentuation du problème du chômage en Algérie	129
Section 5 : La situation de l'emploi à l'épreuve des réformes d'Ajustement		
III.5.1	La privatisation et l'emploi	135
III.5.2	L'analyse de la situation macroéconomique et de l'emploi (1993-2004)	136
III.5.3	Caractéristiques du chômage en Algérie	139

III.5.3.1	Fort chômage des jeunes	139
III.5.3.2	Un chômage masculin	139
III.5.3.3	Un chômage de longue durée	140
III.5.3.4	Chômage des non-qualifiés	141
III.5.3.5	Chômage des instruits	141
III.5.4	Les dispositifs intervenus après le PAS	152
III.5.4.1	Agence nationale de l'emploi (ANEM)	152
III.5.4.2	Caisse nationale d'assurance chômage (CNAC)	154
III.5.4.3	Mécanismes et instruments en faveur de l'emploi	157
a)	Emploi salarié d'initiative locale (ESIL)	157
b)	Agence de développement social (ADS)	157
	Conclusion	161
	Conclusion générale	163
	Bibliographie	167
	Liste des tableaux	174
	Liste des figures	177
	Liste des graphes	179

Liste des abréviations

1.	Agence de Développement social	(ADS)
2.	Agence nationale de l'Emploi	(ANEM)
3.	Agence nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes	(ANSEJ)
4.	Aide aux entreprises en difficulté	(AED)
5.	Banque d'Algérie	(BA)
6.	Banque mondiale	(BM)
7.	Bureau international de Travail	(BIT)
8.	Caisse nationale d'Assurance Chômage	(CNAC)
9.	Centre d'Aide au Travail indépendant	(CATI)
10.	Centre de Recherche d'Emploi	(CRE)
11.	Centre de Recherche en Economie appliquée pour le Développement	(CREAD)
12.	Chambre algérienne du Commerce et de l'Industrie	(CACI)
13.	Conseil des Participations de l'Etat	(CPE)
14.	Conseil national de l'Information statistique des Douanes	(CNIS)
15.	Conseil national de l'Investissement	(CNI)
16.	Conseil national des Privatisations	(CNP)
17.	Conseil national économique et social	(CNES)
18.	Contrat à Durée déterminée	(CDD)
19.	Contrat à Durée indéterminée	(CDI)
20.	Direction des Grandes entreprises	(DGE)
21.	Dispositif d'Insertion professionnelle des Jeunes	(DIPJ)
22.	Emploi salarié d'Initiative locale	(ESIL)
23.	Entreprise publique économique	(EPE)
24.	Etablissement public à caractère industriel et commercial	(EPIC)
25.	Fonds de promotion de la compétitivité industrielle	(FPCI)
26.	Fonds monétaire international	(FMI)
27.	Forum des Chefs d'entreprise	(FCE)
28.	Impôt sur le Revenu global	(IRG)
29.	Indemnité d'Activité d'intérêt général	(IAIG)
30.	Inspection générale du Travail	(IGT)
31.	Institut Algérien de la Normalisation	(IANOR)
32.	Institut National Algérien de Propriété Industrielle	(INAPI)
33.	Institut National du Travail	(INT)
34.	Institutions financières internationales	(IFI)
35.	Investissement direct étranger	(IDE)
36.	Loi de Finance complémentaire	(LFC)
37.	Ministère de l'Industrie et de la Promotion des Investissements	(MIPI)
38.	Ministère de Plan et de l'Aménagement de Territoire	(MPAT)
39.	Ministère de Travail et de la Protection sociale	(MTPS)
40.	Ministère de Travail et de la Sécurité sociale	(MTSS)
41.	Ministère des Finances	(MF)
42.	Ministère des Participations et de la promotion des Investissements	(MPPI)
43.	Office national des Statistiques	(ONS)
44.	Offre publique de Vente	(OPV)

45.	Organisation de Coopération et de Développement économique	(OCDE)
46.	Organisation mondiale de Commerce	(OMC)
47.	Organisme Algérien d'Accréditation	(ALGERAC)
48.	Pays d'Europe centrale et orientale	(PECO)
49.	Petite et Moyenne entreprise	(PME)
50.	Petite et Moyenne industrie	(PMI)
51.	Programme d'Ajustement structurel	(PAS)
52.	Programme des Nations unies pour le Développement	(PNUD)
53.	Société de Gestion des Participations	(SGP)

Introduction générale

Introduction générale

Les réformes économiques telles que recommandées ou exigées par le FMI forment quatre (4) principaux blocs :

- stabilisation ;
- libéralisation ;
- privatisation ;
- et « institutionnalisation ».

Notre projet de recherche essayera d'étudier l'impact de la privatisation en particulier, sur l'emploi en Algérie qui me semble avoir plus d'effet que les autres blocs de réformes.

Considérée comme une phase décisive dans la chronologie des réformes néolibérales amorcées à l'aube des années 1990, voire de toutes les réformes entamées une décennie auparavant, la privatisation est un défi majeur auquel on a conféré la finalité de retirer l'Etat de l'intervention sur l'économie, en ouvrant le capital des entreprises publiques économiques (EPE) au secteur privé national et étranger ; elle ambitionne de réaliser une bonne performance et des rentabilités économique et financière.

Cependant, le contexte national était marqué par des déséquilibres macroéconomiques inédits : une dette extérieure asphyxiante, détérioration des moyens de paiement extérieurs suite à la chute brutale des cours pétroliers en 1985/1986, ces derniers étant fortement déterminant avec les recettes publiques extérieures, ainsi que les indicateurs macro-financiers qui affichaient rouge dans leur quasi-totalité.

Après avoir connu une multitude de formes d'organisation, allant de l'autogestion jusqu'à la restructuration, avec une phase intermédiaire d'une gestion socialiste au début des années 1970, les entreprises publiques algériennes (EPA) ont abouti à une phase dite de gestion autonome consacrée par le décret 88-01. Celle-ci envisagée dans l'intention de donner plus de vigueur au processus des réformes économiques enclenché vers la moitié de la décennie 1980.

Mais l'échec de toutes ces méthodes a conduit les autorités à s'orienter vers la privatisation depuis 1995, censée être une solution radicale et un remède efficace pour des entités économiques publiques qui connaissent des difficultés financières et économiques aiguës et chroniques. Par ailleurs, la conjoncture internationale connaissait des bouleversements profonds dans les années 1980, notamment dans les pays de l'Europe de l'Est, suite à l'effondrement du bloc soviétique entraînant avec lui le socle socialiste. Ces bouleversements ont induit les pays ayant suivi le même système économique à en faire une rupture avec, et d'entreprendre une mutation systémique sur le plan économique, et de fait, tisser les premiers frottements avec l'orthodoxie libérale ; certains pays étaient déjà en plein mouvement de grandes transformations économiques à l'instar de la Chine.

En effet, cette poussée libérale est souvent orchestrée par les institutions de Bretton Woods, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale (BM) en l'occurrence.

Asphyxiée financièrement, le service de la dette absorbant les trois tiers de ses ressources financières extérieures, l'Algérie a été contrainte de négocier sa dette extérieure avec le FMI en signant des accords de rééchelonnement dits « stand-by ». Cela est combiné, inévitablement, à l'acceptation par l'Algérie d'un Programme d'Ajustement structurel (PAS) exigé par le FMI.

Conçu dans une perspective de stabilisation des économies confrontées à des crises et de graves difficultés sociales et économiques, le Programme d'Ajustement structurel, bien qu'il a réussi à faire renouer l'Algérie avec la croissance économique non retrouvée pendant plusieurs années, et la respiration de quelques indices macro-financiers, il a provoqué de violentes retombées sur le volet social avec au premier rang le chômage.

Problématique

Nous nous proposons, au cours de ce travail, de répondre à la problématique suivante :

Quelles sont les conséquences qu'ont engendrées les privatisations des entreprises publiques économiques sur l'emploi en Algérie ?

Afin de déchiffrer cette problématique fondamentale, on la subdivisée en une série de questions secondaires étalées ci-dessous :

- **Premièrement, quelle est la réalité de l'emploi avant l'adoption du PAS ?**
- **Deuxièmement, est-ce-que le fléau du chômage est ressenti à l'avènement du PAS justement ou bien avant ?**
- **Troisièmement, comment les autorités procédaient-elles pour juguler à des nombres de plus en plus croissants d'employés compressés suite aux privatisations, en alternative de préserver leur source de revenu ?**
- **Quatrièmement, y a-t-il eu des résultats significatifs proportionnellement aux objectifs escomptés à la privatisation - emploi ?**

Hypothèses de travail

Les réponses à toutes ces questions seront basées sur les hypothèses suivantes :

- 1-** Les privatisations constituent le mécanisme permettant aux entreprises publiques économiques de retrouver les vraies notions d'entreprise, de compétitivité et la loi du marché ;
- 2-** Le secteur de l'emploi a été affecté durement durant la phase de déroulement des privatisations et après ;

3- La nécessaire privatisation d'une économie fortement étatique exige le déploiement minutieux des instruments palpables, garantissant aux travailleurs qui se retrouveraient compressés d'avoir d'autres sources de revenus, par la réintégration professionnelle, partielle ou totale.

Objectifs de la recherche

Les objectifs de cette recherche se résument par les éléments qui suivent :

- ❖ Evaluer le processus de privatisation des entreprises publiques économiques s'inscrivant dans un vaste programme de réformes économiques touchant l'ensemble de l'économie ;
- ❖ Décrire les évolutions qu'a connues le secteur de l'emploi dans un environnement économique qui est appelé à devenir de plus en plus concurrentiel, et où les finalités économiques primeront sur les finalités sociales ;
- ❖ Analyser le rôle des dispositifs d'emploi intervenus pour atténuer le phénomène du chômage qui a pris des dimensions croissantes, postérieurement aux privatisations ;

Méthode de la recherche :

Nous avons adopté, tout au long de notre exposé, une méthode analytique ; en s'appuyant sur un tas de documents traitant le sujet de notre travail : ouvrages, données statistiques des organismes en charge des programmes traités, et les différentes législations ayant rapport à notre thème.

Plan du travail :

En vue d'apporter des réponses claires aux questions citées, et donc à la problématique principale ; en premier lieu on a cerné le champ chronologique de l'étude, qui s'étale de la date d'avènement du PAS en avril 1994 jusqu'à 2005.

Puis, dans un but méthodologique, notre modeste réflexion est organisée selon trois chapitres :

Le premier chapitre consiste à présenter le cadre conceptuel théorique et les notions élémentaires des concepts concernant les privatisations;

Le deuxième chapitre se veut une illustration du cadre théorique de l'emploi-chômage à travers la pensée économique et les différentes doctrines et idéologies économiques ayant traité cette combinaison ;

Enfin, le troisième chapitre est consacré à l'enjeu majeur de ce travail et qui est censé être à notre sens, une conjugaison entre le processus de privatisation des entreprises publiques économiques en Algérie d'une part ; et d'autre part, l'évolution du secteur de l'emploi et l'ampleur du chômage que recouvre cette phase des réformes économiques mises en œuvre ; en

établissant le coefficient de corrélation et en dégagant une interprétation économique en synthèse.

Importance du sujet :

L'emploi constitue un vecteur principal dans les politiques économiques. La réussite de celles-ci dépend largement des politiques d'emploi décidées par les pouvoirs publics. Le fléau du chômage qui prend de l'ampleur dans le monde contemporain notamment dans les pays sous-développés devient un véritable casse tête pour les gouvernants, d'une part ;

D'autre part, les difficultés dans lesquelles baignent les différentes économies à ex-orientation socialistes, vue l'insuffisance des appareils productifs à répondre aux objectifs de la croissance économique et au développement, générant des conséquences néfastes sur le niveau de vie de leurs populations respectives, rehausse l'utilité, voire l'incontournable transition à une économie appuyée sur la compétitivité, la productivité, d'où l'adoption des réformes économiques, et le volet des privatisations, et leurs conséquences sur l'emploi, objet de notre étude.

Chapitre premier :
**Les Fondements théoriques des
privatisations**

Introduction

Les penchants aux réformes économiques globalement et à la privatisation particulièrement sont les actes des garants économiques libéraux qui saisissent dans un environnement concurrentiel une source de mauvaise gestion, d'usage irrationnel des capitaux et de maigre productivité du facteur travail.

Depuis 1944 date d'avènement des accords de Bretton Woods ayant vu leur apparition, les organisations financières internationales, ont exercé leurs activités sur l'économie mondiale.

Durant les décennies 1980-1990, avec l'extension du néo-libéralisme, leur implication s'est métamorphosée. En effet, la mondialisation, progrès autochtone d'amplification du capitalisme, a été caractérisée par une implication contractée des organisations financières internationales, en faveur des objectifs du capital.

En perspective d'une consolidation des rapports sociaux de production capitalistes et à un soubassement palpable nouvel consentant l'utilisation de nouvelles technologies, de nouveaux instruments institutionnels ont vu le jour, implorés par ce processus, à la veille du 21^{ème} siècle.

Dans une activité ou dans la propriété des moyens de production, la privatisation est la démarche comportant la diminution du rôle de l'Etat, voire un accroissement du rôle du secteur privé.

La privatisation est une innovation que le dialecte usuel a promptement instaurée, en dépit de sa raison nocive. Le mot privatiser a émergé initialement dans un lexique en 1983 ; il était signalé intérieurement comme étant l'action de rendre privé, notamment en faisant passer une activité ou un secteur d'activité d'une prescription de gestion ou de possession publique à une prescription privée.

La source de motivation, bien entendu, est d'assurer la qualité de service. Celle-ci est réalisable par trois critères primordiaux et qui sont l'efficience, l'efficacité et l'équité. L'un des fondements les plus naturellement décisifs de l'efficience et de l'efficacité de procédé de gestion est la concurrence, ou en usant d'un autre langage, le degré de concurrence qu'agrée un procédé inspirera, dans une large mesure, l'efficacité avec laquelle ce dernier garantira un le fonctionnement d'un service, conduisant inéluctablement l'option offerte pour le consommateur pouvant exercer un choix.

Au début, à l'instar de beaucoup de pays en voie de développement, en Algérie, on a raisonné que la création d'une nation exigeait une planification et un contrôle dominateurs et centralisés.

Les organismes financiers internationaux aperçoivent des nouveautés et augurent qu'une entreprise qui demeurerait paisiblement au sein du secteur public serait procurée à une stagnation durable et à une inefficacité grandissante. Cette argumentation s'oppose à l'éventail des entreprises disposées par l'Etat, y compris les banques, complexes, mines,

système de communication, champs pétrolifères, moyens de transport, et autres services.

C'est pour ces raisons que ces organismes internationaux ont encouragé la désétatisation, laquelle est une forme particulière de privatisation, parce qu'on a scruté que les visions des activités ou moyens de production qui seraient cédés et portés au secteur privé seraient modernisés.

Section 1 : Nécessité de restructuration du secteur public et privatisation

I.1.1 La restructuration

L'Algérie, qui a adopté deux politiques de réformes concernant le secteur industriel en 1982 et 1988, se compte aujourd'hui des dysfonctionnements et des contraintes, mais sur des échecs et des limites d'un mode de structuration économique fondé sur une gestion bureaucratique ne répondant à aucun impératif de l'économie de marché.

Les entreprises en difficulté ont été et demeurent au cœur des programmes de relance depuis 1980. Les mêmes fondements régisseurs d'assainissement financier et les mêmes préoccupations sont réaffirmés par les différentes politiques économiques, mais sans résultats. Le recours à une stratégie de survie à court terme, exclusivement centrée sur l'aide financière et l'intervention protectrice de l'Etat à travers l'appropriation des agents de régulation.

La restructuration du secteur public économique et financier devient au centre des débats et préoccupations des ordonnateurs des politiques économiques au niveau des décideurs, et ce après la notion de la dette et celle du rééchelonnement.

La restructuration est perçue comme dessein à matérialiser pour encourager la croissance économique et consentir à l'Algérie de s'insérer positivement dans le système international.

Le Trésor public et les banques sont suppliés pour mettre des arrangements de sauvetage favorisant les objectifs de préservation des entreprises en difficultés, par introduction de liquidités, aux dépens des objectifs de réaménagement, de reconversion ou même de liquidation, et ce à la veille de processus de dégradation de la situation interne des entreprises publiques.

Ces agencements avaient pour but de permettre aux entreprises concernées l'imprégnation de l'actif net négatif et la recapitalisation à travers leur apport en capital social, en fonds de roulement et le cas échéant la consolidation de leur fonds propre.

Des mesures d'accompagnement particulières comme le gel du découvert bancaire, le paiement du reliquat de salaire, le gel des dettes fiscales et parafiscales et le financement des dépenses d'exploitation stratégiques ont été affirmées, en 1993¹, en faveur des entreprises publiques locales (EPL) en difficulté, au nombre de 1320, ce dispositif ne repose sur aucun mécanisme économique. Il reflète sur des préoccupations immédiates de gestion des tensions sociales qui pourraient se développer suite à la faillite des entreprises. La restructuration organique et financière des entreprises publiques algériennes décidée et exécutée à partir de 1983.

¹ - La loi de finance de 1993.

Toutefois, sur le plan de l'amélioration de la productivité et de la rentabilité financière, la restructuration avait été précipitamment remise en cause et une nouvelle réforme, appuyant l'autonomie des entreprises, est résolue à partir de 1986 et mise en œuvre dès 1988 dans un plan d'assainissement financier important concernant un très grand nombre d'entreprises qui avait déjà bénéficié d'une restructuration financière auparavant ; cette restructuration n'ayant pas produit les résultats attendus. A titre d'exemple, le montant global alloué par l'Etat au titre de l'assainissement des EPE depuis 1991 se répartit comme suit :

Tableau n° 1 : Répartition du montant global alloué par l'Etat au titre de l'assainissement des EPE depuis 1991.

U : Milliards de DA.

Année	Milliards de DA
1991	16.9
1992	68.0
1993	83.4
1994	122.0
1995	148.0

Source : Chérif CHAKIB, La restructuration industrielle : nécessité d'une approche systémique, les Cahiers de CREAD, n° 41, 3^{ème} trimestre 1997, p. 47-53.

Ainsi donc, repose en fin de compte sur la mobilisation de l'argent frais pour les entreprises en difficulté.

Il s'agit là d'une tendance, si elle s'acquittait dans le passé par la nature du système, disponibilité des moyens financiers, ne peut tenir dans des politiques économiques similaires à celles déployées dans les années 1990, par l'Algérie sous la poussée du FMI et de la Banque Mondiale.

La carence de ressources financières, car combien même on régirait de l'argent frais dans les entreprises publiques, la complication de sa mutation en ressources de productivité et de rentabilité demeure intacte en l'absence d'un système industriel, voire économique, compétitif dans lequel l'entreprise marcherait en tant qu'établissement générateur de richesse.

Il est à signaler que l'essoufflement des entreprises publiques et du secteur industriel en Algérie n'est pas l'aboutissement du hasard mais le contrecoup d'une accumulation longue où se mélangent deux raisons essentielles qu'on dénomme le déficit du système antérieur et qu'est susceptible d'être résumé comme un déficit de stratégie et un déficit de management².

²- Chérif CHAKIB, La restructuration industrielle : nécessité d'une approche systémique, les Cahiers de CREAD, n° 41, 3^{ème} trimestre 1997, p. 47-53.

La restructuration des sociétés nationales ayant conçu un volet de l'organisation générale de l'économie, est tenue par le Plan quinquennal 80-84.

Il n'est recommandé que le but privilégié de couverture satisfaisante des besoins sociaux, requérant l'élargissement et la diversification soutenus de la production nationale, son adéquation au développement des besoins réels et des clauses tangibles de maîtrise du développement³.

L'adoption de formes d'organisation et de gestion de la production et de son environnement assurément ajustées aux nouvelles combines d'orientation du développement et aux exigences d'emploi rationnel des ressources et des compétences selon la nature des activités⁴. C'est ce qui est envisagé par la politique économique nationale ayant comporté que les perfectionnements prévus dans les différents domaines de l'activité économique impliquent, au cours de cette période, également caractérisée par la déconcentration de la gestion de la machine économique.

Selon le plan quinquennal 1980-1984, la déconcentration forme l'outil capital d'élargissement de la base humaine de développement, d'assainissement des fonctions et des octrois et de renforcement décisif de l'autonomie de gestion.

L'inflexion est mise sur une économie de moyens et une rentabilisation maximale du mécanisme de production qui ne peut être réalisée que par la diminution des inconvénients et des labyrinthes qui ralentissent le mouvement économique et social du pays, et ce pour la première fois, dans le cadre du même premier plan quinquennal.

Tenant compte de la situation économique nationale et internationale, les buts assignés antérieurement à l'E.P.E ont progressé. Par conséquent, pour l'objectif de l'emploi, par exemple, le premier plan quinquennal examine que si la mise au travail de plus d'un million de personnes durant la décennie précédente a pu se réaliser dans des proportions importantes à partir des ressources déployées par l'Etat, au travers de la récupération à son profit des richesses nationales et du développement doublé du secteur public, à l'horizon, les créations d'emplois devront dépendre plutôt, de façon décisive de l'élargissement conséquent de la base matérielle de l'économie et de son efficacité générale⁵.

Donc, la variation de l'emploi découlera, principalement, de la capacité des E.P.A à offrir des postes de travail.

Le critère fondamental d'évaluation de la position des différents secteurs de l'économie dans la structure des investissements est, toutefois, l'objectif de production pour la satisfaction du marché national.

³ - Premier plan quinquennal 1980-1984, préambule.

⁴ - Premier plan quinquennal, Op cite.

⁵ - Premier plan quinquennal, Op cite.

Donc, comme l'a appuyé le premier plan quinquennal, les équipements importés à un prix élevé pour l'économie doivent être convenablement maîtrisés pour s'accommoder à la variation et à la différenciation de la demande intérieure⁶.

Il s'agit durant cette période d'améliorer les investissements productifs et de les rentabiliser au maximum après les avoir avantagés précédemment.

La gestion devenant impossible à maîtriser, vu leur gigantisme, la solution qui se présente pour les sociétés nationales est une restructuration de sa taille qui lui permettra d'être concurrentielle.

L'agrégation des structures et la forte assimilation institutionnelle des activités liées au développement économique et social au niveau des entreprises nationales se sont traduites par des pesanteurs dans la gestion des entreprises et de l'économie dans son ensemble, c'est ce que relève l'analyse du MPAT (1980), invoquant un ensemble de difficultés et relevant pour cette période que l'organisation de l'entreprise était, par conséquent, déterminée par un processus de décision confus, par la complication du système de gestion, par le chevauchement des compétences des différentes structures en l'absence d'un organigramme rationnel⁷.

Ce genre d'obstacles d'organisation de l'entreprise publique ont accouché une certaine occultation de la gestion financière en même temps qu'elles rendaient plus pénible l'application de la gestion socialiste des entreprises et la mutation en faveur de la décentralisation et du développement des initiatives.

Celles-ci avaient été soutenues par l'éphémère détermination du cadre d'intervention de l'Administration centrale qui a souvent conduit à des ingérences des tutelles dans la gestion et l'organisation interne des entreprises.

Par conséquent, l'utilisation énergique des capacités, et l'affectation raisonnable des ressources et des hommes et la commodité de la déambulation de l'économie avait été embarrassées par les gênes et les obstacles ci-dessus énumérés, par l'inadéquation de structures et de degré de satisfaction de l'organisation des entreprises et par l'insuffisante adoption des mécanismes de direction de l'économie.

Envisager une réforme des structures qui encourage la maîtrise et la productivité de gestion des entreprises et de développer les appareils d'intervention et d'encadrement de l'économie capables de pousser l'autonomie des entreprises et la responsabilité des collectifs des travailleurs, au niveau de l'ensemble des entreprises nationales ; c'est la solution optimale qui demeure réalisable pour les décideurs.

C'est à travers ces fondements que la restructuration organique, puis la restructuration financière de la société nationale avait été mises en évidence.

⁶ - Premier plan quinquennal, Op cite, p. 5.

⁷ - Synthèse du bilan économique et social 1967-1980, mai 1980.

La restructuration des entreprises mirait trois objectifs primordiaux⁸ :

- ✓ consolider le développement socialiste des entreprises par l'amélioration des conditions permettant l'application effective des principes politiques de décentralisation et de démocratisation ;
- ✓ renforcer l'efficacité des entreprises par la recherche d'une plus grande maîtrise de l'appareil de production ;
- ✓ répartir de façon plus équilibrée les activités à travers le territoire national pour une meilleure implantation spatiale des centres de décisions et des moyens humains et matériels nécessaires à leur fonctionnement.

Pour la circonstance, un programme à orientations générales avait été articulé, décrivant les fondements régisseurs, les conditions et les étapes de la restructuration, en vue de réaliser ces objectifs. La restructuration des entreprises a pour finalité⁹ :

- ❖ l'amélioration des conditions de fonctionnement de l'économie ;
- ❖ une plus grande maîtrise de l'appareil de production ;
- ❖ l'obligation de résultats des activités des entreprises au regard des objectifs assignés par la planification nationale.

Une centaine de sociétés nationales avaient été l'objet d'une restructuration en plus de cinq cents entreprises publiques, et le mode d'intégration verticale de chacune a été brisé et converti en jonction horizontale ou plus précisément en désintégration des fonctions effectuées dans l'entreprise (production, distribution, recherche).

La restructuration financière est l'ensemble des mesures à prendre par l'Etat et par l'entreprise, dans soudainement et dans tous les domaines et non simplement sur le plan financier, ainsi que les actions à mener d'une façon ininterrompue par l'entreprise pour matérialiser son autonomie financière, sont envisagées dans le cadre d'un processus butant la rentabilité, l'Etat ayant également persisté son action par une restructuration financière¹⁰.

Les mesures décidées dans ce cadre étaient :

a) Les mesures financières proprement dites :

Elles visent à assurer l'équilibre financier de l'entreprise à charge et d'assurer sa permanence. Il s'agit alors:

- de doter l'entreprise de fonds propres et de fonds de roulement;
- de restructurer la dette de l'entreprise en réaménageant les échéanciers d'intérêts et de principal ;

⁸ - Premier plan quinquennal 1980-1984, Op cite.

⁹ - Journal officiel, n°41 du 7/10/1980, article 2, p. 2.

¹⁰ - M.P.A.T : La restructuration des entreprises, Revue algérienne de développement, Alger, mai 1983.

-
- de purger les créances inter- entreprises.

L'ensemble de ces mesures financières auront comme résultat de résorber le découvert bancaire.

b) Les mesures organisationnelles et de gestion:

- un programme de redimensionnement des entreprises permettant une grande maîtrise dans la gestion ;
- il s'agira aussi de distinguer les charges relatives à l'activité de l'entreprise des charges dues à la fonction sociale ;
- il faudra également réduire les coûts et réfléchir à un système de prix plus cohérent.

c) Les mesures en vue d'amélioration de la productivité du travail:

Il s'agit ici de réaliser des gains de productivité grâce à une meilleure utilisation des capacités physiques de production installées et du potentiel humain disponible.

En somme, une meilleure gestion pour réduire les coûts et augmenter la productivité devait aboutir à l'objectif de la restructuration organique et financière qui est la rentabilité financière.

A cet effet, la commission de restructuration financière, M.P.A.T, (1980)¹¹, a élaboré et adopté un document développant l'analyse des causes de déséquilibre financier, les règles économiques et financières de construction d'un nouvel équilibre financier, un plan-type de redressement à court et moyen terme des structures financières des entreprises ainsi que des orientations concernant l'utilisation des instruments de régulation existant en matière de prix, fiscalité et de crédit.

Faisant suite à la restructuration organique, la restructuration financière, selon cette commission, avait entre autres objectifs, « en conformité avec les règles de fonctionnement de l'économie et du plan quinquennal, de clarifier, discipliner et rendre homogènes pour l'avenir les responsabilités et les attributions du budget de l'Etat, du système de crédit, de l'exploitation de l'entreprise et du système de prix dans le financement de l'activité générale d'investissement et de production ».

La période de restructuration organique est caractérisée par :

- ❖ un objectif de production qui doit répondre réellement aux besoins du marché national en termes quantitatifs et qualitatifs, autrement dit, l'E.P.A doit œuvrer, pour intégrer pleinement sa production dans le marché national ;
- ❖ une maîtrise de la gestion des unités de production qui passe par l'étape d'assainissement de la situation financière d'une part, et de la restructuration organique des E.P.A, d'autre part ;
- ❖ et enfin, un objectif de rentabilité financière, qui s'avère cette fois-ci prioritaire, est ainsi fixé à l'E.P.A: les auteurs du 1er plan V expriment cet objectif en précisant que "la seconde

¹¹. Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire, Rapport 1980.

❖ phase (du plan) sera marquée par le relais progressif que prendra l'accumulation des entreprises pour la reproduction du capital¹². On insiste davantage sur le fait que les équilibres financiers des E.P.A doivent faire l'objet d'une surveillance attentive.

Celle-ci a pour but de faire dégager aux E.P.A, un surplus financier minimum en mesure de permettre le renouvellement du capital investi.

Pour les auteurs du premier plan quinquennal, "la réalisation correcte des objectifs (planifiés) repose pour une large part, sur la capacité des entreprises publiques à mieux maîtriser leur gestion, à conduire correctement leurs programmes d'investissements et dégager les excédents nécessaires."

En somme, nous pouvons dire qu'officiallement nous assistons non à une modification ou un approfondissement des objectifs fixés à la SN, mais beaucoup plus à un changement d'ordre de priorité des objectifs.

Par conséquent, la suprématie de la rentabilité financière sur les autres objectifs apparaît explicitement au niveau des manuscrits et directives gouvernementaux. Cette conversion de prépondérance avait été inspirée simultanément par les choix économique-politiques des dirigeants du pays ainsi que par la situation économique nationale et sur internationale dans laquelle avait exercé l'E.P.A.

A noter également que cette période aura été très riche en mutations structurelles et organisationnelles introduites sur l'E.P.A.

S'agissant de la politique d'une restructuration industrielle proprement dite, au delà des problèmes qui relèvent de la stratégie et de la gestion des entreprises, et qui doivent trouver leurs solutions à ce niveau même, la stratégie de restructuration qui relève de l'Etat devrait s'articuler autour de deux politiques complémentaires :

- ❖ la réduction des facteurs de vulnérabilité des entreprises ;
- ❖ la promotion d'industries d'exportations.

I.1.1.1 La réduction des facteurs de vulnérabilité des entreprises

La vulnérabilité des entreprises algériennes est due, nonobstant d'autres facteurs, à leur forte dépendance de l'extérieur pour leur approvisionnement en matières premières et consommations intermédiaires et conséquemment donc en moyens de paiement extérieurs qui ne peuvent plus désormais leur être assurés par l'Etat. Il s'agit donc de réduire autant que possible ces importations. Cette réduction est possible. Elle doit être recherchée dans plusieurs directions et sous plusieurs formes : recherche de ressources locales de substitution aux importations, promotion d'activités de récupération et de recyclage des matières, intégration des branches industrielles...

¹² - Premier plan quinquennal, Op cite, p. 58.

A propos de l'intégration, certaines branches se prêtent plus que d'autres à cette action par la disponibilité de matières premières et l'existence d'une demande interne solvable et assez significative. A titre d'exemple on peut citer les branches des matériaux de construction, des biens d'équipement pétroliers et hydrauliques, des biens répétitifs pour le BTP, de l'agro-alimentaire, des industries pharmaceutiques.

Par contre, certaines branches fortement intégrées mais dont les produits n'offrent désormais plus aucun facteur de compétitivité par rapport aux produits importés devront être restructurées dans le but de spécialiser les installations de production dans la production de composants susceptibles de rentrer dans un cycle industriel international (sous-traitance). A titre d'exemple (Regnault, 1990) écrit à ce sujet que si un produit présente un coût de production supérieur à un produit importé équivalent, la filière concernée devrait dans ce cas faire l'objet d'une restructuration qui peut aboutir à une spécialisation plus compétitive sur le plan international. »

a) La promotion des industries d'exportation

La promotion d'industries d'exportation facilitée présentement par le nouveau cadre incitatif du code des investissements devrait s'appuyer d'abord sur les avantages comparatifs acquis tels que :

- ❖ la disponibilité d'énergie à bon marché ;
- ❖ un marché intérieur significatif ;
- ❖ la proximité du marché européen et contexte maghrébin ;
- ❖ une main-d'œuvre qualifiée et bon marché.

Cette promotion devrait s'appuyer aussi sur les avantages à construire au plan technologique avec des partenaires étrangers qui disposent des moyens nécessaires à cet égard. De telles alliances ou un tel partenariat, s'il venait à être concrétisé, permettrait certainement aux entreprises algériennes d'accéder aux technologies et aux marchés extérieurs assez rapidement.

La promotion des industries d'exportation devrait s'appuyer sur le tissu industriel national afin de maximiser l'utilisation de consommations intermédiaires produites sur place. La diversification de ce tissu peut fournir des consommations intermédiaires. De ce point de vue, l'Algérie qui a beaucoup investi dans les industries de base se trouve en bonne position pour maximiser les effets d'entraînement (dus à l'emploi d'inputs d'origine locale) à condition toutefois que la qualité des produits de base les rendent intégrables à des biens d'exportation vers les marchés exigeants que sont les marchés internationaux. Cette condition est essentielle. En effet, si les effets d'entraînement sont inexistantes ou faibles, ces industries d'exportation ne seront alors que de simples ateliers offshore procurant une rente en devises dont la seule différence avec la rente pétrolière ou gazière sera d'être portée par du travail bon marché (don d'une démographie prolifique) au lieu d'être issue de ressources naturelles (don

de la nature). Les rentes sont bonnes à prendre, aucune ne garantit le développement. (*Gallois, 1983*).

En définitive, il importe d'être bien conscient qu'un développement des industries d'exportation se situe au confluent de conditions extérieures et intérieures es aussi indispensables les unes que les autres :

- **Conditions extérieures** : elles dépendent de la concurrence et de la compétitivité qui lui est inhérente ;
- **Conditions intérieures** : il appartient à l'Etat de renforcer ou de créer les conditions réglementaires, fiscales et monétaires favorables à l'investissement, notamment étranger, dont dépend le développement de l'industrie d'exportation.

Il a été démontré en effet à travers les expériences étrangères que la compétitivité d'une économie est fondée sur la capacité de son industrie à couvrir dans une large mesure ses besoins intérieurs, sur l'existence d'un tissu industriel dense, diversifié et appuyé aussi bien sur de grands groupes que sur un réseau de P.M.E.

En conséquence, la restructuration industrielle devrait viser deux objectifs :

- ✓ moderniser les secteurs dits traditionnels, en les ouvrants aux technologies modernes.
- ✓ développer les activités nouvelles qui seront capables à terme de créer des emplois et de renforcer l'équilibre extérieur¹³.

Enfin, on peut affirmer que le développement des exportations dépend essentiellement de la capacité du pays à s'adapter aux nouvelles mutations en cours afin de pouvoir améliorer la compétitivité de ses produits. Il est à cet égard évident que seule une amélioration durable de la compétitivité des entreprises algériennes est susceptible d'éviter le déclin et rendre possible le développement tant espéré du pays.

Plusieurs politiques de redressement ont été entreprises ces dernières années par les différents gouvernements qui sont succédés, mais les résultats obtenus restent largement en deçà des ambitions affichées. En fait le rétablissement des équilibres économiques et financiers, et l'amorce d'une nouvelle dynamique d'insertion avantageuse dans la division internationale du travail par une participation conséquente au commerce mondial ne peut être que le résultat d'un processus à travers lequel seront mobilisées, voire créées les ressources et les capacités nécessaires. Le grand changement dont l'Algérie a besoin ne viendrait pas seulement de l'adoption de nouveaux critères pour le choix des politiques et des objectifs à atteindre mais consisterait sur à miser sur la mobilisation de es les potentialités matérielles et humaines.

Il ne s'agit donc pas de simples décisions à prendre mais d'un long processus de construction des structures et des mentalités en tenant compte des mutations profondes intervenues dans le schéma de la croissance mondiale, de la variété croissante des situations de

¹³ - Kouider BOUTALEB, La restructuration industrielle, objectif de l'exportation, les Cahiers du CREAD, n° 42, 3^{ème} trimestre 1997 p. 44.

dépendance et des tendances d'évolution des principaux paramètres pouvant agir sur la capacité d'adaptation du système économique et social du pays¹⁴.

I.1.2 La privatisation

Pour satisfaire à leurs besoins, les sociétés humaines ont imaginé plusieurs types d'institutions :

- ❖ la famille, le clan ou la tribu -unités sociales les plus élémentaires- qui furent en somme le premier ministère du logement, de la Santé, de l'Education et des Affaires sociales ;
- ❖ les groupements volontaires de différentes sortes, notamment religieux, caritatifs, locaux, civiques, économiques, syndicaux, récréatifs, ethniques ainsi que les groupes d'affinité spécialisés ;
- ❖ le marché et la vaste gamme des organisations qui y interviennent ;
- ❖ le gouvernement qui désigne (ici) les instances publiques, aussi bien au niveau de l'Etat qu'à celui des collectivités locales, important agent d'exercice de l'action collective.

Des glissements tactoniques sont en cours à travers le monde. Le socialisme s'est effondré par où l'on a tâté. L'Etat-providence titube en Europe et en Amérique. Les valeurs familiales et la religion s'imposent comme des forces puissantes aux Etats-Unis, et l'on note, pour souligner leur importance, que les problèmes sociaux lancinants des Américains, dans les grandes villes, épargnent le plus souvent les sociétés familiales traditionnelles d'Asie.

La tendance est sans nul doute à une évolution du gouvernement vers les autres institutions, en un mot, elle est à la privatisation. Celle-là peut être définie sommairement comme le fait de recourir plus aux institutions sociales privées et moins au gouvernement pour satisfaire les besoins des populations. C'est l'acte qui consiste à réduire le rôle du gouvernement, ou à augmenter le rôle des institutions sociales, dans la production des biens et services et dans la détention des biens. En général, le secteur public et le secteur public et le secteur privé jouent tous deux un rôle important, et l'on parle de plus en plus couramment de « partenariats entre le public et le privé », expression moins sensible que celle de privatisation, un partenariat entre le public et le privé se définit comme un accord quelconque entre un gouvernement et le secteur privé dans lequel des activités partiellement ou traditionnellement publiques sont prises en charge par le secteur privé

Certains adversaires de la privatisation y voient une revendication simpliste en vue d'une réduction du gouvernement et d'un retour à une situation darwinienne où seules les plus aptes survivent tandis que les pauvres et les malades sont abandonnés à leur sort. C'est

très mal comprendre le concept. La privatisation peut se montrer aussi humanitaire que l'Etat-providence ; bien mise en œuvre, elle apporte encore plus aux moins chanceux d'entre nous.

Section 2 : Théories de la privatisation

¹⁴ - Kouider BOUTALEB, La restructuration industrielle, objectif de l'exportation, les Cahiers du CREAD, n° 42, 3^{ème} trimestre 1997, p. 45-46.

Plusieurs théories sont assimilées à la privatisation.

I.2.1 Le choix entre gestion publique et gestion privée

Le secteur public est assujéti à beaucoup de tractations en vue de prospérer.

I.2.1.1 Les fondements théoriques de l'entreprise publique

La théorie économique traditionnelle justifie le recours à l'entreprise publique en cas de défaillance du marché, d'incapacité de ce dernier à remplir un besoin avéré, et par la possibilité de bénéficier de rendements d'échelle. Dans ce cadre, la production de biens et services par le secteur public se substitue à la production de ces mêmes biens et services par le secteur marchand, notamment lorsqu'il s'agit de biens collectifs purs : l'éclairage, les routes, la défense nationale. En l'occurrence, il n'est pas possible d'exclure un consommateur ou bénéficiaire de ce service, la consommation de l'un ne limitant pas la consommation de l'autre (non rivalité des consommateurs). Il peut en outre exister des monopoles naturels comme dans la production d'énergie électrique par exemple qui, en raison de rendements croissants, justifient l'existence de monopoles dans la mesure où le coût moyen de production sera toujours inférieur au coût moyen de plusieurs entreprises concurrentielles.

Les approches interventionnistes, qui trouvent leur origine plus ou moins directe dans la théorie keynésienne, insistent sur le rôle instrumental des entreprises publiques dans la politique économique. Les entreprises contribuent dès lors à la poursuite des objectifs macroéconomiques formulés par le pouvoir politique par exemple en exerçant un rôle re-distributif (tarifs différenciés selon des critères sociaux), en soutenant la recherche et l'investissement national par de grands programmes ou en jouant un rôle contra cyclique en termes d'emploi ou de prix. En période inflationniste, les hausses de tarifs publics ont souvent ainsi été retardées ou différées afin de peser favorablement sur l'évolution de l'indice des prix. Au début des années 1980, les entreprises publiques françaises ont été incitées à accroître les embauches afin de lutter contre le chômage.

La théorie des incitations, mais aussi l'approche néo-institutionnaliste des coûts de transaction, montrent que le secteur public trouve son fondement dans certaines circonstances liées à des considérations d'intérêt général et en particulier à son mode de coordination.

Les entreprises publiques, dans la mesure où elles occupent une position principale ou dominante dans un secteur d'activité, ont un pouvoir de coordination supérieur à celui du marché. En effet, le fonctionnement du marché est relativement coûteux et il implique la confrontation des informations avant la prise de décision. Au sein d'une seule entité, cette gestion de l'information est plus aisément centralisée et se révèle moins coûteuse. Les politiques sectorielles réalisées au sein du secteur public en France au début des années 80 s'appuient sur cet argument de réduction des coûts d'information et de transaction pour

justifier leurs interventions (recomposition du secteur de la chimie, lancement d'une filière électronique...). A ce titre, les entreprises publiques ne peuvent être seulement analysées comme le produit des déficiences du marché¹⁵.

I.2.1.2 Les arguments de la nationalisation

Si l'on excepte les intentions de nature idéologique ou politique, de nombreuses motivations d'ordre économique ont guidé les gouvernements lors de la mise en œuvre des nationalisations qui ont connu un large essor un peu par tout dans le monde au cours des années 1950 et 1960 et jusqu'au début des années 1970.

- Une stratégie antitrust : dans un certain nombre de pays en voie de développement, les nationalisations ont été lancées afin de permettre à l'Etat de s'approprier une ou des productions considérées comme stratégiques (nationalisation des entreprises pétrolières en Iran, en Algérie) ou pour mettre fin à des pratiques anticoncurrentielles en raison de la position dominante occupée par l'entreprise dans un secteur-clef de l'économie ;
- Pallier la défaillance du marché : les entreprises privées n'ont pas toujours eu la possibilité ou les moyens financiers de répondre à des besoins jugés importants par les pouvoirs publics. Ainsi la nationalisation des compagnies privées de chemin de fer en 1936 en France résulte de la situation financière difficile dans laquelle étaient ces entreprises ;
- Un moyen de restructuration de l'appareil productif : la détérioration de la rentabilité des grands groupes privés installés dans des secteurs traditionnels (sidérurgie, chimie...) résultait des conséquences de la crise économique mais aussi, dans une certaine mesure, d'un niveau d'investissement insuffisant, lui-même imputable aux faibles concours en fonds propres des actionnaires privés traditionnels. Les nationalisations étaient ainsi considérées comme un moyen de renforcer le capital des entreprises nationalisées, la contrainte de financement étant différente pour l'Etat de celle d'un actionnaire privé. Elles devaient également être l'occasion de restructurer le capital national en favorisant des rapprochements créateurs de synergies, en stimulant les activités de recherche, gage de compétitivité future ;
- une refonte du financement de l'économie : la nationalisation de la plus grande partie du système bancaire en France au début des années 1980 devait contribuer à redéfinir les liens entre banque et industrie, à desserrer la contrainte de financement pesant sur les entreprises. Le contrôle du crédit par les pouvoirs publics devait permettre une distribution plus aisée des financements au secteur productif, dans la mesure où des banquiers publics étaient supposés avoir un horizon temporel plus éloigné que des prêteurs privés ;
- Un instrument du changement social : le gouvernement voulait aussi contribuer à changer les rapports sociaux au sein de l'entreprise, notamment en permettant un renforcement du dialogue social et une meilleure représentation des salariés au sein de l'entreprise. Les

¹⁵ - Daniel LABARONNE, Les privatisations à l'Est, 1999, Op cite, p. 15.

➤ entreprises nationalisées devaient dans ce contexte jouer le rôle d'exemples, de « fer de lance du changement social » ;

➤ Pourtant un économiste comme Lange, dès les années 30 puis dans l'après-guerre, avait montré que la nationalisation des entreprises n'était pas l'instrument le plus efficace pour maîtriser et utiliser efficacement l'ensemble de l'information économique. Lange a ainsi montré qu'une planification intégrale de l'économie pouvait aboutir à une allocation aussi efficace que celle des marchés privés en utilisant les signaux de prix. De fait, la nationalisation de l'ensemble de l'économie devient inutile voire inefficace. Le marché doit continuer à fonctionner librement pour permettre d'apporter les réponses nécessaires aux questions que se posent les planificateurs. Seules les industries situées en amont du processus de production -les industries des biens d'équipement- et le taux d'intérêt devraient être contrôlés par les planificateurs¹⁶.

I.2.1.3 La remise en cause de la gestion publique

La question de la gestion des entreprises publique est ancienne. En France, le rapport *Nora* de 1967 sur la gestion des entreprises publiques émettait déjà plusieurs recommandations destinées à améliorer la gestion des entreprises publiques.

Il s'agissait ainsi de rapprocher les objectifs des entreprises publiques d'objectifs entrepreneuriaux classiques, en posant comme principe l'équilibre du compte d'exploitation et non la tarification au coût marginal.

Ce rapport soulignait la nécessité de préciser les « obligations de service public » incombant à l'entreprise et d'en compenser la charge afin d'introduire plus de transparence et d'améliorer la gestion financière de ces entreprises.

Ces recommandations ont ainsi abouti, à partir de la fin des années 60, à la signature de contrats de programme avec la SNCF et EDF. Cette politique contractuelle fut réamorcée à diverses reprises en 1977 et sur à partir de 1983, dans le cadre de loi de Plan.

D'un point de vue général, on a assisté, à partir des années 1960, à une remise en cause de l'intervention de l'Etat dans l'économie sur le fondement de la théorie du choix public. (Public choice) et des droits de propriété. La gestion privée par le jeu du marché qu'elle implique permet en définitive une amélioration du bien-être de la société. De fait, de très nombreux exemples peuvent être tirés de l'expérience des entreprises nationalisées au sein des pays en voie de développement. La nationalisation a eu fréquemment pour conséquence de supprimer les forces de rappel du marché. Les entreprises se sont lancées dans des programmes d'investissement lourds, peu rentables et globalement inefficaces dans les pays sous influence soviétique (Europe centrale et orientale, Algérie). Dans d'autres pays, les

¹⁶ - Daniel LABARONNE, *Les privatisations à l'Est*, 1999, Op cite, p. 16.

entreprises en servant d'instrument de politique de l'emploi, ont vu leur productivité se dégrader fortement à mesure des embauches réalisées (Amérique latine)¹⁷.

a) Pourquoi privatiser

La privatisation apparaît comme un remède potentiel au mécontentement et aux problèmes récurrents soulevés par les activités du gouvernement. Certes, les récriminations contre les dysfonctionnements du gouvernement sont courantes autour du monde et pourraient bien avoir en bonne partie des fondements traditionnels et culturels, mais d'abondantes observations montrent qu'elles sont justifiées pour une grande part¹⁸.

a) Le besoin de privatisation : symptômes et diagnostic

Les incertitudes de mauvais fonctionnement sont à peu près les mêmes pour les services gouvernementaux et pour les entreprises appartenant au gouvernement, et ce sont eux qui suscitent une demande de privatisation ou d'autres formes structurelles de fond. Les agences, activités, entreprises ou biens qui font apparaître l'une ou l'autre des caractéristiques ci-dessous sont des candidats potentiels à la privatisation :

- inefficience, sureffectifs, faible productivité ;
- mauvaise qualité des biens et services ;
- pertes récurrentes et augmentation de la dette pour les entreprises gouvernementales à vocation commerciale ;
- absence de compétences en management ou d'une autorité managériale suffisante ;
- insuffisante adaptation au public ;
- Mauvais entretien des installations et des équipements ;
- financement insuffisant des investissements nécessaires ;
- Excès d'intégration verticale ;
- pratiques ou produits obsolètes, faiblesse des moyens de marketing ;
- objectifs multiples et divergents ;
- missions mal ciblées et inutiles ;
- actifs sous-utilisés et sous-performants ;
- pratiques illégales ;
- vol et corruption.

Derrière tous ces symptômes se cache le fait que de nombreuses activités du gouvernement sont assurées par des monopoles, qui ne se sentent guère poussées à utiliser efficacement leurs ressources ou à appliquer des méthodes économes en main-d'œuvre et qui ne sont pas pénalisés si leurs résultats sont mauvais. Il va de soi que certaines administrations fonctionnent très bien, mais ces problèmes -souvent liés les uns aux autres- abondent dans de nombreuses activités gouvernementales. Ils existent aussi dans le secteur privé, certes, mais,

¹⁷ - Daniel LABARONNE, Les privatisations à l'Est, 1999, Op cite, p. 17.

¹⁸ - E. S. SAVAS, Privatisation & partenariat public-privé, 2000. Op cite, p. 123.

les firmes privées dont les résultats sont médiocres finissent par être rachetées ou par fermer leurs portes, tandis que les agences gouvernementales sont à l'abri des OPA et peuvent même obtenir des budgets plus importants dans l'espoir, souvent vain, d'améliorer leur fonctionnement. Voici des exemples de ces différentes insuffisances :

✓ **Inefficience.**

✓ **Mauvaise qualité :** la mauvaise qualité de l'eau fournie par les réseaux publics est regrettamment courante dans les pays en voie de développement, mais en 1996 on s'est aperçu à Washington, D-C, que l'eau pouvait aussi être dangereuse pour la santé. La *Boston Housing Authority*, service municipal chargé du logement social, a été placé sous tutelle par un juge invoquant « une situation indescriptible » ayant causé des « préjudices humains incalculables » et stigmatisant la direction pour sa « mauvaise gestion, son incurie, son incompétence et son irresponsabilité ».

✓ **Déficits et endettement :** si certaines entreprises d'Etat ne sont pas censées équilibrer leurs comptes ou gagner de l'argent, beaucoup le sont. Pourtant, les pertes et l'endettement semblent être plus la règle que l'exception, y compris parmi celles qui devraient faire des profits ; c'est d'ailleurs le principal moteur du mouvement mondial de privatisation des entités de ce type. La raison foncière de cet état de choses est l'absence de vraie responsabilité financière. C'est-à-dire que les administrations et les entreprises appartenant au gouvernement sont rarement soumises à des contraintes budgétaires absolues ; elles peuvent généralement faire appel à des pressions politiques suffisantes pour obtenir des subsides supplémentaires.

On pourrait citer des milliers d'exemples, dont celui du réseau ferroviaire et de la compagnie aérienne argentins, qui perdaient respectivement 5 millions et 1 million de dollars par jour avant leur privatisation. Aux États-Unis, après avoir englouti 7 milliards de dollars dans le groupe ferroviaire en faillite *Conrail*, constitué en 1976, le gouvernement fédéral n'a réussi à retirer que 1.65 milliards de dollars lors de la vente de ses actions au public en 1987. Une fois privatisée, la compagnie a prospéré et a été cédée pour presque 10 milliards de dollars juste, dix ans plus tard.

1.2.1.4 Le principe de libre concurrence à l'assaut de l'entreprise publique

Le principe de concurrence qui doit prévaloir sur tous les marchés implique en fait la disparition des monopoles et l'ouverture à la concurrence étrangère. Le problème est particulièrement évident pour les entreprises de réseau : transport, télécommunications pour l'essentiel. Il s'agit de la privatisation de monopoles qui ont parfois d'ailleurs été instituées en entreprises tardivement. Ainsi, en France, le ministère des Postes et Télécommunications s'est démembré en 1991 pour donner naissance à deux établissements publics, France Telecom et La Poste, devenus, depuis, des entreprises à part entière. Cela conduit à une révolution : les entreprises qui, dès leur création, assumaient une mission de service public vont dès lors être plongées dans le jeu de la concurrence. La péréquation qui existait entre activité rentable et non rentable va nécessairement disparaître : la tarification commence déjà à prendre en compte les résultats de la comptabilité analytique. Les nécessités du service public impliquent la définition de nouvelles règles de régulation : il n'est en effet ni admissible de refuser le

raccordement d'un abonné éloigné, ni possible de lui facturer le prix effectif de son branchement au réseau.

Les exemples de politiques de privatisation menées à l'étranger tendent à remettre en cause dans les esprits l'idée même d'entreprise publique. La séparation entre les activités publiques et activités privées tend à se déplacer, avec un champ croissant accordé aux opérateurs privés. En même temps, la concession à des entreprises privées du service de l'eau dans un grand nombre de communes françaises n'apparaît pas toujours comme la panacée. Les régies municipales n'étaient sans doute plus capables de réaliser les importants investissements exigés par les contraintes sanitaires. La dégradation de la qualité de la ressource et les obligations nouvelles en matière de traitement impliquent aujourd'hui des savoir-faire et des capitaux que seule de grands groupes privés peuvent réunir. Mais l'insuffisante concurrence sur ces marchés locaux, trop souvent captifs en raison des durées de concession très longues, a conduit à une augmentation exponentielle du prix de l'eau, souvent au-delà de ce qu'impliquaient les nouvelles contraintes économiques pesant sur ces entreprises.

I.2.2 Les motivations des privatisations

I.2.2.1 Les objectifs affichés des privatisations

Les privatisations devraient répondre à des objectifs déterminés. Les réponses aux problèmes répertoriés constituent des objectifs communs de la privatisation. Plusieurs objectifs ci-dessous conviennent particulièrement aux pays en voie de développement :

- Réduire le coût du gouvernement ;
 - Dégager des recettes, à la fois par la vente de biens et ultérieurement par la collecte d'impôts ;
 - Réduire l'endettement du gouvernement, par exemple en transformant des recettes en titre de participation ;
 - Obtenir de grands équipements ou autre installations qui seraient sans cela hors de portée du gouvernement ;
 - Obtenir les compétences spécialisées nécessaires à des activités de haut niveau technologique ;
 - Créer ou agrandir rapidement un service ;
 - Réduire les interférences du gouvernement avec l'économie et sa présence dans celle-ci ; réduire le rôle du gouvernement dans la société (élargir ou renforcer la société civile) ;
 - Accélérer le développement économique ;
 - Décentraliser l'économie et élargir la propriété des actifs productifs ; manifester une volonté de libéralisation économique et donner confiance aux entreprises ;
 - Soutenir le développement des marchés de capitaux (par l'émission et la vente d'actions) ;
 - Attirer de nouveaux investisseurs étrangers et nationaux et inciter au rapatriement des capitaux ;
 - Satisfaire des prêteurs étrangers (notamment des organismes internationaux comme la Banque Mondiale) ;
-
- Améliorer le niveau de vie ;
 - Obtenir un soutien populaire (en se débarrassant de bureaucraties inefficaces) ;

-
- Récompenser des alliés politiques (par exemple les syndicats de travailleurs).

Bien que tous ces objectifs puissent être désirables, certains sont incompatibles entre eux ; de plus, l'objectif et la nature de l'entité ou de l'activité à privatiser affecte la méthode choisie pour la privatisation. Par exemple, la vente en bloc d'une entreprise gouvernementale monopoliste, assortie de peu de conditions, à un acheteur unique au terme d'un appel à concurrence procurera un maximum de recettes de vente mais, du point de vue public, elle n'assurera ni une plus large diffusion de la propriété ni une meilleure efficacité, et elle ne sera pas forcément suivie d'autres investissements. Au Panama, j'ai critiqué un projet gouvernemental de vente de la compagnie nationale de télécommunications selon des modalités qui auraient procuré une immédiate d'argent frais pour le gouvernement en place mais qui devaient à coup sûr entraîner une hausse des prix pour le public.

Au Brésil, en revanche, le gouvernement a sagement découpé le monopole étatique des télécommunications, qui valait environ 30 milliards de dollars, en douze blocs : trois compagnies régionales, huit concessions cellulaires et un transporteur longue distance, qui ensemble ne valaient que 20 milliards de dollars environ. La vente d'entreprises concurrentes rapportera bien moins que celles d'un monopole intact, mais le public bénéficiera sans nul doute de prix inférieurs, même si les recettes obtenues par le gouvernement ne sont pas maximales¹⁹.

a) Concurrence : l'ingrédient essentiel d'une privatisation réussie

L'objectif premier de l'opération de privatisation est, on devrait être, d'introduire la concurrence et les forces du marché dans la fourniture des services publics, dans le fonctionnement des entreprises publiques et dans l'utilisation des biens publics. Les monopoles privés sont vigoureusement combattus, ceux qui restreindraient la concurrence sont brisés. Les lois antitrust de 1890 (loi Sherman) et de 1914 (loi Clayton), les unités anti-monopoles du ministre de la Justice et les commissions des établissements publics dans tous les Etats protègent le public contre les monopoles, les monopoles privés du moins²⁰.

b) Forces économiques

La pression croissante sur les fonds publics s'est paradoxalement accompagnée d'une aisance personnelle plus grande. C'est-à-dire que davantage de gens peuvent se permettre d'acheter des livres au lieu de les emprunter aux bibliothèques, de posséder une automobile au lieu de fréquenter les transports en commun, et de s'offrir des activités sportives et des loisirs. De plus, comme le l'écrit *Nathan Glazer*, « cette aisance » conduit beaucoup de gens à croire qu'ils pourraient gérer plus efficacement et avec plus de satisfaction l'éducation de leurs enfants, ou leur propre santé -et peut être- en rentabilisant mieux leurs dépenses s'ils

allouaient leur propre argent à une palette d'organisations concurrentes, publiques et privées, au lieu de payer des impôts ».

¹⁹ - E. S. SAVAS, *Privatisation & partenariat public-privé*, 2000. Op cite, p. 132.

²⁰ - E. S. SAVAS, *Privatisation & partenariat public-privé*, 2000. Op cite, p. 134.

Quand l'Etat-providence est né, seuls les riches pouvaient se protéger contre les accidents et les désastres de la société industrielle ; le plus grand nombre avait besoin d'une assurance sociale provenant de l'Etat, c'est-à-dire d'un minimum de protection apporté par l'Etat contre les hasards de la vie. Mais, à présent, disposant de moyens économiques croissants, un nombre substantiel de citoyens peuvent se prendre en main. L'Etat-providence dépérit car il est miné par les forces du marché, qui modifiant les conditions de l'offre et de la demande dans l'éducation, la santé, le logement, les retraites et les autres composantes du « social » de plus en plus capables de les payer, les consommateurs réclament donc des prestations d'éducation, de santé, de logement, de retraite et autres biens et services meilleurs que ceux fournis par l'Etat²¹. Les fournisseurs privés sont de plus en plus en mesure de fournir ces biens par des solutions de marché. En bref, les facteurs économiques rendent les populations moins dépendantes des biens et services publics et plus favorables à la satisfaction privée de leurs besoins²².

c) Forces mercantiles

La privatisation trouve aussi un soutien dans certains intérêts commerciaux. Ceux-ci obéissent à des activités commerciales ordinaires qui ne sont nullement l'apanage du gouvernement : entretien d'immeubles, de sols, de véhicules, de bateaux, ou d'avions, dactylographie et traitement de l'information, traitement de demandes d'indemnisation et facturation, ramassage des ordures et voirie, etc. Les milieux d'affaires réclament une plus large privatisation de ces activités directement assurées par le gouvernement et voudraient que la loi interdise de faire effectuer par des salariés publics des travaux qui pourraient être assurés par des entreprises privées assujetties à l'impôt²³.

I.2.3 Les incidences économiques et financières des privatisations

Les privatisations ont engendré des conséquences économiques et financières néfastes sur l'ensemble de la sphère publique, les plus essentielles sont passées en revues.

I.2.3.1 Les privatisations et le périmètre de la sphère publique : la difficile respiration du secteur public

Les nécessités de l'entreprise implique souvent des restructurations internes, des cessions des acquisitions voire des fusions. Le secteur public n'échappe pas à la règle. Contraintes de s'adapter, les entreprises nationales ont dû, le cas échéant, céder des filiales ou, au contraire, en créer²⁴.

I.2.3.2 Privatisation et situation financière de l'Etat

Il faut, de prime abord, rejeter l'idée selon laquelle les privatisations constitueraient une recette « miraculeuse » de nature à offrir à l'Etat des ressources financières sans contrepartie.

²¹ - E. S. SAVAS, Privatisation & partenariat public-privé, 2000. Op cite, p. 7.

²² - E. S. SAVAS, Privatisation & partenariat public-privé, 2000. Op cite p. 9.

²³ - E. S. SAVAS, Privatisation & partenariat public-privé, 2000. Op cite, p. 13.

²⁴ - E. S. SAVAS, Privatisation & partenariat public-privé, 2000. Op cite, p. 129.

a) La privatisation comme substitut à l'endettement

D'un point de vue théorique, en se référant notamment au théorème de neutralité (1958) de *Modigliani-Miller* (selon lequel la forme du financement est neutre sur la valeur de marché d'une entreprise), la vente d'un actif physique est équivalente à la vente d'un actif financier (émission d'un emprunt obligataire par exemple).

Il est vrai plus concrètement, qu'il y a équivalence entre des paiements d'intérêt (dans le cas d'un financement obligataire) et la non-perception de dividendes (dans le cas d'une cession d'actifs publics). Dans les deux cas, il y a d'ailleurs baisse de la richesse nette et augmentation de la dette nette.

Les deux situations ne sont toutefois pas parfaitement équivalentes si l'on se réfère à quatre éléments décisifs :

- ❖ si le prix de vente des actifs publics est plus élevé que la valeur actualisée des dividendes qu'aurait reçu l'Etat si celui-ci n'avait pas procédé aux privatisations, il y a alors un transfert positif en faveur de l'Etat. En fait, cette hypothèse est rare dans la mesure où les pouvoirs publics sont souvent tentés d'octroyer un prix plutôt faible. Mais cela a le mérite de montrer que l'équivalence suppose des marchés parfaits, capables d'évaluer parfaitement le prix d'un actif public, ce qui, en fait, est très difficile.
- ❖ si l'on part du principe que la gestion des entreprises, sera plus efficiente lorsque le capital sera privé, les anticipations de dividendes par les souscripteurs sont favorables et l'opération s'effectue à de meilleures conditions que dans le cas d'une émission obligataire. En outre l'Etat peut compter sur des recettes fiscales supplémentaires en raison de résultats plus élevés de la part des entreprises devenues plus rentables à la suite de leur privatisation.
- ❖ l'utilisation des recettes de privatisation n'est pas neutre. Dans le cas d'une affectation du produit à des dépenses en capital, il n'y a pas diminution de la richesse nette et de telles dépenses sont à même de générer des recettes futures. Dans le cas d'une affectation à des dépenses courantes ou à des allègements fiscaux, l'effet est négatif (sauf si la baisse des taux d'imposition entraîne un surcroît de rentrées fiscales).
- ❖ d'une manière générale, l'équivalence ne peut être admise en raison notamment des distorsions fiscales et de la « myopie » des agents économiques. En particulier, il est probable que ces derniers assimilent les recettes de privatisation à des recettes définitives sans contrepartie, ce qui joue provisoirement en faveur du choix des cessions d'actifs publics. Du reste, la présentation comptable des opérations pousse à une certaine confusion. Les privatisations réduisent le besoin d'emprunter alors que les emprunts publics couvrent le besoin de financement.
- ❖ Au total, l'équivalence entre les emprunts publics et les privatisations n'est qu'approximative mais elle a le mérite de montrer que ce n'est qu'à certaines conditions que ces dernières sont plus avantageuses pour l'Etat (prix de cession élevé, gestion des entreprises privatisées plus efficiente, utilisation des recettes aux fins de désendettement et d'investissement, « myopie » des agents)²⁵.

²⁵ - E. S. SAVAS, *Privatisation & partenariat public-privé*, 2000. Op cite p. 131.

I.2.3.3 Privatisation et équilibres macroéconomiques nationaux²⁶

Compte tenu de ce qui vient d'être dit (équivalence approximative entre financement par emprunt ou par privatisation), l'impact des cessions d'actifs publics est assez facilement discernable.

✓ si les souscripteurs de titres de sociétés privatisées sont effectués grâce à une hausse de l'effort d'épargne des agents résidents, l'opération est neutre sur les équilibres internes et externes. La baisse de l'épargne publique est compensée par une hausse de l'épargne privée. Les privatisations sont favorables à l'épargne nationale si le produit des privatisations est affecté à des dépenses d'investissement et/ ou au désendettement public. Si la gestion des entreprises privatisées est plus efficace, la croissance est plus « vertueuse » à terme (moindre gaspillage d'épargne).

✓ si les souscriptions aux privatisations s'effectuent par transferts d'autres formes d'épargne, le taux d'épargne nationale baisse avec celui du secteur public. Il y a une pression, à niveau d'investissement inchangé, à une hausse du taux d'intérêt (effet d'éviction) et/ ou au déséquilibre extérieur sauf au cas où les opérations sont financées par un surcroît d'épargne étrangère (qui suscitera à terme une hausse des dividendes à verser aux non-résidents).

I.2.3.4 Privatisation et structure de financement de l'économie

Les privatisations conduisent, es choses égales par ailleurs, à une hausse de la part des fonds propres dans l'économie (d'autant plus si les opérations comprennent une augmentation de capital), avec les avantages que l'on en escompte, c'est-à-dire une meilleure solidité, une sécurité et une flexibilité accrues des entreprises leur permettant de faire face aux aléas conjoncturels, aux mutations techniques, aux besoins de croissance interne ou externe et aux attaques boursières afin de leur indépendance. En particulier, la flexibilité de la rémunération des actions (dividendes), c'est-à-dire son lien étroit avec la situation de l'entreprise, constitue un rapport à l'endettement.

En outre, les privatisations participent d'un renforcement de l'épargne longue et réduisant ainsi les risques liés à la transformation (risque de taux et de liquidité notamment)²⁷.

Mais plus encore, les privatisations doivent être l'occasion de développer un actionariat stable et puissant afin de ne pas fragiliser les entreprises concernées et d'éviter le court-termisme.

Les inconvénients du « court-termisme » sont connus : financement moins stable et, partant, rationnement d'investissements à rentabilité longue, moins forte responsabilité des dirigeants des firmes, affaiblissement des centres de direction et de recherche, appauvrissement des compétences techniques et donc, au total, moindres performances. De façon concrète, le « court-termisme » peut conduire à ne pas soutenir les dirigeants « attaqués » au profit d'une plus

²⁶ - E. S. SAVAS, Privatisation & partenariat public-privé, 2000. Op cite, p. 142.

²⁷ - E. S. SAVAS, Privatisation & partenariat public-privé, 2000. Op cite, 146.

value immédiate, ou plus couramment, rechercher le dividende le plus élevé indépendamment de la situation conjoncturelle de l'entreprise²⁸.

I.2.4 L'autonomie des entreprises publiques

Il ressort du nouveau dispositif juridique que « l'entreprise publique économique, sujet de droit, doit se voir restituer la plénitude dans la conduite responsable de son activité économique »²⁹ ; en clair, cela signifie que l'entreprise doit stimuler les fonctions d'accumulation et de production. Ce choix est solennellement consacré : « dans le cadre du processus de développement, l'entreprise publique économique constitue un moyen privilégié de production de biens et de services et d'accumulation du capital ».

I.2.4.1 Les caractéristiques de l'entreprise publique économique

De la loi n° 88-03 du 12 janvier 1988 portant loi d'orientation sur les entreprises publiques économiques, il ressort que³⁰ :

- ❖ L'entreprise publique économique constitue un instrument privilégié d'accumulation du capital et de production de biens et services;
- ❖ L'entreprise publique économique est une personne morale de droit privé régie par la commercialité
- ❖ L'entreprise publique économique est une société par actions (ou SARL) dont l'Etat (ou les collectivités locales) est (sont) l'unique actionnaire
- ❖ L'EPE dispose d'un objet légalement planifié et statutaire : le plan à moyen terme économique et social, défini en termes de missions planifiées. En effet, selon la loi n° 88-01 du 12 janvier 1988, l'entreprise publique économique a pour fonctions :
 - la production de richesses au service de la nation et de l'économie ;
 - l'amélioration continue de la productivité du travail et du capital ;
 - l'approfondissement du caractère démocratique de son administration et de la gestion ;
 - le développement continu du niveau technologique et scientifique.

Section 3 : La privatisation en pratique

I.3.1 Les différentes formes de privatisation

La privatisation peut être réalisée au moyen de nombreuses techniques, si bien que les confusions ne manquent pas à propos des travaux de privatisation accomplis dans différents pays

²⁸ - E. S. SAVAS, Privatisation & partenariat public-privé, 2000. Op cite, p. 147.

³⁰ - Youcef DEBOUB, Le nouveau mécanisme économique en Algérie, ENAG Editions, Alger, p. 29.

et différentes situations. De nombreuses expressions sont utilisées : partenariats public-privé, décentralisation, dénationalisation, dégouvernementalisation, désétatisation, actionnarisation, désinvestissement par exemple. Ce sont autant de synonymes de la privatisation. D'autres expressions -entreprisisation, commercialisation, marchésation- peuvent se référer à la privatisation ou à la tentative de faire fonctionner les entreprises gouvernementales comme dans un contexte de marché. Certains de ces termes supportent mal la traduction et sonnent mieux dans leur langue d'origine. D'autres sont ambigus. Ainsi, la privatisation d'une entreprise ou d'un bien détenu par une commune ne peut être qualifiée de dénationalisation ; faudrait-il parler de démunicipalisation?

Trois méthodes générales sont utilisées pour privatiser des services et activités gouvernementaux, des entreprises gouvernementales et autres biens détenus par l'Etat : la délégation, le désinvestissement et la substitution³¹.

I.3.2 Deux types de privatisation

On distingue deux types différents de privatisations, sont comme suit :

I.3.2.1 Les privatisations par voie boursière

Une privatisation par voie boursière présente un certain nombre de difficultés spécifiques : le risque d'éviction financière est plus direct ; le coût est plus élevé (nombre important de banques dans le syndicat de placement, multiplication des comptes individuels et des petites lignes, coût des opérations de promotion...) ; il est plus difficile pour les autorités de préserver un pouvoir d'influence ; il nécessite une politique de communication plus forte ; la réussite de l'opération est plus incertaine. Le contexte économique et boursier doit en particulier être favorable.

Mais une privatisation boursière présente aussi beaucoup d'attraits : élargissement de l'actionnariat, liquidité des titres, publicité au profit des entreprises concernées...

Le processus peut se dérouler selon deux techniques principales, soit par la vente par adjudication avec un prix-plancher, soit par la vente à un prix fixe.

La première méthode a l'avantage théorique de reposer davantage sur une base de marché et d'éviter ainsi la fixation d'un prix d'émission plus ou moins proche de la valeur effective de l'entreprise. Par ailleurs, il doit permettre à l'Etat de maximiser le produit de la vente. Mais l'expérience britannique (où de telles techniques furent utilisées jusqu'en 1984 principalement) montre que cette méthode a aussi des inconvénients. Sa complexité d'abord, qui décourage les petits porteurs et va à l'encontre du développement de l'actionnariat populaire ; en outre, les investisseurs institutionnels peuvent être incités à ne pas participer dans de bonnes conditions de concurrence à l'adjudication, de manière à acquérir les titres au prix minimal, ce qui entraîne par ailleurs des pertes pour le syndicat de garantie.

La seconde méthode a l'avantage d'assurer à l'Etat un revenu connu à l'avance (dans la mesure où le syndicat s'engage à verser le montant de l'émission à l'issue de l'offre). Mais elle présente un risque pour le syndicat. C'est pourquoi elle suppose une forte action de marketing et des avantages divers aux petits porteurs. Au surplus, il est probable qu'elle pousse à une certaine sous-évaluation du prix des actions cédées.

³¹ - E. S. SAVAS, *Privatisation & partenariat public-privé*, 2000. Op cite, p. .

Les privatisations boursières sont opérées le plus souvent par offre publique de vente, qui est simple, transparente et souple. Mais il existe également d'autres procédés :

- ❖ L'offre publique d'échange (par exemple, échange entre des certificats d'investissement et titres participatifs contre des actions de sociétés privatisées en France en 1986-1988 ;
- ❖ L'augmentation de capital (accompagnée d'une renonciation simultanée de l'Etat à son droit préférentiel de souscription) ; c'est une formule qui a été utilisée en 1986-1988 (parallèlement à des opérations publiques de ventes) et plus récemment, dans le cas des privatisations partielles des compagnies d'assurance ;
- ❖ La mise en Bourse d'une partie du capital ou la mise en bourse de filiales d'entreprises publiques (formules utilisées entre 1988 et 1992 pour certaines privatisations partielles)³².

I.3.2.2 Les privatisations hors marché

L'opération de privatisation peut, le plus souvent, passer ici par une cession de gré à gré, c'est-à-dire par une vente de titres à un prix déterminé, d'une partie ou de la totalité du capital à un ou plusieurs investisseurs sélectionnés. Cette technique, qui caractérise naturellement les privatisations effectuées dans les pays en développement ou en Europe de l'Est, est aussi utilisée dans les pays industrialisés, notamment dans le cas des opérations françaises (cessions partielles pour la constitution de noyaux d'actionnaires stables, cession totale dans le cas de la CGCT lors des privatisations françaises de 1986-1988). Le recours à cette technique répond à plusieurs types d'objectifs :

- l'impossibilité de procéder à une opération boursière dans la mesure où le contexte boursier ne s'y prête pas ou que l'opération pourrait déstabiliser le marché, ou bien encore en raison des performances trop médiocres des entreprises concernées ;
- la volonté de conserver un certain contrôle sur les activités de la société ; dans ce cadre, il est plus aisé de négocier l'opération avec un ou quelques repreneurs dans le cadre d'un cahier des charges (par exemple obligation pour ces derniers de poursuivre telle ou telle activité ou bien de conserver les titres pendant une période déterminée pour éviter une OPA) ;
- la volonté d'établir une plus grande cohérence dans le tissu industriel et de créer des synergies (externalités) dans telle ou telle branche qui ne seraient pas prises en compte par le marché (économies d'échelle, accès à un réseau commercial, etc.) ;
- la nécessité d'une restructuration de l'entreprise.

Cette technique a, naturellement, toujours pour inconvénient de restreindre la demande potentielle et de provoquer des controverses quant au mode de désignation des repreneurs, d'où une forte exigence de transparence et de pluralisme dans les décisions.

Il existe enfin une dernière technique hors-marché de privatisation, la reprise de l'entreprise par les salariés. Quelque peu développée au Royaume-Uni dans les années 80 (cas de

³² - Xavier DENIS-JUDICIS et Jean-Pierre PETIT, Les privatisations, Montchrestien, Paris, 1998, p. 9.

la privatisation de *National Freight Consortium* en 1982), la France n'a connu qu'un seul cas de ce type (l'*Institut de Développement Industriel* en 1987)³³.

I.3.3 L'évolution du mouvement des privatisations dans les trois dernières décennies

Les trois dernières décennies sont caractérisées un fort mouvement de privatisations.

I.3.3.1 Histoire de la privatisation :

Demander au secteur privé de satisfaire les besoins des gens et quelque chose d'aussi ancien que la famille. La nouveauté, c'est l'emploi délibéré de la privatisation comme d'un outil destiné à améliorer le fonctionnement du gouvernement et même des sociétés entières, comme en Chine et dans l'Europe orientale postsocialiste.

Les fondements intellectuels de la privatisation ont été posés par *Milton Friedman*. La privatisation a été pour la première fois évoquée en 1969 (ainsi que le mot lui-même, sous la forme reprivatiser) par un professeur de management américain d'origine autrichienne, Peter *F. Drucker*. La même année, indépendamment, pour améliorer le fonctionnement de la municipalité de New York, « j'ai commencé à préconiser des contrats avec des firmes privées ; c'était à mes yeux une politique pragmatique en vue de briser les monopoles municipaux et donc d'améliorer le rendement économique des services municipaux. » disait-il.

Dans les années 1970, les études et les publications de *Savas* puis de Poole, Spam, *Rothbard* et *Fisk* et Al., entre autres, ainsi qu'une lettre d'information mensuelle sur la privatisation lancée par Poole en 1976, ont renforcé les arguments en faveur de la privatisation. Dès 1977, les syndicats de fonctionnaires ont exprimé une vive opposition. Ainsi mise en lumière, la privatisation des services municipaux par contractualisation s'est répandue aux Etats-Unis dès 1980 avant de faire de nombreux émules.

En Grande Bretagne, dans le même temps, les théoriciens d'*Adam Smith Institute*, avec lesquels l'auteur a contribué, ont commencé à promouvoir la privatisation au milieu des années 1970. L'élection de *Margaret Thatcher* comme Premier ministre de Grande Bretagne et Ronald Reagan comme président des Etats-Unis, respectivement en 1979 et 1980, a conféré une forte visibilité et un vif élan idéologique à ce qui est devenu un mouvement de privatisation. A partir de 1979, la Grande Bretagne a connu une série de dénationalisations spectaculaire -privatisation par vente de sociétés appartenant à l'Etat : *British Petroleum* (1979), *British Aerospace* (1981), *Britoil* (1982), *National Freight Corporation* (1982), *Cable and Wireless* (1983), *Jaguar* (1984), *British Télécom* (1984), *British Aerospace* (1985, dernière participation encore détenue), *British Gas* (1986), *British Airways* (1987), *Rolls Royce* (1987), *British Airports Authority* (1987). Les compagnies de distribution d'eau ont

suivi en 1989 et les compagnies d'électricité en 1990. La mise en adjudication concurrentielle de services publics locaux est devenue obligatoire en Grande-Bretagne en 1988.

³³ - Xavier DENIS-JUDICIS et Jean-Pierre PETIT, *Les privatisations*, Montchrestien, Paris, 1998. Op cite, p. 11.

Malgré les propositions de privatisation ambitieuses dévoilées par l'administration Reagan en 1985, relativement peu d'opérations de privatisations par cession sont intervenues au niveau du gouvernement fédéral, en partie d'ailleurs parce que les entreprises publiques sont relativement peu nombreuses aux Etats-Unis. La compagnie de fret ferroviaire *Conrail* a été vendue, mais le Congrès démocrate a bloqué la tentative du président **Reagan** pour vendre *United States Enrichment Corporation*, producteur d'uranium enrichi pour réacteurs nucléaires. (Le président **Clinton**, avec l'appui d'un Congrès républicain, a réalisé l'opération dix ans plus tard). Un grand nombre de services d'intendance (par exemple traitement de données, services alimentaires, entretien d'immeubles, gardiennage) ont été sous-traités par des administrations fédérales, et la privatisation par contractualisation continue à progresser parmi les gouvernements locaux, tant pour les services d'intendance que pour les services directs au publics, par exemple).

Dans les années 1980, beaucoup de pays industriels occidentaux se sont engagés dans des programmes de privatisation inspirés par l'exemple britannique ; de nombreux pays en voie de développement en ont fait autant, poussés entre autres par les pays donateurs occidentaux et par des organismes internationaux mécontents des mauvais résultats des entreprises d'Etat jusque-là financées par eux. Les performances exceptionnelles des nouveaux pays industrialisés d'Asie du Sud-est, qui reposaient largement sur l'entreprise privée et la priorité au marché, ont aussi été un stimulant et un exemple pour ceux des pays

En voie de développement qui avaient fait l'erreur de compter sur des entreprises d'Etat et qui voyaient leur retard se creuser à une vitesse inquiétante. En Amérique latine, à la fin des années 1980, le Mexique, le Brésil, le Chili et l'Argentine avaient tous élu des présidents favorables à des politiques de privatisation énergiques.

Parmi les pays socialistes, la Chine a été le premier à adopter la politique de privatisation, en commençant par l'agriculture en 1978. Le remplacement des fermes d'Etat et collectives par ce qui était, en fait une agriculture privée, a entraîné une importante augmentation de la production alimentaire et la disparition des famines caractéristiques de la période antérieure. Dans les années 1980, le programme de réforme économique chinois a autorisé le secteur industriel privé et les magasins privés, présentés d'ordinaire comme des multipropriétés, c'est-à-dire comme des coopératives urbaines et villageoises, des entreprises communes, des partenariats et, plus tard, des sociétés par actions. L'effondrement du bloc socialiste d'Europe de l'Est en 1989 a été rapidement suivi par des privatisations en Hongrie, en Pologne et en Tchécoslovaquie. L'Union soviétique a modifié sa législation en 1990 pour autoriser la propriété privée des moyens de production, ouvrant la porte à la privatisation avant même de s'effondrer de façon spectaculaire en 1991. Des privatisations généralisées ont eu lieu en Russie en 1994, même si le processus, mal géré, a été caractérisé par un pillage généralisé des entreprises d'Etat et par des vols (« autre-privatisation ») de biens publics. La Bulgarie, la Roumanie, la Slovénie, les pays Baltes et les autres pays de l'ex -Union soviétique ont aussi privatisé, mais à des rythmes très différents. L'Estonie et le Kirghizistan

sont peut être ceux qui y ont le mieux réussi. Le Vietnam, dans une situation économique très difficile a autorisé la création d'entreprises privées, et Cuba a commencé à vendre des logements publics à leurs occupants, comme la Grande Bretagne l'avait fait dix ans plutôt.

Au milieu des années 1990, la privatisation des services d'Etat et locaux était universelle aux Etats-Unis, même dans les grandes villes aux fonctionnaires fortement syndiqués, et elle était devenue une politique officielle du gouvernement fédéral. De plus, le thème n'appartenait pas aux partis et aux factions : il était adopté par les conservateurs, les Noirs et les Blancs³⁴.

I.3.3.2 L'analyse de l'expérience de deux pays de l'Afrique du Nord : le Maroc et la Tunisie : caractéristiques, modalité, résultats et enseignements

Le choix de l'expérience marocaine et tunisienne pour les besoin de l'analyse est du au fait que ces pays soient proches de l'Algérie géographiquement et culturellement. L'intérêt réside par ailleurs dans le fait que le processus de privatisation dans ces deux pays a obéit pour une large part aux mêmes objectifs et aux mêmes techniques de transfert de la propriété d'Etat avec cependant des dissemblances sur les plans des contraintes qui ont caractérisé son déroulement, du cadre institutionnel et juridique, des modalités et des résultats. Ces spécificités caractérisent en fait des enseignements liés aux objectifs, à la démarche et aux résultats obtenus. Ce sont ces spécificités que nous tenterons d'analyser et de tirer les enseignements nécessaires à la formulation d'une typologie adaptée au cas de l'Algérie.

I.3.3.2.1. L'expérience marocaine dans la privatisation

a) Spécificités de la privatisation marocaine :

La privatisation au Maroc a réellement démarré en 1993, malgré que la loi autorisant le transfert de la propriété publique date de 1989. Les premières mesures de réforme du secteur public remontent déjà aux années 1970, période au cours de laquelle le secteur public a fait l'objet de sérieuses critiques sur sa forte extension et sur les difficultés rencontrées dans la maîtrise de sa gestion, de son contrôle et de son coût de fonctionnement élevé.

Le secteur public marocain compte près de 650 entreprises aux statuts juridiques variés³⁵, dont 286 sous contrôle majoritaire de l'Etat et la détention du tiers au moins du capital social dans les 358 restants. Le contrôle public de ces entreprises est confié à 18 sociétés holding, avec un holding important : la Caisse de Dépôts et de Gestion (CDG).

L'intervention massive de l'Etat dans l'économie n'a pas cessé de s'étendre jusqu'à 1978, paraît paradoxale, cependant, dans un pays où le gouvernement a opté pour une économie de marché dès le début des années soixante, option renforcée encore après l'abandon du modèle d'importsubstitution.

³⁴ - E.S. SAVAS, Privatisation & partenariat public-privé, 2000. Op cite, p. 16.

³⁵ - J. Le Corre, Stratégies mal préparées, *Economica*, n° 31 mai 2003, p. 62.

L'extension rapide du secteur privé au-delà de cette période ne peut s'expliquer que par³⁶ :

- ❖ La disponibilité de ressources suite à l'accroissement du cours des phosphates (les recettes phosphatières passèrent de 24% des recettes d'exportation en 1968-1972 à une moyenne de 41% en 1973-1974 ;
- ❖ La nécessité de renforcer le capital privé et de le consolider ;
- ❖ La logique du système lui-même qui poussait à l'extension par les avantages qu'il procurait à ceux qui en profitaient, par l'absence de responsabilité dans la gestion et la protection de e sanction qu'i assurait.

Ce développement a accru les difficultés liées à la maîtrise de la gestion et du contrôle du secteur public et parapublic.

Bien que la loi sur la privatisation ait été adoptée en 1989³⁷ autorisant le transfert d'entreprises publiques au secteur privé. Cette loi a fait objet de quatre décrets d'application, le Maroc n'a démarré effectivement son programme de privatisation qu'en 1993. Les objectifs officiels de la privatisation sont de trois ordres : économiques, financiers et sociaux :

- Sur les plans économiques et sociaux, l'enjeu est de dynamiser l'économie et de permettre une plus grande ouverture sur l'économie mondiale, d'alléger les charges du budget de l'Etat par la réduction des soutiens financiers aux entreprises publiques ;
- Sur le plan social, la correction des déséquilibres régionaux, l'atténuation de la concentration des richesses, la création de nouveaux emplois et l'amélioration du niveau de vie des citoyens.

Le dispositif juridique et institutionnel est clairement défini et introduit trois organes de pilotage et de contrôle du programme : Un Ministère chargé des entreprises d'Etat, une commission de transfert et l'organisme d'évaluation.

b) Analyse du bilan des privatisations marocaines ; elle laisse à la fois apparaître des succès et des échecs offrant de riches enseignements pratiques :

✓ **Les succès :**

Depuis 1993, date de lancement du programme, à fin 1998, 78 opérations de transfert ont été lancées. Sur ce programme, 56 transferts ont été réalisés, dont 34 sociétés et 18 hôtels, procurant un total de recettes cumulées de 15.2 milliards de DH (1.52 milliards d'euros) et des engagements d'investissements des acquéreurs de 6.6 milliards de DH (0.66 milliard d'euros). Sur les 56 transferts, 16 sociétés et 4 hôtels ont été totalement ou partiellement cédés à des repreneurs étrangers, dont *FRAM* (France), *Hoderbank* (Suisse), *Dragofina* (Italie), *Mobil Corporation* (USA). Les opérateurs industriels et investisseurs financiers représentent jusqu'ici 45% des recettes.

Les ressortissants étrangers marocains (REM), ont participé à hauteur de 23% à es les offres de la bourse de Casablanca et 4 603 salariés de 10 entreprises privatisées ont acquis des

³⁶ - Driss BEN ALI, Réforme du secteur public au Maroc, Stratégie de privatisation, Paris, l'Harmattan, 1995, p. 184.

³⁷ - La loi du 11 décembre 1989 n° 39-89 (promulguée le 11 avril 1990).

actions de la société dans laquelle ils sont employés avec le bénéfice de la remise de 15% prévue par la loi de privatisation.

Ces transferts sont effectués selon les trois techniques prévues par la loi de privatisation, avec cependant (51.5% des recettes pour la technique d'attribution (ou cession) directe, 25% pour l'appel d'offres et 23.5% pour l'OPV à la Bourse de Casablanca.

Le choix des entreprises à privatiser, 4 critères, qui ont augmenté les chances de succès du programme.

La société doit être présentement ou potentiellement rentable, elle doit évoluer dans un secteur concurrentiel, elle ne doit pas avoir des effectifs pléthoriques, afin d'éviter que sa privatisation ne débouche sur des licenciements et, enfin, elle doit avoir une répartition géographique équilibrée afin que es les régions du pays puissent en profiter.

✓ **Les échecs, les contraintes et les contraintes techniques :**

Le démarrage des privatisations a été très long. Trois années se sont écoulées, en effet, entre la date d'adoption de la loi de privatisation (1989), qui fixait un délai de cinq ans pour la réalisation du programme, et la première opération réalisée. Ce retard s'expliquerait par deux facteurs : la guerre du Golfe et l'attrait des investisseurs étrangers pour les pays de l'ex bloc soviétique

Dans le lot des entreprises dont le transfert n'a pu être opéré, 11 ont en fait failli : 6 sucreries et un ensemble d'autres entreprises dont la validité est essentiellement tributaire de commandes de clients du secteur public ou de soutiens financiers de l'Etat (comme la société de charbon *SOCOCHARBO* et de la société de fabrication de semences *SANACOS*).

Tableau n° 2: Techniques de privatisation utilisées au Maroc³⁸.

U : En Pourcentage

Formes de cession directe	%
Cession d'actions aux salariés	1
Appels d'offres infructueux	8.4
Respect de droit de préemption ou une priorité	9.4
Impératifs sociaux fixés par la loi	3
Attributions directes avec appel à la concurrence	29.7

Source : Nacer Eddine SADI, La privatisation des entreprises publiques en Algérie Objectifs, Modalités et Enjeux, 2^{ème} édition, OPU, Alger, 2006.

Tableau n° 3: Classement des entreprises publiques marocaines à privatiser en fonction des secteurs d'activité concernés.

³⁸ - Nacer Eddine SADI, Nacer-Eddine SADI, La privatisation des entreprises publiques en Algérie Objectifs, Modalités et Enjeux, 2^{ème} édition, OPU, Alger, 2006.

Importance sectorielle des entreprises privatisables			
Secteur	Nombres d'entreprises	VA %	Nombre d'employés
Agriculture	3	0.06	411
Industrie extractive	5	6.25	1 543
Energie	2	59.31	2 107
Manufactures	41	6.12	19 837
Institutions financières	10	31.32	8 751
Commerce	9	4.23	3 285
Transport et communications	2	0.93	820
Services	4	0.27	1 279
Total	76	100	38 033

Source : Guide des privatisations au Maroc, 1^{er} décembre 1996.

I.3.3.2.2 L'expérience tunisienne dans la privatisation

En Tunisie, la privatisation « ou restructuration » a été instaurée pour la première fois par quelques dispositions de la loi de Finances pour 1986. Ce dispositif a connu par la suite deux modifications, d'abord par la loi du 2 août 1987 et ensuite par la loi du 1^{er} février 1989 relative aux participations et entreprises publiques. D'autres modifications des dispositions du dispositif mis en place sont intervenues par la suite, dont la plus importante date de juillet 1996 (loi 96-74) qui a introduit des assouplissements en vue de rendre plus attractif les offres de vente. Le démarrage effectif du processus a eu lieu en 1987.

Le secteur public tunisien comptait en 1988 environ 300 entreprises publiques, dont des entreprises dans lesquelles l'Etat ne détient que 34% du capital. La loi de 1989 relative aux participations et entreprises publiques, en limitant la notion d'entreprise publique aux seules entreprises dans lesquelles l'Etat détient au moins 50% du capital (au lieu de 34% auparavant) a réduit ce nombre à 227 entreprises au statut juridique non homogène, dont 118 établissements publics industriels et commerciaux (EPIC) et 109 sociétés anonymes. Malgré l'option libérale affirmée dans la décennie 1970 sous le signe de la réhabilitation et du renforcement du secteur privé, le secteur public tunisien devenait de plus en plus dominant et a été appelé à faire : investir, produire, distribuer, importer, exporter, éduquer, former, employer en un mot développer³⁹. Le rôle assigné au secteur public dans le développement de la Tunisie a nécessité, cependant, d'énormes capitaux sous forme de subventions d'équilibre et de soutiens financiers multiformes dans le cadre des nombreuses opérations d'assainissement

Les déficits structurels du secteur public et leur poids excessif sur le budget de l'Etat, conjugués avec le tassement des ressources publiques, ont mis la Tunisie en crise et l'ont amenée à conclure au cours de l'été 1986 des accords de prêts avec le FMI dans le cadre du « réajustement structurel » de l'économie tunisienne. Dans ces accords l'une des conditions

³⁹ - C. AYARI, Privatisation et débat entreprises publiques-entreprises privées en Tunisie, Le Maghreb, n° 205, vendredi 8 juin 1990, p. 26.

d'octroi des prêts est l'engagement de la Tunisie à reformer ses entreprises publiques et à en céder une grande partie d'entre elles au secteur privé.

Les techniques de transfert retenues par la loi de 1989 ont été limitées à trois : la cession ou l'échange d'actions détenues par l'Etat, l'absorption, la fusion ou la scission d'entreprises publiques et enfin, la cession de l'élément d'actif susceptible de constituer une unité d'exploitation autonome. Les techniques de cession indirecte ont cependant été admises en 1995 avec l'extension de la privatisation aux services publics.

Les organes chargés de la restructuration du secteur public n'ont pas été très stables au sens où plusieurs changements sont intervenus depuis 1986.

Tableau n° 4: Entreprises privatisées et recettes correspondantes en Tunisie.

Secteurs	Recettes (en MDT)	Nombre d'entreprises
Agriculture	60	15
Industrie	943	54
▪ Matériaux de construction	825	18
▪ Industries mécaniques, électroniques et techniques	99	28
▪ Textile	19	8
Services	1 1318	94
▪ Tourisme	227	37
▪ Commerce	137	21
▪ Transport	69	16
Autres	835	20
Total	2 321	163

Source :

a. Bilan de l'expérience tunisienne :

Les réalisations physiques à fin 2002 sont importantes avec 163 entreprises privatisées sur un total de 227 entreprises que contenait le secteur public à la veille des privatisations (1987). En 2003, (à fin août), le nombre d'entreprises privatisées n'a pas dépassé 23 sur un programme annuel de 34 entreprises, d'où un nombre total de 186 entreprises transférées.

Les recettes cumulées n'ont pas été cependant à la mesure des performances physiques avec seulement 2.321 milliards de DT (non comprises les recettes de l'année 2003 et dont le montant s'élève à 25 MDT). L'objectif budgétaire, à l'exclusion bien entendu de l'atténuation des aides et subventions sensibles versées aux entreprises, n'a pas été assurément atteint.

Le taux de participation des salariés aux opérations de privatisation n'a pas été important au sens où il n'a pas dépassé le niveau des 10%. Cette faible participation des salariés fait dire aux responsables eux-mêmes : «...les résultats n'ont pas été à la hauteur des objectifs

recherchés»⁴⁰, et ce malgré les mesures incitatives prévues par la loi. La cause principale semble être liée directement à la situation déficitaire des entreprises privatisables. L'enseignement qui en résulte est que les craintes des salariés ne peuvent être levées par l'octroi d'avantages.

Le programme de privatisation tunisien se poursuit cependant avec une cadence un peu plus accélérée et en s'étendant dans cette nouvelle phase à des activités qui étaient, jusque-là, un monopole public, comme notamment la construction et l'exploitation des aéroports, des ports et des autoroutes, le transport interurbain (le transport urbain est déjà ouvert au privé), les télécommunications, l'enseignement supérieur et l'aménagement et l'exploitation des zones industrielles.

L'expérience tunisienne fournit également un bon exemple sur la relation méthodes de transfert et les enjeux qui y sont rattachés avec l'introduction de formes indirectes de privatisation, en l'occurrence la concession, en vue d'attirer des capitaux étrangers dans les services publics et d'arrimer le pays à l'espace Europe.

I.3.3.3 Expérience des pays en transition de l'Europe de l'Est

b) Les spécificités de privatisation des pays de l'Europe de l'Est

Pour rompre avec le système de l'économie de marché, les pays de l'Est ont lancé au début de la décennie 1990 une campagne de privatisation massive. Entre 1990 (ou plus précisément 1989 date de lancement du programme hongrois) et 1993, ces pays ont en effet vendu plus de 1 000 entreprises (hors programmes de coupons de privatisation).

Les privatisations engagées par ces pays se distinguent des privatisations des pays développés et, sur de nombreux aspects, des pays en développement à la fois par l'importance quantitative et qualitative des entreprises éligibles à la privatisation, par la nature et l'état de ces entreprises et par le contexte institutionnel dans lequel elles interviennent.

L'importance quantitative des privatisations dans les pays développés, de même que celle des pays en développement, est, en effet, de loin inférieure à celle des pays de l'Est.

Cette ampleur s'explique par le fait que dans ces pays la propriété de tous les moyens de production était, avant la transition, pratiquement de nature publique. La propriété privée était très marginale, car abolie idéologiquement et bannie presque complètement, à l'exception toutefois de quelques pays comme la Pologne et la Hongrie qui ont acquis une tradition de mixité à très forte dominance publique depuis les années 1970.

Tableau n° 5: Place du secteur d'Etat avant la transition.

U : En Pourcentage

⁴⁰ - A. CHAABANE, La privatisation des entreprises publiques, 1996. Colloque international sur les privatisations, Tunis, février 1995, non publié, p. 14-96.

Pays	% de la production totale
Roumanie	97.5
Tchécoslovaquie	97.0
Allemagne de l'Est	96.5
URSS	96.0
Chine	73.6
Hongrie	65.2

Source : B. MILONOVIC (1989).

Cette place du secteur d'Etat dans l'activité économique de ces pays, qui n'est que la conséquence de la monopolisation de l'économie, explique le fait que l'OCDE a estimé au début de la transition que pas moins de 73 000 entreprises publiques étaient éligibles à la privatisation, dont 31 000 (plus de 42%) entreprises pour la seule Russie.

Tableau n° 6: Estimation OCDE du nombre de grandes et de moyennes entreprises d'Etat au début de la privatisation.

U : Nombre

Pays	Nombre d'entreprises	Pays	Nombre d'entreprises
Biélorussie	3 000	Moldavie	3 000
Bulgarie	3 500	Mongolie	1 406
Estonie	500	Pologne	8 200
Géorgie	1 100	République tchèque	4 300
Hongrie	1 148	Roumanie	7 100
Kazakhstan	n. d	Russie	31 000
Lettonie	650	République slovaque	1 265
Lituanie	4 800	Slovénie	1 280

Source : Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE), 1995.

Le système économique centralement planifié a induit, par ses choix stratégiques, dans les entreprises d'Etat, « à qu'il a quasiment nié le caractère d'objet économique »⁴¹, d'importants écarts par rapport aux standards occidentaux et de grands retards dans de nombreux domaines au point de nombreuses entreprises ont été purement et simplement fermées, car n'ayant pas pu supporter le choc de la transition. A la veille de la transition, et selon les pays, seulement 10 à 20% de l'industrie étaient aptes à affronter la concurrence internationale et 60 à 70% exigeaient une restructuration et une mise à niveau préalable. Le reste de l'industrie n'avait d'autres alternatives que la fermeture.

Globalement, les entreprises publiques à la veille de la transition présentaient les insuffisances et inadaptations suivantes :

⁴¹ - B. NICOT et A. SCHATT, La privatisation dans les pays de l'Est et la théorie des incitations, Revue française de géométrie, n° 6, 1998, p. 188.

➤ un retard technologique considérable et une très faible capacité d'innovation. Leur patrimoine technologique était pratiquement obsolète et ne renfermait que très rarement des technologies clés ou des technologies émergentes susceptibles de renforcer leurs chances de survie dans un environnement ouvert. L'offre de produits était, de ce fait, en dessous des standards internationaux et était fortement orientée vers les partenaires de l'ancien CAEM ;

➤ une forte concentration dans les industries de base très capitalistiques aggravée par une large intégration verticale et horizontale : les raisons de cette concentration excessive sont similaires, à quelques exceptions près, dans tous les pays de l'Est : l'absence d'un secteur de services et de soutien à l'industrie, les pénuries structurelles d'approvisionnement et les stratégies des grands ensembles industriels poursuivies par ces pays. L'industrie par le fait de cette concentration était composée d'immenses combinats qui s'appartenaient plus à de « petites villes autonomes, capables de vivre en quasi-autarcie »⁴² qu'à des entreprises de type occidental.

L'industrie de l'Est n'était pas soumise à des impératifs de rentabilité et n'était pas tenue à une obligation de résultat financier, car sa survie était garantie soit par des subventions, soit par des crédits financiers, soit par la création monétaire privée »⁴³. C'est ce qui explique qu'elle présentait à la veille de la transition une situation financière déstructurée, caractérisée par une accumulation d'importantes pertes et un très lourd endettement.

Les privatisations dans les pays de l'Est se déroulent dans un environnement instable et difficile caractérisé par de très nombreuses insuffisances et des freins multiples. Cet environnement où coexistent et s'affrontent deux projets issus de principes incompatibles qui expliquent les enjeux liés aux privatisations, se différencie par rapport à celui des pays de l'Europe occidentale, par la faiblesse de l'épargne intérieure disponible, l'absence de bourses des valeurs, des institutions inexpérimentées et instables, une propriété publique mal cernée.

Le processus de privatisation est, en conséquence, original par le contexte dans lequel il s'insère, complexe par la nature et l'état des entreprises éligibles et par les méthodes retenues pour leur transfert et singulier par les résistances auxquelles il est confronté⁴⁴.

Généralement, les programmes de privatisation de tous les pays de l'Est ont été confrontés aux mêmes difficultés et ont eu recours, selon l'ouverture visée et la complexité à les mener, à trois modalités de transfert tant pour la petite que pour la grande privatisation : la vente aux enchères, la vente par entente directe (ou de gré à gré) à des investisseurs stratégiques et la privatisation de masse (ou grande privatisation)⁴⁵. D'autres modalités ont été également utilisées par de nombreux programmes, dont essentiellement la restitution des actifs réels et non financiers à leurs anciens propriétaires (privatisation par restitution), la liquidation avec vente

⁴² - M-H. BERARD, Privatisations à l'Est : la vision d'un acteur occidental, Grands débats, Economica, Paris, 1994, p. 58-62, p. 59.

⁴³ - P.-H. DEMBENSKI, La privatisation en Europe de l'Est, éditions PUF Paris, 1995. p. 54.

⁴⁴ - D. LABARONNE, Les privatisations à l'Est, 1999, Op cite, p. 9.

⁴⁵ - D. LABARONNE, Les privatisations à l'Est, 1999, Op cite, p. 50.

des actifs, la reprise des entreprises par leurs dirigeants et/ ou leurs salariés, le transfert de la gestion et la création de sociétés privées ex-nihilo (privatisation par le bas). Les modalités de transfert faisant appel au marché financier, notamment les offres publiques de vente, fortement utilisées par les pays de l'Europe de l'Ouest, n'ont pas été privilégiées par les programmes des pays de l'Est, à l'exception de quelques pays comme la Hongrie.

Un programme de privatisation de masse consiste à donner ou à vendre, à un prix symbolique, des certificats ou « vouchers » à des participants éligibles qui peuvent alors les échanger directement contre des actions d'entreprises publiques ou contre des actions d'intermédiaires financiers tels que les fonds d'investissement qui accumulent des « vouchers » et soumissionnent ensuite pour obtenir des actions d'entreprises publiques lors de leur privatisation.

Les pays de l'Est ont recouru à la privatisation de masse selon des modalités diverses. Les modalités tchèque, russe, polonaise et roumaine illustrent parfaitement les spécificités nationales :

I.3.4 Le rapport Etat-Entreprises publiques

a) L'intervention de l'Etat en tant qu'actionnaire : l'Etat en tant qu'actionnaire, intervient dans la vie économique à travers les fonds de participation.

Le fonds de participation est une fiduciaire chargée de gérer un portefeuille de valeurs mobilières pour le compte de l'Etat ; il est chargé d'exercer le droit de propriété sur les entreprises publiques économiques pour le compte de l'Etat ; il est « garant de la contre-valeur représentant les actions, parts, titres et autres valeurs, apports de l'Etat et des collectivités locales dont il est agent fiduciaire » ; il « étudie et met en œuvre toute mesure propre à favoriser l'expression économique et financière des entreprises publiques économiques dont il détient des actions » ; il est « chargé de procéder, pour l'Etat, à des investissements économiques notamment par la participation au capital des entreprises publiques économiques à l'effet de générer des gains financiers »

b) L'intervention de l'Etat en tant que puissance publique

L'autonomie proclamée des entreprises publiques ne peut pas se concevoir sans une adaptation des missions et de l'organisation de l'administration centrale dont on cherche à réhabiliter le rôle stratégique de conception et d'expertise⁴⁶. C'est du reste ce qui ressort de la Charte nationale qui souligne que les missions fondamentales du centre doivent se limiter aux

fonctions de conception, de planification, d'orientation, de contrôle, de coordination, de suivi et d'animation »

Figure n° 1: Modalité de la privatisation de masse⁴⁷.

⁴⁶ - Youcef DEBOUB, Le nouveau mécanisme économique en Algérie, ENAG Editions, p. 23.

⁴⁷ - Daniel LABARONNE, Les privatisations à l'Est, 1999, p. 86.

**Voie
tchèque
ou russe**

**Transformation du
statut des entreprises
publiques en sociétés
par actions**

Voie polonaise ou roumaine
**Transfert des actions à des fonds
publics de privatisation**

**Distribution de
coupons de
privatisation à la
population**

**Distribution de coupons de
privatisation à la population**

**Echange
coupons
contre actions**

**Remise de
coupons à des
fonds privés
d'investissement**

**Echange
coupons
contre
actions des
fonds publics
gestionnaires**

**Echange
coupons contre
actions des
fonds publics
propriétaires**

**Privatisation
de type russe**

**Privatisation
de type
tchèque**

**Privatisation
de type
polonais**

**Privatisation de
type roumain**

Source : Daniel LABARONNE, Les privatisations à l'Est, 1999, Op cite, p. 86.

La privatisation par restitution, outre les incertitudes qu'elle ferait peser sur la propriété des actifs, a, en effet, un impact négatif certain sur le budget de l'Etat en le privant de la vente des actifs restitués et en aggravant le déficit budgétaire en cas d'indemnisation financière.

L'impact sur la nouvelle propriété privée de la privatisation par restitution n'est pas négligeable dans de nombreux pays de l'Est. C'est ainsi que⁴⁸ :

- ✓ En République tchèque, 10% de la nouvelle propriété résulte de cette forme de privatisation ;
- ✓ En Roumanie, à septembre 1996, près de 90% des demandes en restitution ont été traitées et ont induit la restitution de plus de 22 000 sites agricoles d'une valeur estimée à environ 200 millions de dollars.

⁴⁸ - Daniel LABARONNE, Les privatisations à l'Est, 1999, Op cite, p. 57.

Conclusion

Les privatisations ont constitué au cours des années 1996-1998 une des principales réformes de structure qui a affecté aussi bien les pays industrialisés que les pays émergents ou même les pays en développement.

Cet engouement illustre le nouveau des thèses économiques libérales que la crise des années 30 et l'après-guerre dominé par les idées keynésiennes avaient contribué à récuser.

Mais les contraintes financières des Etats et les évolutions technologiques constituent aujourd'hui des incitations aux privatisations aussi puissantes, si ce n'est plus, que les nouvelles inclinations idéologiques.

Les pouvoirs publics, qu'il s'agisse des Etats ou des collectivités locales, ne disposent plus des moyens financiers pour assurer le développement d'entreprises qui de plus en plus exercent leur activité sur un marché mondialisé. Il est apparu clairement qu'au-delà même de l'efficacité supposée plus forte des entreprises privées, les Etats ne bénéficient plus de la capacité à emprunter pour accompagner les investissements sans cesse croissants des entreprises. De manière similaire, les services publics locaux apparaissent aujourd'hui mieux remplis par des entreprises privées que par des services publics locaux en raison des enjeux industriels nouveaux qui sont apparus, qu'il s'agisse de l'alimentation en eau ou en énergie.

Les évolutions technologiques apportent aussi une illustration de la nécessité des privatisations. L'extension des liaisons satellitaires met n'importe quel point de la terre à portée de téléphone. Dès lors, les réseaux nationaux ne peuvent plus être protégés et subissent aujourd'hui pleinement la concurrence. Le développement des systèmes de « call back » qui abaissent de manière considérable le coût des télécommunications en les faisant transiter par des réseaux étrangers à faible coût en fournit une illustration comme la possibilité désormais offerte d'utiliser le réseau Internet pour téléphoner à des prix dérisoires.

Dans ces circonstances, la privatisation apparaît comme un moyen de nouer des alliances transnationales et d'associer d'anciens monopoles nationaux pour les préparer à la concurrence mondiale.

Mais le processus de privatisation a d'autres implications dont nous n'avons pas encore mesuré les conséquences économiques : la globalisation financière induit l'entrée de capitaux étrangers dans le capital d'entreprises dont l'enracinement national est ancien. Cette évolution peut avoir plusieurs conséquences :

- ✓ d'une part, le rapprochement des modes de gestion des entreprises qui passe par une réflexion sur les modalités du gouvernement des entreprises et un rôle accru du conseil d'administration dans les décisions stratégiques des entreprises ;
- ✓ une prise de contrôle éventuelle par des intérêts étrangers d'entreprises traditionnellement considérées comme « nationales » ;
- ✓ un alignement des exigences de rentabilité sur des standards internationaux propres à chaque secteur et qui impose une restructuration accélérée des groupes financiers et

industriels. Cette exigence de rentabilité claquée sur celle des autres entreprises du même secteur va dans le sens d'un alignement des conditions de coût à l'échelle mondiale.

Ces évolutions sont en cours mais ne s'effectuent pas sans heurts. En outre, le développement des privatisations d'entreprises exerçant des activités qualifiées de « service public » nécessite la mise en place d'instances de régulation chargées de définir les conditions de concurrence dans le secteur. L'équilibre n'est pas nécessairement aisé à dégager entre les intérêts du producteur et ceux du consommateur, ni même entre les compétiteurs. De producteur, l'Etat devient régulateur.

Le succès des privatisations ne se traduit pas nécessairement par une forme de déréglementation tous azimuts. Elle aboutit le plus généralement au développement de la concurrence mais d'une concurrence encadrée par les règles du marché qui à bien des égards sont plus contraignantes et plus intransigeantes que celles de l'Etat actionnaire. Gageons que cette évolution, à bien des égards irréversibles, saura conjuguer efficacité économique accrue et justice sociale réaffirmée.

Chapitre deuxième :
**L'emploi et le chômage à travers la
pensée économique**

Introduction

Le chômage est un phénomène ayant la double dimension individuelle et macroéconomique qui touche l'ensemble de l'économie.

Pour une personne, être en chômage indique être privé d'emploi alors qu'on souhaite exercer une activité professionnelle payée.

Au niveau macroéconomique, le chômage enseigne sur une disposition d'une partie de la main-d'œuvre d'un pays, qui est démunie d'emploi et qui en cherche un.

Le marché du travail et le chômage constituent tous deux des vecteurs primordiaux au sein de la théorie économique. En effet, le fléau du chômage est parmi les problèmes que la plupart des pays du monde confrontent, celui-ci exprime le déséquilibre caractérisant l'offre et la demande du travail.

Lorsque l'offre du travail dépasse sa demande, cette situation provoque une crise due à la présence d'individus ne trouvant pas d'emploi.

Le marché du travail représente le carrefour entre les personnes cherchant des postes d'emploi et les entrepreneurs qui sont prêts à offrir ces postes.

Au cours de ce chapitre, nous tenterons de cerner le sujet du chômage et de l'emploi et leur évolution dans le cadre de la pensée économiques.

Cependant, le travail constitue une des institutions centrales des sociétés modernes. Aux regards des êtres, il pourvoit un revenu, bien sûr, mais autant une sensation d'utilité et d'identification sociales. La modernité lui accorde également une valeur ultime, en tant qu'il souscrit l'accès à une aisance palpable dont tout le monde, on peut s'en faut, s'accorde à prescrire l'amplification illimitée –d'autant plus que ses fruits sont encore loin d'être prodigués équitablement.

En effet, c'est précisément cette importante institution dans sa spontanéité et sa conception, mais également dans ses pathologies que sont le chômage pesant et les arbitraires qui en dérivent, la versatilité, les dissimilitudes salariales ligotées au genre, etc. –qui se discerne aujourd'hui, et depuis une dizaine d'années, au cœur d'un étendu débat social et politique. certainement l'un des plus grands de la période récente, de par son opulence, l'impératif des supplices auxquelles il s'assaille et la cavité des conversions dont il veut à la fois saisir l'origine et, si possible, conjecturer la dérivée adjacente .

Section 1 : Notions élémentaires

II.1.1 Définition générale du chômage

C'est la situation dans laquelle le travail⁴⁹ n'existe pas dans une société donnée, ceux qui le désirent sont capables de l'exercer. Ainsi, il existe des personnes incapables de travailler comme : les enfants, les malades âgés et les retraités. En revanche, il existe parmi elles celles qui sont incapables de travailler et qui ne sont pas considérées chômeurs comme : les étudiants dans les deux cycles universitaire et secondaire, en écartant celui qui est capable de travailler et qui ne cherche pas du travail vu sa richesse matérielle et ceux ayant un poste du travail et cherchant un autre plus rémunéré en s'inscrivant en tant que chômeurs. Globalement, une personne est dite en chômage si elle remplit les deux conditions suivantes :

- ✓ L'aptitude au travail ;
- ✓ La recherche du travail.

II.1.2 Définition du chômage selon le Bureau international du Travail (BIT)

C'est la catégorie des chômeurs de toutes les personnes dont l'âge varie entre 16 et 59 ans, et qui se retrouvent un jour ou dans une semaine dans l'une des catégories suivantes :

- Sans travail ;
- Disponible pour le travail : capables de travailler immédiatement ;
- Cherchant le travail : ceux ayant entamé des investigations en vue d'un travail salarié, au cours d'une période donnée.

a) Sans travail :

Le but de ce critère est la distinction entre l'emploi et le chômage. Donc, une personne est considérée sans emploi si elle n'a jamais travaillé même pour une heure durant la période de recensement.

b) La disponibilité pour travailler :

La ponctualité et la capacité de travailler immédiatement, exceptant tous ceux qui cherchent l'emploi pour une période ultérieure.

L'exemple de l'étudiant cherchant du travail durant sa scolarité n'est pas disponible à travailler, et les personnes malades ou ayant des empêchements familiaux durant le recensement sont aussi exceptées du fait qu'elles ne sont pas momentanément déterminés à travailler directement avant de rétablir leurs situations.

⁴⁹ - مصطفى سلمان و آخرون؛ مبادئ الاقتصاد الكلي، دار المسيرة للنشر و التوزيع، الأردن، 2000، ص237.

c) Cherchant du travail :

On retient ici les personnes ayant effectué des démarches pour l'obtention d'un emploi proportionnellement à la recherche pertinente. Par exemple : l'inscription dans les bureaux d'emploi, diffusion des annonces de recherche d'emploi ; il est aussi établi une série d'informations concernant le marché du travail à la portée des chercheurs d'emploi à travers les outils de publication et d'échange d'informations pour l'émission des opportunités d'emploi leur correspondant qui les encourage à une recherche sérieuse⁵⁰.

II.1.3 Définition du chômage selon l'Office national des Statistiques (ONS)

Une personne est considérée en chômage si elle est soumise aux caractéristiques suivantes :

- ❖ Qu'elle soit dans l'âge lui permettant de travailler (compris entre 15 et 64 ans) ;
- ❖ Ne détenant pas d'emploi au cours de la période de recensement, on désigne ici celui qui n'a pas travaillé même pour une heure, durant le recensement ;
- ❖ Etre en situation de recherche d'emploi, tout en effectuant les démarches nécessaires pour trouver un poste d'emploi ;
- ❖ Entièrement prêt pour travailler et apte pour ça⁵¹.

II.1.4 Notions de l'Office National des Statistiques (ONS)

- ✓ **Occupé** : c'est une personne qui travaille au moment du recensement ou qui a travaillé au moins 6 jours le mois du recensement ;
- ✓ **Demandeurs d'emploi 1** : c'est une personne, en âge de travailler qui ne travaille pas à la date du recensement et qui a déjà exercé une activité rémunératrice pendant moins de 6 jours et qui est à la recherche d'emploi ;
- ✓ **Demandeur d'emploi 2** : c'est un individu, en âge de travailler qui ne travaille pas au moment du recensement, qui n'a jamais travaillé et qui est à la recherche d'emploi ;
- ✓ **Les femmes partiellement occupées** : ne sont pas dénombrées ;

⁵⁰ - Bureau international du travail, La normalisation internationale du travail, Nouvelle série 53, Genève 1953, pp. 48-49.

⁵¹ - Office national des Statistiques, L'emploi et le chômage, données statistiques, n° 226, Editions ONS), Algérie, 2005, p. 8.

✓ **Population active** : c'est l'ensemble composé des catégories des occupés, des demandeurs d'emploi, des appelés du service national et des femmes partiellement occupées ;

✓ **La population active du moment selon RGPH** : elle appréhende l'ensemble des personnes s'étant affirmées spontanément occupées, à la prospection d'un emploi (demandeurs d'emploi 1 et 2) ou au service national ;

✓ **Population active selon le BIT** : constituée de l'ensemble des personnes ayant exercé une activité économique marchande pour une durée minimale d'une heure au cours de la semaine de l'indication même s'il a avancé étant sans emploi, à la recherche d'un emploi ou au service national.

Cette population occupée recèle:

❖ Les individus qui certifient être non pourvus d'un emploi durant la phase de référence, autrement dit c'est la tranche des occupés tels qu'ils se sont déclarés ;

❖ La portion de la population se certifiant initialement comme non employée (ou inactive ou en chômage), mais qui affirme exercer une activité rémunératrice pendant la période d'indication de sondage, intitulée également la catégorie des marginaux.

Et la population au chômage de sa part, c'est l'ensemble des individus, capables de travailler, ayant attesté être :

❖ sans aucune activité économique marchande pendant la semaine de référence ;

❖ à la recherche d'un emploi, qu'ils aient ou non accompli une recherche tangible.

✓ **Taux brut d'activité** : c'est le rapport entre toute la population en âge de travailler et la population totale ou c'est la proportion de la population active parmi la population totale ;

✓ **Emploi** : il s'agit de toute activité permettant d'empocher un revenu (salarié ou non salarié) lié à cette activité ;

✓ **Emploi informel** : chaque travail rétribué mais non certifié, donc non générateur de cotisations sociales ;

✓ **Chômeur** : c'est l'individu qui est habile à travailler, n'exerçant pas d'activité rémunérée.

✓ **Chômage** : désigne une situation où des individus sont involontairement privés d'emploi ;

✓ **Marché du travail** : marché sur lequel se confrontent les offres (dérivant des travailleurs qui allouent leur force de travail) et les demandes de travail (dérivant des employeurs, qui cherchent à embaucher) ;

✓ **Revenu** : richesse créée par une activité productive et qui peut faire l'objet d'une consommation sans que l'on s'appauvrisse pour autant, paiement du travail, frais du capital et les transferts sociaux de l'Etat ou de solidarité

✓ **Indemnité, allocation de chômage** : assistance véhiculée au chômeur sous forme de subvention ;

✓ **Indemnisation** : versement d'une somme d'argent en compensation d'un évènement ou à la suite de la réalisation d'un risque faisant l'objet d'une assurance ;

✓ **Indemnité pour Salaire unique (IPSU)** : de 500 DA/ mois servie aux conjoints n'exerçant pas d'activité et des travailleurs dont le salaire mensuel est inférieur ou égal à 7 000 DA ;

✓ **Indemnité complémentaire d'Allocation familiale (ICAF)** : est de 600 DA/ mois, servie aux enfants des travailleurs salariés qui perçoivent moins de 15 000 DA, et de 3 000 DA pour les autres salariés ;

✓ **Indemnité complémentaire de Pension et de Rente (ICPR)** : de 120 DA/ mois/ personne, destinée au conjoint et aux enfants à charge des retraités dont la pension est inférieure ou égale à 7 000 DA/ mois. Cette indemnité est prise en charge par la CNR.

Quant à l'ICSR, elle a été remplacée par deux (02) programmes d'aides dénommés Allocation forfaitaire de Solidarité (AFS) et Indemnité d'Activités d'Intérêt général (IAIG).

✓ **Allocation forfaitaire de Solidarité (AFS)** : constitue un revenu. Elle est octroyée, à hauteur de 1 000 DA/ mois majorés de 120 DA par personnes à charge (maximum 3), aux chefs de familles ou personnes vivant seules, sans revenus inaptés au travail, laquelle s'ajoute la couverture sociale des bénéficiaires.

✓ **Salaire** : rémunération des heures de travail exécutées dans le cadre d'un contrat de travail ;

✓ **Salaire brut** : est calculé avant soustraction des cotisations sociales obligatoires ;

✓ **Salaire net** : il est dit net après remise de l'ensemble des cotisations (obligatoires et conventionnelles) ;

✓ **Salaire net fiscal** : après déduction des seules cotisations obligatoires ;

✓ **Sécurité sociale** : institution qui assure une convention obligatoire de risques sociaux : maladie, invalidité, vieillesse, accidents de travail, etc.

II.1.5 Calcul du taux de chômage

Le taux de chômage :

❖ **Le taux de chômage selon le RGPH :** c'est le rapport de la population en chômage à la population active.

$$\text{Taux de chômage (RGPH)} = \frac{\text{Population en chômage (1+2)}}{\text{Population active}}$$

❖ **Le taux de chômage selon le BIT :** proportion des chômeurs au sens du BIT par rapport à la population active au sens du BIT.

$$\text{Taux de chômage (BIT)} = \frac{\text{la population en chômage (BIT)}}{\text{la population active (BIT)}}$$

❖ **Le taux d'activité :** c'est le rapport entre la population active et la population totale.

$$\text{Taux d'activité} = \frac{\text{la population active}}{\text{la population totale}}$$

❖ **Le taux d'emploi :** il est donné par la proportion de la population qui travaille et la population active, il mesure la proportion de la population employée parmi la population active.

$$\text{Taux d'emploi} = \frac{\text{la population occupée}}{\text{la population active}}$$

Il en résulte que le taux d'emploi peut être calculé autrement comme le complément du taux de chômage par rapport à la population active.

$$\text{Taux d'emploi} = 1 - \text{taux de chômage (\%)}$$

II.1.6 Les différents types de chômage

Les différents types de chômage sont les suivants :

✓ Chômage frictionnel

Il est du fait que toute recherche d'emploi demande un certain délai. Si un million de personnes au travail ou changent d'emploi en un an avec un taux moyen de recherche de six

semaines. On peut estimer à $(1\ 000\ 000 * 6) / 52 = 115\ 384$ personnes le nombre moyen de chômeurs « normal » chaque semaine. Des facteurs nombreux amplifient ou réduisent ce taux de recherche : inadéquation géographique ou professionnelle entre les offres et les demandes, mobilité de la main-d'œuvre (forte au USA, faible en France), efficacité du système de recherche, un marché plus ou moins rigide. Sa densité est plus ou moins forte. Selon sa rapidité d'adéquation en Europe, ce chômage incompressible serait d'environ 2%. Mais de 5-6% aux USA. En deçà de ce taux il est intitulé surchauffe (USA aujourd'hui) s'il est supérieur à ce taux, position présumée à l'origine des accroissements démesurés de salaires.

✓ **Chômage d'incohérence ou d'inadaptation :**

Des offres d'emploi subsistent insatisfaites tandis que des demandes le sont aussi : répartition spatiale, opportunités de qualifications et engagements de conditions telles le service national ou années d'expérience.

✓ **Chômage conjoncturel**

Appelé également chômage keynésien car il est mis en évidence par *J. M. Keynes* qui déroule le chômage par la déficience de la demande. Il est rattaché au recul de l'activité économique.

✓ **Chômage volontaire**

Il est mis en évidence par le courant néo-classique qui, en contexte où les conditions de la concurrence sont respectées estime impossible le chômage involontaire. Il est désigné par ceux qui refusent les emplois offerts car ils prospectent mieux. Certains néo-classiques actuels, partisans de la « théorie de l'offre » comme *G. Gilder* ou *A. Laffer* y saisissent la raison du développement du chômage dans les années 1970 en s'appuyant sur la culpabilité de l'Etat et des syndicats qui l'ont rendu favorable en réduisant le rendement du travail (fiscalité trop pesante) du loisir (compensation chômage).

✓ **Chômage structurel**

Celui-là est dérivé des bouleversements de long terme du mécanisme productif. L'existence d'un chômage structurel est du à deux raisons⁵² :

- **La première :** il explique ce type du chômage dans le cas d'inadéquation entre les compétences requises pour les opportunités d'emploi offertes et les compétences que les individus cherchant l'emploi détiennent. L'incohérence entre les zones géographiques où elles existent des opportunités d'emploi et celles où sont établis les demandeurs d'emploi.
- **La deuxième :** c'est à la faiblesse de la capacité d'absorption de l'économie, et qui est initialement instituée par l'inadaptation entre le volume des opportunités d'emploi nouvelles

que l'économie peut créer et le volume des arrivés nouveaux sur le marché du travail annuellement.

✓ **Chômage déguisé (ou sous-emploi)**

Conservation en activité des travailleurs excédentaires. L'effacement de leur emploi n'affaiblirait pas la production. Il est immense dans les agricultures pauvres où les familles manquent de terre et les petits boulots des rues et villes. Il se raccorde par certains cotés de l'emploi informel ou souterrain.

✓ **Chômage technologique**

Il st du à la substitution du capital au travail. Le motif essentiel de ce type est la robotique à l'usine ou l'information dans les bureaux. Néanmoins, il est seulement coupable du chômage localisé (région ou profession spécifique) et de court terme. Il est dissous à long terme si la croissance est forte à la baisse de la durée du travail.

✓ **Chômage technique**

Généré par l'arrêt de la production par une carence de fourniture (grève chez un fournisseur, problème de transports...) ou d'une panne.

✓ **Chômage partiel**

Diminution du temps de travail exigée par la réduction de l'activité de l'entreprise.

II.1.7 Notion de crise dans l'économie de travail

Naturellement, « il s'agirait de scruter la façon dont se transforme, dans la crise, la relation de l'entreprise à la société à partir d'un ébranlement de la catégorie universelle de marché interne ». Néanmoins, cette mutation « doit être distinguée de la façon dont, à partir de modes de structurations spécifiques, ce pays industrialisé ajuste, déplace ou réajuste les formes sociétales à partir desquelles chaque marché du travail est organisé ». il semble qu'elle soit « essentielle pour comprendre face à la complexité des changements du réel, vers quels types de nouveautés conduisent les tâtonnements auxquels se livrent les acteurs depuis le début des années 70⁵³.»

⁵³ - Bernard GAZIER, David MANDERSON et Jean-Jacques SILVESTRE, Repenser l'économie de Travail, Octares Editions, Toulouse, 1998.

Section 2 : Taylorisme et Fordisme

Si le concept de la division du travail est développé par Adam Smith en 1376, sa rationalisation est l'œuvre de Frederick Winslow Taylor (1856-1915), ingénieur américain dirigeant une fonderie en Pennsylvanie à la fin du 19^{ème} siècle.

II.2.1. L'Organisation scientifique du Travail (OST)

a) Pourquoi l'OST

Deux sortes d'incommodités dans la gestion la plus efficace possible des travailleurs sont à l'origine de la fondation de l'OST :

✓ Les immigrants originaires d'Europe centrale ou d'Italie constituent un stock de main-d'œuvre offert, disposée à travailler pour un paiement moindre à celle des ouvriers professionnels américains. Comme ils sont le plus souvent illettrés en anglais, il est pénible de les former pour des emplois qualifiés. La réponse véhiculée par Taylor est alors d'adapter les emplois, à défaut d'adapter les hommes ;

✓ Les ouvriers qualifiés américains de la fin du 19^{ème} siècle sont le plus généralement natifs d'Europe occidentale et défendent leur statut contre les nouveaux immigrants en réclamant des salaires supérieurs, d'où des coûts de production élevés. Par ailleurs, ces ouvriers sont prédisposés à la « flânerie » dans les manufactures : ils bougent pour bouleverser des mécanismes ou se ravitailler en matières premières. Cette autonomie d'action conçoit leur pouvoir.

C'est Taylor en fonction de dirigeant d'entreprise qui s'est trouvé devant ces imperfections pour faire travailler ses ouvriers le plus efficacement possible.

b) Les fondements de l'OST

L'OST est conçue sur une division verticale du travail, une rigoureuse dislocation entre ceux qui engendrent la production et son organisation et ceux qui accomplissent les ordres. Le taylorisme est axé aussi sur une division horizontale du travail : le savoir-faire ouvrier, confus, est scindé en une multitude de fonctions rudimentaires, praticables par un personnel peu qualifié, formé rapidement. Pour motiver les travailleurs, Taylor prescrit également le « salaire aux pièces », c'est-à-dire une rémunération corrélée du rendement individuel.

Taylor fait analyser les gestes des ouvriers de métier par le bureau des méthodes, qui se livre à un chronométrage, à une division des fonctions productives en opérations élémentaires de manière à discerner « the one best way », la meilleure façon de faire. Une fois celle-ci résolue, elle s'impose à tous les salariés en devenant la norme de conduite⁵⁴.

c) Les résultats de l'OST

⁵⁴ - Bertrand AFFILE et Christain GENTIL, Les grandes questions de l'économie contemporaine, L'Etudiant, avril 2001. Op cite, p. 28.

Parmi les principales réalisations de l'OST :

- ❖ Rompre avec les essors protestataires du mouvement ouvrier américain ;
- ❖ Une augmentation de la productivité du travail, ce qui a permis aux entreprises l'ayant choisie de diminuer leurs coûts de production ;
- ❖ L'incorporation massive des immigrants de fraîche date classe ouvrière a défendu l'apparition d'un prototype d'intégration à l'américaine, le melting-pot.

II.2.2 L'Organisation fordiste du Travail

Les fondements

Ford déploie un système de rationalisation des pièces détachées, élaboré en suivant des règles commandées par les ingénieurs. Ainsi, la standardisation des pièces et des tâches permet à Ford de produire des automobiles à un coût plus chétif que ses concurrents, les célèbres Ford T, lancées en 1907. Très hâtivement les rythmes précipités s'interprètent par un roulement du personnel important en 1913, les effectifs ouvriers sont renouvelés à plus de 100%.

L'autre découverte de Ford, le fameux « Five dollars a day », a donc été inspirée par la obligation de stabiliser les effectifs, avec la seule méthode jugée efficace, la rémunération. L'industriel américain Henry Ford poursuit les éléments introduits par Taylor, mais il cherche à supprimer davantage les temps morts dans la production : au lieu de faire mouvoir la main-d'œuvre vers les matières premières aux postes de travail, ce qui permet de ne plus faire déplacer les produits par des salariés, donc d'économiser sur le coût du travail. Ce principe est celui du transitaire automatique, qui allait donner naissance au « travail à la chaîne ».

a) Le fordisme comme mode de normalisation économique

Nonobstant ses anomalies, cette organisation du travail n'en a pas moins ensorcelé nombre d'auteurs. *Antonio Gramsci*, philosophe marxiste italien, particulièrement, féconda le terme fordisme pour intituler un mode de régulation de l'activité économique où les gains de productivité sont distribués entre l'augmentation des salaires et celle du gain des entreprises.

La combinaison « production de masse-consommation de masse », est instauré par Ford lui-même signifiant le paiement de ses ouvriers mieux que les concurrents, pour leur permettre d'acheter des voitures ; en réalité, pour pouvoir les garder malgré des conditions de travail pénibles⁵⁵.

⁵⁵ - Bertrand AFFILE et Christain GENTIL, Les grandes questions de l'économie contemporaine, L'Etudiant, avril 2001. Op cite, p. 29.

Section 3 : Le travail

II.3.1 Définition du travail

C'est l'effort humain intellectuel soit-il ou physique aboutissant à la création de l'utilité ou à son augmentation, il désigne aussi effectuer un effort qui génère à celui qui le fournit, des fruits. Il s'agit du principe commun pour l'ensemble des travaux. Ceux-ci varient selon leur type, leur structure et leur but. On distingue le travail de réflexion et de création mais aussi un travail d'administration et d'organisation.

II.3.2 Les différents types de travail

On distingue différentes formes pour le travail :

a) Le système de reg

C'est l'appropriation et l'utilisation d'une personne par une autre comme il veut, on distingue deux sortes de reg : le reg en vue de produire des biens et le reg pour les travaux domestiques. Le premier type où les personnes faisant objet d'un reg sont employées dans l'agriculture et l'industrie comme le cas aux Etats-Unis colonisée par les Européens, ce type a pris fin par l'avènement de la guerre civile américaine datant de 1865.

Le deuxième type est répandu dans tous les recoins du monde, et il est en train de s'éclipser progressivement.

b) Le système d'esclavage

Il est appelé aussi travail obligatoire ; il décrit un contexte où existent des patrons de travail obligeant des personnes à : effectuer des travaux à titre gracieux pour leur patron notamment le travail de la terre ou avec une rémunération médiocre. Ce système est apparu en Europe après l'écroulement de l'empire romain provoquant l'émergence du capitalisme. En effet, il se caractérise par l'exploitation par les propriétaires du capital et des moyens de production pour les travailleurs.

c) L'emploi salarié

C'est le type qui est généralisé, où les travailleurs sont rémunérés et obtiennent un revenu monétaire en contrepartie du travail donné pour le propriétaire de la manufacture ou de la fabrique. Il est aussi conclu un contrat où est mentionné la durée de travail, sa nature et sa rémunération entre l'employé et l'employeur⁵⁶.

II.3.3 La productivité du travail

Il s'agit d'un indice mesurant l'efficacité des facteurs de production, elle exprimée par la proportion entre la quantité du facteur de production dont on veut mesurer l'efficacité d'une part ; et d'autre part, le volume de la production réalisé.

⁵⁶-أحمد هني، دروس في التحليل الاقتصادي الكلي، ديوان المطبوعات الجامعية، الجزائر، 1993، ص 56-57.

La productivité du travail est calculée de différentes façons :

a) Selon la valeur

$$\text{La productivité du travail} = \frac{\text{la valeur ajoutée}}{\text{nombre de travailleurs ou des heures de travail}}$$

b) Selon le nombre des travailleurs

$$\text{La productivité du travail} = \frac{\text{le volume de production}}{\text{nombre de travailleurs}}$$

c) Selon la durée du travail

$$\text{La productivité du travail} = \frac{\text{le volume de production}}{\text{nombre des heures de travail}}$$

II.3.4 Le marché du travail

C'est le mécanisme de fluctuation de la demande et de l'offre d'emploi, à travers lesquels les niveaux de salaires et d'emploi se déterminent.

Le marché du travail est caractérisé par :

- **L'absence d'une concurrence parfaite** : il n'y a pas un seul salaire pour les professions qui se ressemblent, parmi ces raisons on retient l'insuffisance des informations concernant les opportunités d'emploi à salaires élevés pour les travailleurs. Il existe également certains travailleurs qui ne désirent pas les transferts pour les zones géographiques ou professionnelles à salaires élevés.
- **La facilité de distinction entre les services de travail** : même s'ils se ressemblent du point de vue ethnique ou religieux, culturel ou autre.
- **L'influence de l'offre d'emploi** : c'est du aux comportements des travailleurs et leurs différentes préférences à l'exemple du niveau de salaire, nature des relations humaines au sein de l'entreprise.
- **L'influence du marché du travail et sa dépendance du développement technologique** : deux formes principales sont générées par l'effet du développement technologique sur le chômage. La première forme c'est la situation où la machine se substitue à la main d'œuvre ce

qui stimule le chômage. La deuxième forme c'est le changement de quelques fonctions et la disparition d'autres en raison de l'apparition de nouvelles techniques, compétences et un niveau d'instruction plus élevé, susceptible d'atténuer le chômage résultant de la qualification des travailleurs.

➤ **La nécessité de la disponibilité de l'offre et de la demande** : en vue de devenir réellement un marché au sens économique à l'instar des différents marchés⁵⁷.

a) La demande du travail

Elle provient des producteurs qui demandent les services de travail. Cette demande est axée subordonnée par la demande du marché pour ce bien où le travailleur contribue à sa production. C'est pour cette raison que la demande du travail est dite demande dérivée. Elle est dérivée de la demande sur le bien final auquel le travailleur a contribué dans le processus de production.

b) L'offre du travail

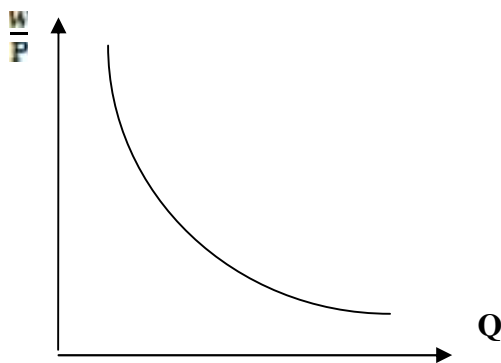
Celle-ci, elle émane des travailleurs ou des ménages. On ne peut pas séparer le service du travail du travailleur lui-même qui le fournit, la nature du travail et ses circonstances sont tous des facteurs déterminant les conditions d'offre du travail, et ce en plus des coûts de production et les salaires qui sont également des facteurs décisifs.

c) L'équilibre

En cas d'égalité de l'offre et de la demande du travail, le marché est dit en équilibre.

Le graphique de la demande de travail détermine la productivité marginale du travail vu la fixité des prix (situation de concurrence parfaite). En effet, on prévoit pour la courbe de la demande, d'avoir la pente négative comme cela est expliqué dans le graphique suivant :

Figure n° 2 : La fonction de la demande de travail⁵⁸



Source : **عمر صخري، التحليل الاقتصادي الكلي، الديوان الوطني للمطبوعات الجامعية، الجزائر، 1987.**

⁵⁷ - Conseil national économique et social, Evaluation des dispositifs d'emploi, dossier annexes, 20^{ème} session, Algérie, juin 2002. **P. 274 pour 55**

⁵⁸ - **عمر صخري، التحليل الاقتصادي الكلي، الديوان الوطني للمطبوعات الجامعية، الجزائر، 1987**

Section 4 : Les types de politiques d'emploi

II.4.1 Le traitement traditionnel du chômage

A partir des années soixante-dix, différentes politiques d'emploi se sont succédées et variées dans leur haleine, la rétribution du chômage maintient des repères communs. Les économistes soutiennent des réponses distinctes en fonction de l'explication qu'ils en développent en parant au chômage.

II.4.2 Les politiques libérales d'emploi

Pour les auteurs libéraux, qui faussent les lois du marché et empêchent la flexibilité des salaires, seule variable permettant le retour au plein emploi. Pour lutter contre le chômage, il n'y a de chômage qu'à cause d'interventions publiques il faudrait donc⁵⁹ :

- Une élasticité des salaires à la baisse amplifierait la demande de travail, par ce que le niveau de rémunération se joindrait de ce que l'entreprise pourrait payer pour un salarié supplémentaire, d'autant qu'elle serait incitée à substituer du travail au capital, celui-ci devenant relativement plus coûteux. Donc, annuler tout niveau de salaire-plancher supérieur au salaire d'équilibre (S_e) et plus couramment déréglementer le marché du travail en réduisant les contraintes légales pesant sur les entreprises, par exemple en consentant l'employeur à mettre fin à un contrat de travail à son accord ;
- Effacer les agencements d'indemnisation du chômage, inculpés de préserver le désœuvrement. Subséquemment, les chômeurs seraient forcés d'admettre n'importe quel emploi, même très mal rémunéré, parce qu'ils n'auraient pas d'autres solutions pour pourvoir leurs besoins. Ceux qui refusent ce niveau de rétribution ne feraient plus partie des actifs, d'où une décroissance du nombre de chômeurs, puisque les inactifs ne peuvent se briguer chômeurs.

1) Les politiques keynésiennes

C'est à travers la permutation des prévisions négatives des agents économiques en incitant l'activité qu'il faut agir pour **J.-M. Keynes** et ses disciples, car c'est l'insuffisance de la demande globale anticipée qui interprète le sous-emploi. Une politique de relance de la demande peut prendre plusieurs intendants⁶⁰ :

- ❖ accroître les revenus de transfert de la fraction de la population ayant la propension marginale à consommer (P_{mc}) la plus vigoureuse (c'est-à-dire les plus nécessiteux) pour que l'effet sur la demande soit comble en usant d'une politique sélective des revenu;

⁵⁹- Bertrand AFFILE et Christain GENTIL, Les grandes questions de l'économie contemporaine, l'Etudiant, 2001, p. 20.

⁶⁰- Bertrand AFFILE et Christain GENTIL, Les grandes questions de l'économie contemporaine. Op cite, p. 21.

❖ favoriser une baisse du chômage par un programme d'investissements publics (les grands travaux) qui vont s'interpréter par le jeu du multiplicateur, et des commandes aux entreprises, générer une évolution plus importante du revenu national ;

❖ mener l'épargne vers le secteur réel, par exemple en affranchissant d'impôts les transformations d'actifs financiers en biens de consommation ou en actifs immobiliers autrement dit, par une politique fiscale engendrant une hausse du revenu disponible.

II.4.3 Les différentes formes de flexibilité du travail

II.4.3.1 La flexibilité salariale

Il s'agit ici de faire fluctuer le taux de salaire en fonction de l'offre et de la demande de travail. La flexibilité salariale est donc une politique s'inscrivant dans un cadre d'analyse néo-classique du marché du travail et doit contribuer, selon ses auteurs, à une baisse du chômage. Concrètement, elle se traduit par l'individualisation des salaires et la rupture avec la négociation salariale collective. Le plus souvent, le salarié est rémunéré avec une partie fixe et une partie de salaire variable, en fonction des résultats qui lui sont imputables. Cet usage est la règle chez les commerciaux et les cadres ; il commence aussi à se diffuser parmi les ouvriers et les employés, avec une évaluation semi-collective des résultats (performance d'un magasin, d'un atelier, d'une agence, etc.)

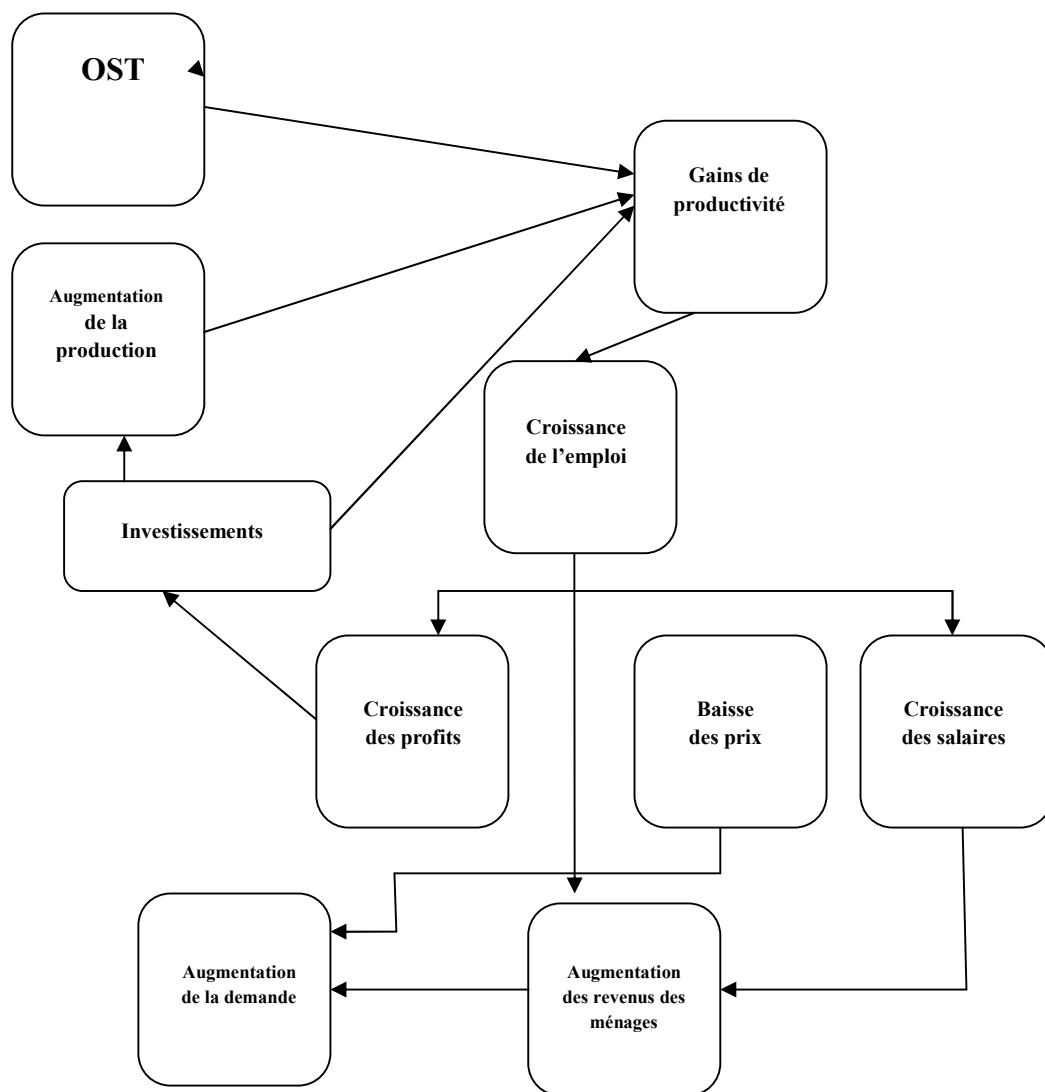
II.4.3.2 La flexibilité interne de l'emploi

Une entreprise pratique la flexibilité interne lorsqu'elle cherche à adapter l'emploi qu'elle conserve en coût fixe, c'est-à-dire qu'elle raisonne à effectifs constants. Elle peut alors être amenée à pratiquer la flexibilité quantitative interne, qui consiste à travailler par exemple) : le salarié est assuré de conserver son emploi, mais doit accepter de modifier ses horaires, ce qui peut le gêner dans sa vie quotidienne. L'entreprise peut aussi pratiquer la flexibilité qualitative interne ou fonctionnelle : elle fait changer ses salariés de poste de travail en fonction de ses besoins. Le salarié doit alors être suffisamment polyvalent et prêt à changer ses habitudes.

II.4.3.3 La flexibilité externe de l'emploi

Il s'agit ici de flexibilité quantitative externe, c'est-à-dire que l'entreprise fait varier son effectif en fonction des besoins et recourt le plus possible à des prestataires extérieurs qui doivent supporter le poids de la flexibilité. On range dans cette catégorie le recours aux CDD, à l'intérim ou aux stagiaires, mais aussi l'externalisation et la sous-traitance. Cette forme de flexibilité nécessite de faciliter les modalités d'embauche et de licenciement par les entreprises, donc de transformer le droit du travail dans un sens plus favorable à l'employeur. C'est pour cette raison que cette forme de flexibilité, la plus brutale à mettre en œuvre, mais aussi la plus facile pour les employeurs, est redoutée par les salariés.

Figure n° 3 : Le cercle vertueux de croissance de la courbe de Philips⁶¹



-Le cercle vertueux de croissance de la courbe de Philips-

Source : Bertrand AFFILE et Christain GENTIL, Les grandes questions de l'économie contemporaine, l'Étudiant, 2001, p. 20.

⁶¹ - Bertrand AFFILE et Christain GENTIL, Les grandes questions de l'économie contemporaine, l'Étudiant, 2001, p. 20.

Section 5 : La combinaison chômage-inflation : arbitrage

Depuis la courbe de *Philips* jusqu'au modèle classique à anticipations rationnelles, en passant par l'éclaircissement du rapport inflation-chômage par *Friedman*, le dilemme de cette combinaison est demeuré au cœur des altercations de la théorie macroéconomique contemporaine. C'était d'ailleurs l'un des objectifs de la théorie macroéconomique postérieure à *Keynes*.

En vue d'expliquer le dispositif de l'inflation et sa dépendance avec le chômage, il faut donc s'émanciper de l'hypothèse d'un salaire nominal rigide.

II.5.1 L'analyse classique : courbe de Philips et alternative inflation-chômage en économie fermée

A court terme, en procédons à l'appréciation de la détermination des prix et des salaires suivie du mouvement inflation-chômage consécutif à la "sphère prix-salaire", il existe une relation inverse entre inflation et chômage, lorsque le chômage influence la structuration des salaires. En effet, une augmentation du chômage restreint l'accroissement des salaires et enrayer l'inflation.

A défaut d'illusion monétaire signifiant indexation entière des salaires sur les prix), le taux de chômage d'équilibre ou celui ne permettant nullement la montée de l'inflation est autonome vis à vis d'inflation. On désigne subséquemment chômage d'équilibre le taux de chômage qui canalisant une constance de l'inflation.

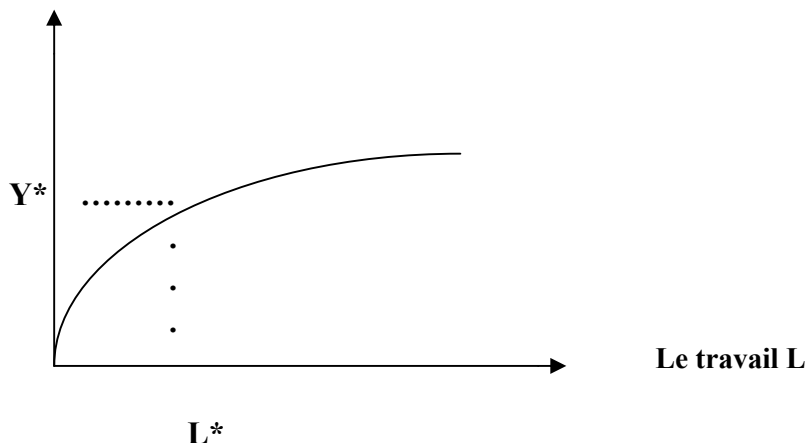
Le taux de chômage d'équilibre est, en revanche, dans le cas où l'indexation des salaires sur les prix est imparfaite ; une fonction décroissante du taux d'inflation. De la sorte, le chômage a non seulement un contrecoup à court terme sur l'inflation, étant prompte ou modérée proportionnellement à l'écart au chômage d'équilibre) ; toutefois, une séquelle identique à long terme. En conséquence, un arbitrage entre inflation et chômage existe à long terme⁶².

⁶² - Patrick ARTUS et Pierre-Alain MUET, Théories du chômage, *Economica*, 1997, p. 18.

II.5.1.1 La fonction de production chez les classiques

Figure n° 4: La courbe de production classique⁶³.

Le volume de production Y



Source : ¹ - محمد شريف المان، ص 96.

Du fait que c'est le volume du travail qui détermine le volume de production selon les classiques, il faut donc chercher l'équilibre du marché du travail qui détermine le volume de main d'œuvre utilisée pour une période donnée.

II.5.1.2 L'équilibre du marché du travail

Graphiquement, l'équilibre est atteint lorsque la courbe de la demande du travail L_d et celle de l'offre du travail L_s , se croisent.

II.5.1.2.1 Le salaire et les prix

a) L'étude de la courbe de Philips

Dans une économie sans inflation et sans croissance de la productivité du travail dite aussi économie stationnaire, le salaire nominal est constant quand le marché du travail est à l'équilibre. Cependant, le salaire nominal s'amointrit simultanément à la supériorité du chômage sur le chômage synchronisant à l'équilibre du marché du travail ; il croît, à l'opposé, en cas d'infériorité du chômage sur le chômage d'équilibre.

Depuis l'adoption, entre 1858 et 1958, par *Philips*, d'une corrélation décroissante entre le taux d'évolution des salaires et le taux de chômage, la fixation des salaires fut au centre d'abondantes études économétriques. Cette corrélation explique principalement l'effet des déséquilibres du marché du travail sur la désignation des salaires. La courbe de Philips se traduit

⁶³ - محمد شريف المان، ص 96.

alors par une relation décroissante entre le taux d'inflation salariale et le taux de chômage (figure n°). Enfin, la courbe de Philips est une fonction convexe, dans le contexte d'une flexibilité des salaires plus fortement à la hausse qu'à la baisse⁶⁴.

Couramment, l'indexation officielle fondée sur l'inflation passée, quoique également rarement sur une norme "ex ante" d'inflation, la politique de désindexation engagée par la France en 1984-1985 en fut l'illustration. Néanmoins, les salaires sont indexés sur l'inflation d'une manière officielle ou officieuse, dans la majorité des pays.

Enfin, les gains de productivité du travail peuvent, vraisemblablement, être contenus dans le cadre des négociations salariales.

Notons :

w : le logarithme du taux de salaire nominal ;

p : celui des prix et u le taux de chômage.

La courbe de Philips est un rapport entre le taux de croissance du salaire nominal

($\Delta w = w - w_{-1}$), l'inflation passée et le taux de chômage :

$$\Delta w = \Delta p + \dots + \Delta p_{-n} + (u) \quad (1)$$

p_{-1} est le coefficient d'indexation des salaires.

Par ailleurs, outre la corrélation linéaire, les figures communément utilisées pour la fonction ... énumérons la fonction logarithmique ou encore hyperbolique. Ces dernières formulations sont non linéaires et expliquent le fait que l'effet du chômage sur la variation des salaires est d'autant plus faible que le taux de chômage est élevé.

b) La fixation des prix

Trois positions sont discernées⁶⁵ :

- ❖ Le prix de production est égal au coût marginal total, en concurrence parfaite;
- ❖ Il est relatif à ce coût marginal dans la concurrence imparfaite;
- ❖ Le coût marginal total est égal au coût moyen et indépendant du volume de la production, dans le cas où les rendements d'échelle sont constants.

Considérons comme suit :

p : le logarithme de la productivité du travail ;

p : le logarithme du coût réel du capital ;

Et

⁶⁴ - Patrick ARTUS et Pierre-Alain MUET, Théories du chômage, Economica, 1997. Op cite, p. 19.

⁶⁵ - Patrick ARTUS et Pierre-Alain MUET, Théories du chômage, Economica, 1997. Op cite, p. 20.

α : la part du capital dans le coût total.

Alors, la corrélation décisive pour les prix de production est marquée :

$$p = (1 - \alpha) (w - \pi) + \alpha (p + p) + cst \quad (2)$$

Cette équation peut se réécrire sous la forme d'une proportionnalité du prix et du coût salarial unitaire, dans la disposition de constance du coût réel du capital p :

$$p = (w - \pi) + \mu \quad (2 \text{ bis})$$

Où $\pi = (\alpha p + cst) / (1 - \alpha)$ désigne le taux de marge (ou mark-up) des entreprises.

L'ajustement du prix au coût salarial unitaire n'est pas instantané, de sorte que la dynamique des prix et des salaires dépend des délais d'ajustement des salaires aux prix (courbe de Philips) et des délais d'ajustement des prix aux coûts de production.

II.5.1.2.2 Le mouvement de la dualité chômage-inflation

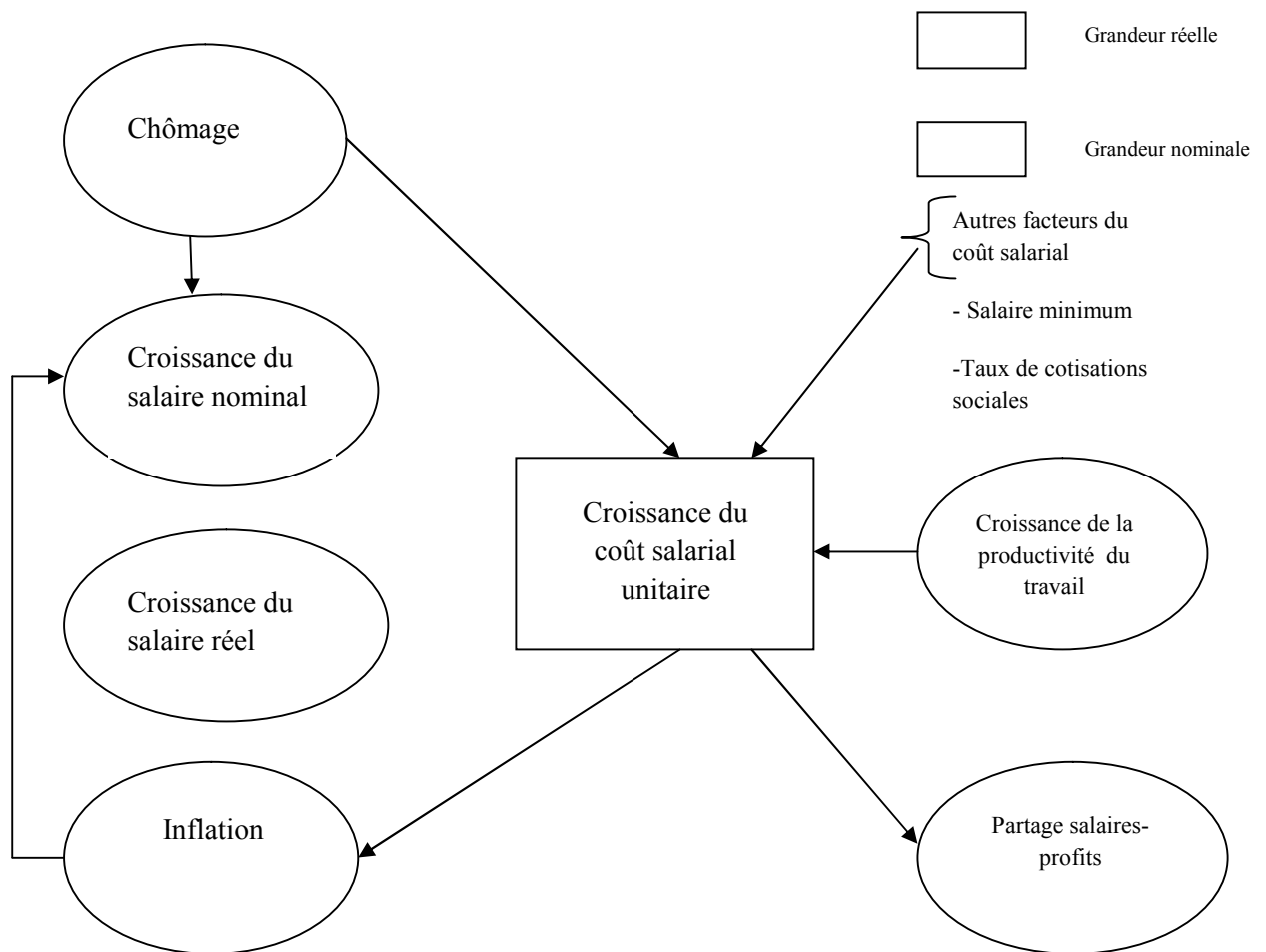
La figure suivante résume les mécanismes mis en jeu par les deux relations précédentes dans le cas d'une économie fermée.

Du moment que l'augmentation de la productivité du travail est exogène, la croissance du salaire nominal freine, en découlera un ralentissement de la croissance du coût salarial unitaire, si on s'intéresse à l'étude de l'effet d'une élévation du chômage sur la variation des prix et des salaires. Pendant toute la période d'ajustement, le prix de production s'ajoutant constamment aux coûts, l'inflation s'affaiblira, et la ration des profits dans le PIB s'amplifiera.

Par la procédure de l'indexation, l'amenuisement de l'inflation se répercute sur le salaire nominal et accentue encore la désinflation. En raisonnant à court terme, un accroissement du chômage provoque donc régulièrement une diminution de l'inflation et un renforcement des gains des entreprises. Ces deux effets résultent fondamentalement de la réduction des coûts salariaux, puisque la croissance du salaire réel enrayera partiellement à celle de la productivité du travail⁶⁶.

⁶⁶ - Patrick ARTUS et Pierre-Alain MUET, Théories du chômage, Economica, 1997. Op cite, p. 21.

Figure n° 5 : Le mouvement chômage-inflation-répartition des revenus⁶⁷.



Source : Patrick ARTUS et Pierre-Alain MUET, Théories du chômage, Economica, 1997. Op cite, p. 21.

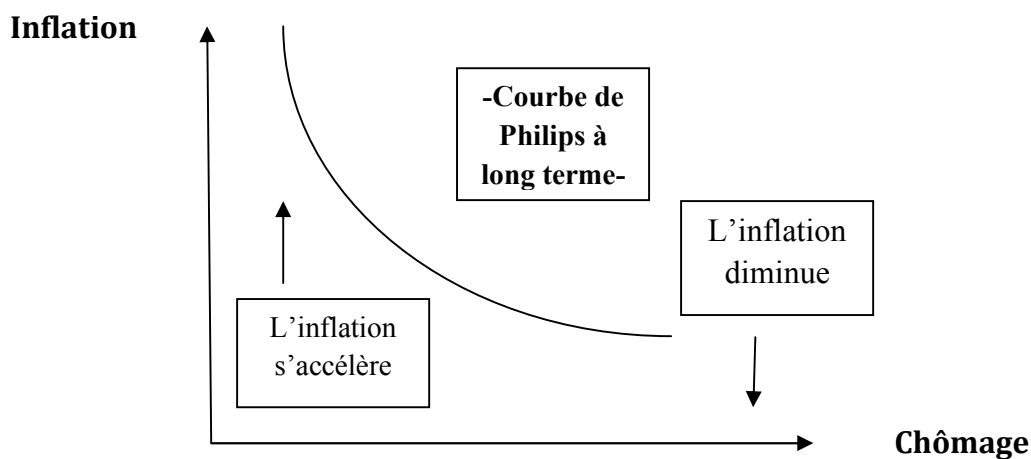
-Le mouvement chômage-inflation-répartition des revenus-

⁶⁷ - Patrick ARTUS et Pierre-Alain MUET, Théories du chômage, Economica, 1997. Op cite, p. 21.

II.5.1.2.3 Le dilemme chômage-inflation à long terme et le chômage d'équilibre

Dans le cas d'un raisonnement à long terme, la corrélation décroissante entre le taux de chômage et le taux d'inflation convient de l'intensité d'indexation des salaires sur les prix. Généralement, le salaire réel s'élève au même rythme que la productivité du travail $(w - p) = \text{delta } \pi$, quand le taux d'inflation est stable. Cette stabilité de la répartition salaires-profits dérive en par conséquent, de la relation de prix **(2 bis)** ayant manifesté l'assiduité du taux de marge.

Figure n° 6 : Indexation partielle : courbe de Philips à long terme⁶⁸.



Source : Patrick ARTUS et Pierre-Alain MUET, Théories du chômage, Economica, 1997. Op cite, p. 24.

a) L'évolution chômage effectif-chômage d'équilibre

Cherchons ici les instruments consentant à l'économie de retrouver le chômage d'équilibre. Partons d'un contexte caractérisé par un chômage supérieur au chômage d'équilibre, une croissance du salaire nominale s'affaiblissant, engendrant simultanément un abaissement permanent des coûts salariaux, à leur tour, générant à la fois une désinflation et une augmentation du profit des entreprises.

Deux instruments se dégagent là-dessus :

✓ L'influence des prix sur la demande : un double raisonnement s'impose dans le traitement de cet instrument.

Le premier raisonnement projette sur une économie fermée ; cette influence provient exclusivement de l'effet d'encaisse réelle : la réduction de l'inflation provoque une hausse du

⁶⁸ - Patrick ARTUS et Pierre-Alain MUET, Théories du chômage, Economica, 1997. Op cite, p. 24.

pouvoir d'achat des encaisses monétaires qui accroissent la demande et en effet la production et l'emploi. Le mouvement continue tant que le chômage reste supérieur au chômage d'équilibre.

Le second raisonnement projette sur une économie ouverte, où l'effet de la désinflation sur la compétitivité accroissant la demande adressée aux producteurs nationaux s'est impliqué ; en d'autres termes, c'est le mécanisme de la "désinflation compétitive".

✓ L'impact de la réduction de la croissance du salaire réel sur la substitution du capital au travail : cette séquelle de substitution devrait également collaborer à soumettre l'économie au chômage d'équilibre en procédant par l'agrandissement du contenu en emploi de la croissance⁶⁹.

1. La conception classique : anticipations rationnelles et information imparfaite

Dans les théories qui seront exposées successivement dans le cadre de l'optique classique se rapportant aux prévisions raisonnables et information imparfaite, le marché du travail est constamment à l'équilibre, toutefois les flottements du chômage autour du chômage d'équilibre dénommé chômage naturel par le courant monétariste de la pensée, dérivent de l'information imparfaite des salariés.

Et ce contrairement à la vision néokeynésienne de la courbe de Philips, où l'écart au chômage d'équilibre découlait des déséquilibres du marché du travail dus aux raideurs nominales, ou aux délais d'ajustement des prix et des salaires, en usant un autre langage⁷⁰.

a) La réinterprétation de la courbe de Philips par Friedman (1968)

Examinons le modèle classique qui est caractérisé par :

- L'offre de travail est une fonction croissante du salaire réel ;
- La demande de travail une fonction décroissante.

En analysant graphiquement, sur un diagramme salaire réel-emploi, l'emploi d'équilibre est perçu au croisement des courbes d'offre et de demande de travail.

Le chômage d'équilibre est le chômage frictionnel qui provient de l'équilibre de l'offre et de la demande de travail.

Mettons les logarithmes des grandeurs sur les axes, les courbes correspondantes sont des droites.

Parallèlement, présumons l'assiduité des élasticités des offres et demande de travail respectivement, ce qui concorde par ailleurs avec la demande de travail des entreprises à fonction de production de type *Cobb-Douglas*.

⁶⁹ - Patrick ARTUS et Pierre-Alain MUET, Théories du chômage, Economica, 1997. Op cite, p. 29.

⁷⁰ - Patrick ARTUS et Pierre-Alain MUET, Théories du chômage, Economica, 1997. Op cite, p. 40.

Apprécions présentement l'équilibre du marché des biens.

La demande de biens est une corrélation décroissante entre la production et le prix (ou entre l'emploi convenant et le prix de production). Le niveau des prix est obtenu au croisement de la courbe de demande et de la droite verticale correspondant à l'équilibre du marché du travail.

Cependant, on peut globalement étayer le logarithme de la production ou celui de l'emploi qui leur est analogue à une constante et à un facteur multiplicatif près, sur l'axe des abscisses, par le motif du rapport caractérisant la production et l'emploi avec la fonction de production, de forme log-linéaire dans le cas d'une fonction de type Cobb-Douglas.

Conséquemment, on déduit les trois facteurs suivants :

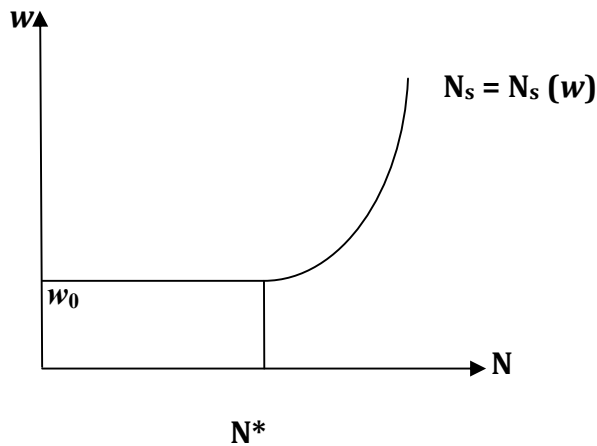
- La production ;
- L'emploi ;

Et

- Le salaire réel.

Ceux-ci constituent les propriétés usuelles du modèle classique, consécutives de l'équilibre du marché du travail, et les politiques d'incitation de la demande, par le déplacement vers la droite de la courbe de demande de biens, sont sans séquelles sur la production et l'emploi et élèvent uniquement le niveau général des prix.

Figure n° 7 : La fonction d'offre de travail⁷¹

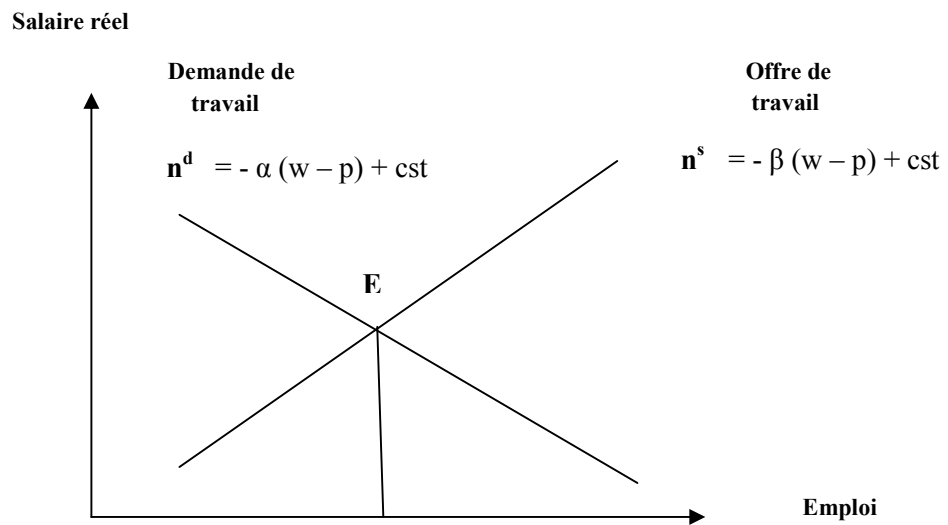


Source :

عمر صخري، التحليل الاقتصادي الكلي، الديوان الوطني للمطبوعات الجامعية، الجزائر، 1987

⁷¹ - عمر صخري، التحليل الاقتصادي الكلي، الديوان الوطني للمطبوعات الجامعية، الجزائر، 1987

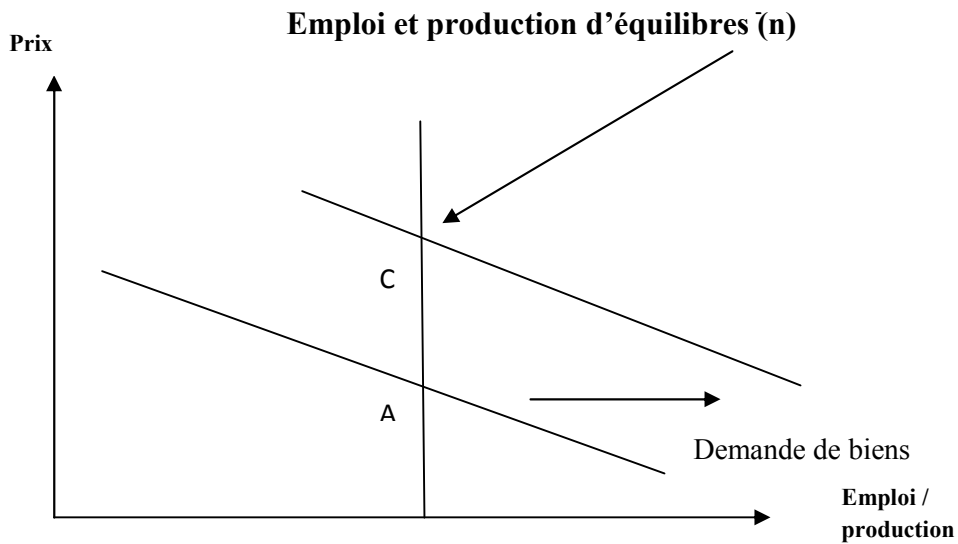
Figure n° 8 : Le modèle classique⁷².



-Marché du travail-

Source : Patrick ARTUS et Pierre-Alain MUET, Théories du chômage, Economica, 1997. Op cite, p. 41.

Figure n° 9: Emploi et production d'équilibres⁷³.



-Marché des biens-

Source : Patrick ARTUS et Pierre-Alain MUET, Théories du chômage, Economica, 1997. Op cite, p. 41.

⁷² - Patrick ARTUS et Pierre-Alain MUET, Théories du chômage, Economica, 1997. Op cite, p. 41.

⁷³ - Patrick ARTUS et Pierre-Alain MUET, Théories du chômage, Economica, 1997. Op cite, p. 41.

La demande de travail ne peut croître que si le salaire réel diminue, alors que seule une augmentation du salaire réel peut procurer un agrandissement de l'offre de travail.

Il faut parvenir à séparer le salaire réel perçu par les salariés et celui perçu par les entreprises, afin de réussir un effet réel transitoire des chocs de demande en restant sur les mêmes conditions et hypothèse d'équilibre du marché du travail.

C'est Friedman, qui fut à l'origine de cette signification dans un article qui est à la base des analyses de la nouvelle école classique.

Il faudrait en conséquence que l'offre et la demande de travail croissent ensemble, afin qu'une augmentation de la demande accroît l'emploi, respectant la règle d'équilibre du marché du travail, celle d'une asymétrie d'information entre les entreprises et les salariés, comme supposée par Friedman.

Aussi, l'incertitude sur le salaire réel du côté de l'entreprise est inexistante, parce que du point de vue de l'entreprise, le salaire réel qui décide de sa demande de travail est le salaire nominal, ou celui négocié sur le marché du travail, déflaté par le prix de la production de l'entreprise⁷⁴.

b) Anticipations rationnelles

Opérant une analyse des retombées d'une politique monétaire, ou budgétaire, expansionniste.

On peut distinguer deux situations différentes :

- ❖ La politique n'est pas devinée par les salariés : il va en découler un accroissement de la demande et, par les instruments auparavant exposés, un accroissement de la production et d'emploi d'équilibre ;
- ❖ La politique économique est pleinement prévue par les salariés : là, l'effet inflationniste de la politique économique et le fait que le salaire réel n'est pas modifié, sont conjointement pris en compte dans le cadre de l'anticipation du prix, d'une façon que l'emploi d'équilibre sera inchangé.

Par conséquent, les flottements du chômage autour du chômage d'équilibre procèdent simplement des chocs ou des politiques économiques non anticipées par les agents.

Néanmoins, l'interprétation de l'obstination des flottements économiques n'a pas fait l'objet de cette théorie. En effet, il faut que les chocs aléatoires qui simulent la demande aient eux-mêmes une certaine régularité afin que les fluctuations économiques aient une certaine constance.

⁷⁴ - Patrick ARTUS et Pierre-Alain MUET, Théories du chômage, Economica, 1997. Op cite, p. 42.

Autrement dit, ces chocs ne peuvent pas être des “bruits blancs”, même s’ils doivent disposer avant une certaine autocorrélation. sinon, dans une pareille situation, l’anticipation rationnelle du choc contiendra l’autocorrélation, ainsi la relative régularité, du choc, qui lui-même ne connaîtra plus de retombée sur la production et l’emploi.

Il s’agit dans cette dernière expression de l’une des raisons qui mèneront les économistes de la nouvelle école classique à se braquer vers une précision des flottements économiques favorisant les chocs réels, ou cycles réels⁷⁵.

1. Le rapport entre chômage et salaire réel à long terme

La courbe de Philips est une dépendance entre le taux de croissance du salaire réel et le taux de chômage.

Cette courbe est fondée sur l’hypothèse tacite traduite par l’implication: une augmentation permanente du chômage engendre une hausse indéfinie du salaire réel, en plus claire, l’élasticité du salaire réel au chômage est démesurée.

Inversement, cette élasticité est finie et mesurée dans le cas d’un raisonnement à long terme entre le taux de chômage et le salaire réel, ou entre la part des salaires et le taux de chômage, recommande en outre la majorité des études élaborées à la veille de 21^{ème} siècle⁷⁶.

2. La relation salaire réel-chômage à long terme

Dans la perspective de modération, la productivité du travail est présumée assidue.

La relation de long terme qui représente les négociations salariales s’établit :

$$w - p = -\alpha u + \beta \quad (1)$$

Cette équation signifie que le chômage affecte négativement le niveau du salaire réel désiré par les salariés.

La courbe représentant la détermination du prix de production par les entreprises est l’équation (2) :

$$p = w + v \quad (2)$$

Ces deux courbes sont tracées dans un diagramme taux d’emploi ($1 - u$), salaire réel ($w - p$).

Procédons à une analyse graphique.

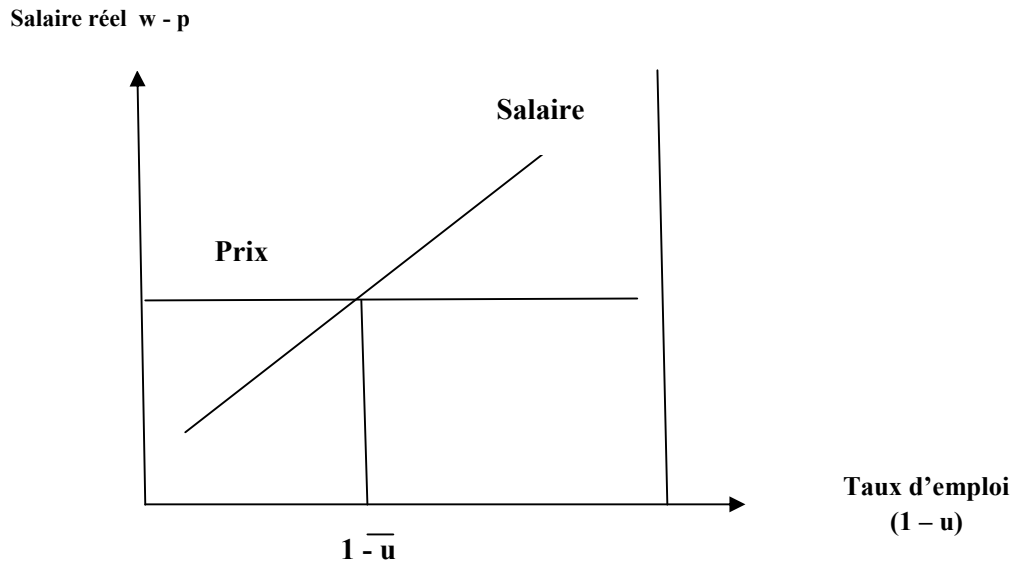
❖ La courbe qui indique la fixation du prix de production est une droite horizontale, dans la situation où le taux de marge v est autonome vis-à-vis du niveau de l’emploi, en raisonnement à long terme, pendant que les rendements d’échelle sont constants.

⁷⁵ - Patrick ARTUS et Pierre-Alain MUET, Théories du chômage, Economica, 1997. Op cite, p. 45.

⁷⁶ - Patrick ARTUS et Pierre-Alain MUET, Théories du chômage, Economica, 1997. Op cite, p. 47.

❖ La courbe de négociations salariales est une fonction croissante du taux d'emploi (décroissante du taux de chômage). dans le cas de la courbe de Philips caractérisée par une élasticité du salaire au chômage infinie, la courbe en question serait sous forme d'une droite verticale.

Figure n° 10 : Chômage d'équilibre⁷⁷.



Source :

Dans la disposition d'égalité entre le salaire désiré par les salariés et le prix désiré par les entreprises, on parle du chômage d'équilibre est le taux de chômage qui est :

$$u = \frac{\beta + v}{\alpha}$$

Dans le même ordre d'idées, toute modification de la relation de long terme simulant la constitution des salaires β ou la relation de prix v est susceptible de toucher le chômage d'équilibre, à priori, dans ce type de modèle.

⁷⁷ - Patrick ARTUS et Pierre-Alain MUET, Théories du chômage, Economica, 1997. Op cite, p. 45.

Section 6 : La théorie néoclassique

II.6.1 Le marché du travail

La théorie néoclassique instaure un marché du travail, sur lequel l'offre et la demande de travail se collationnent dans l'intention d'examiner les règles qui régissent la conception du prix du facteur travail, en d'autre terme le salaire.

Contrairement à la théorie marxiste, les néoclassiques ne distinguent pas entre travail et force de travail.

En effet, pour eux, le prix du travail est le salaire⁷⁸.

II.6.1.1 La demande de travail

a) La demande individuelle de travail

Elle provient d'un entrepreneur personnel utilisant le facteur travail, comme intrant dans son processus de production.

La fonction de production prend la forme suivante :

$$Q = f(X_1, X_2, \dots, X_n, L)$$

Cette fonction de production est donnée par une phase de temps établie (par exemple : un an).

➤ X_1, X_2, \dots, X_n sont des intrants ;

➤ L est un intrant qui représente le facteur travail ;

➤ Q est la quantité d'output acquise par l'intermédiaire de l'opération de production, durant la période de temps considérée comme unité.

Le facteur travail est révélé en nombre de salariés, enrôlés pendant cette période, étant entendu que la durée moyenne de travail est une donnée économique.

A l'instar des autres facteurs de production, quelques ratios utiles concernant l'analyse et l'étude de la fonction de production sont dégagés :

▪ la productivité moyenne du travail : Q/L

▪ la productivité marginale du travail : $\frac{dQ}{dL}$

Mettons en exercice un exemple illustratif :

Q consiste en la production annuelle d'une entreprise sidérurgique, en tonnes d'acier, ces productivités moyenne et marginale du travail seront manifestées en tonnes d'acier par salarié et par an.

Les postulats ordinaires du modèle néoclassique sont maintenus et l'on augure notamment que les rendements factoriels et les rendements d'échelle sont décroissants.

⁷⁸ - Bernard SABY et Dominique SABY, Les grandes théories économiques, Dunod, 3^{ème} édition, Paris, 2003, p. 242.

A ce niveau, l'entrepreneur stabilise son niveau de production et optimalise l'utilisation de ses différents facteurs de production.

S'agissant du facteur travail, à ce niveau de production optimum, nous aurons l'égalité suivante :

$$\frac{dQ}{dL} = \frac{Q}{L}$$

En d'autres termes, la productivité marginale du travail est alors égale au rapport de salaire w au prix unitaire p de l'output.

La demande du facteur travail est une fonction décroissante de son prix w , comme d'ailleurs, toute demande individuelle des différents facteurs de production.

Cette demande individuelle est possible d'être illustrée graphiquement, mais également la courbe de demande individuelle de travail de l'entrepreneur peut être tracée⁷⁹.

b) La demande globale de travail

Par sommation de toutes les demandes individuelles dérivant des entrepreneurs, on déduira la courbe de demande globale du facteur travail.

Cette demande globale est une fonction décroissante du salaire w :

$$LD = D(w)$$

Pour un niveau de salaire donné w_A , on détiendra le nombre L_A de salariés demandés par l'ensemble des entrepreneurs.

Il à souligner que la demande de travail est formulée par les entrepreneurs est également une expression jumelle avec offre d'emploi parce que l'on peut considérer pareillement que les entrepreneurs offrent des emplois aux salariés⁸⁰.

II.6.1.2 L'offre de travail

Le travail est offert par les salariés. Avec un autre langage, Ces mêmes salariés sont dits demandeurs d'emploi.

La courbe d'offre individuelle d'un bien est déduite directement de la courbe de coût marginal du moment que l'offre d'un bien, de consommation ou facteur de production, découle principalement de sa production :

En ce qui concerne le facteur travail,

⁷⁹ - Bernard SABY et Dominique SABY, Les grandes théories économiques, Dunod, 3^{ème} édition, Paris, 2003. Op cite, p. 243.

⁸⁰ - Bernard SABY et Dominique SABY, Les grandes théories économiques, Dunod, 3^{ème} édition, Paris, 2003 Op cite, p. 244.

Si le facteur travail est offert sur le marché du travail, c'est parce que son détenteur en possède un stock qui dépasse ses propres besoins. C'est pour cette raison précisément qu'on ne peut pas parler de production de ce facteur. En conséquence la problématique d'échange walrassien est étalée à ce stade d'analyse :

- ❖ l'offre individuelle de travail est obtenue à partir d'une carte d'indifférence ;
- ❖ le obstacle soulevé par l'effet revenu de stock revient ordinairement ;
- ❖ on sera en mesure d'ériger la courbe d'offre globale du facteur travail, à partir de ces deux sujets ayant été traités concernant l'offre individuelle de travail :

a) L'offre globale de travail

On déduit l'offre globale de travail en opérant la sommation des offres individuelles de travail de la part de tous les salariés.

Par supposition, l'offre globale de travail est également une fonction croissante du salaire, exclusivement lorsque l'on autorise, en dépit de tous les incertitudes que ayant été formulées en la matière ; que l'offre individuelle de travail est une fonction croissante du salaire⁸¹.

II.6.1.3 Le croisement entre l'offre et la demande globale de travail

Graphiquement, c'est la confrontation entre les deux courbes qui donne le point d'équilibre E. Celui-là, identifié par les coordonnées suivantes :

- **WE** : le salaire du marché. Il peut être mesuré horairement, mensuellement ou annuellement, tout dépend de l'unité du temps adoptée initialement ;

Et

- **LE** : la quantité de travail, exprimée en nombre d'ouvriers, mise en œuvre pendant la période de temps considérée.

⁸¹ - Bernard SABY et Dominique SABY, Les grandes théories économiques, Dunod, 3^{ème} édition, Paris, 2003 Op cite, p. 250.

Section 7 : Les théories keynésienne et marxiste (traitement à court terme)

II.7.1. La critique keynésienne du marché de travail

II.7.1.1 Le marché de travail dans la théorie néoclassique

Le seul chômage possible dans un contexte du marché du travail exerçant ordinairement, est un chômage volontaire. Le chômage involontaire n'est aperçu que dans des dispositions où les instruments du marché du travail sont opposés.

a) Le mouvement habituel du marché du travail

Le marché du travail néoclassique a été exposé précédemment.

Tous les salariés désireux de travailler ; au salaire d'équilibre W_E , sont embauchés : l'offre de travail est alors égale à la demande de travail. Sauf les individus qui refusent de travailler à ce prix W_E , où les individus opèrent une conciliation optimum entre leur temps de travail et leur temps libre, qui demeurent, probablement, des chômeurs.

D'après le courant néoclassique, il s'agit d'un chômage volontaire car ce n'est que quand le marché du travail ne peut fonctionner normalement que les auteurs néoclassiques autorisent l'existence de ce type du chômage (involontaire).

1. L'absence de marché de travail chez Keynes :

Dans la sphère d'analyse keynésienne, le niveau général des salaires W est une grandeur macroéconomique qui agrège tous les salaires des diverses catégories professionnelles.

Tandis que Keynes refuse l'intervention au plan macro-économique des raisonnements micro-économiques : il y a "no bridge" entre la micro-économie et la macro-économie. Ce "no bridge" a des heurts déterminants sur la fixation du salaire.

Keynes adhère à la notion de rigidité du salaire, toutefois, celle-ci est examinée non comme un dysfonctionnement pathologique, mais comme un élément du système économique ordinaire.

2. La désignation du niveau d'emploi et du salaire, dans la théorie keynésienne:

Nous allons montrer que la relation causale entre le revenu national Y et le niveau d'emploi L est différente dans la théorie néoclassique et dans la théorie keynésienne. Pour mettre en évidence cette opposition, il convient d'introduire auparavant la fonction de production macro-économique de courte période⁸².

3. La fonction de production macro-économique de courte période

Rappelons que la fonction de production macro-économique s'écrit :

⁸² - Bernard SABY et Dominique SABY, Les grandes théories économiques, Dunod, 3^{ème} édition, Paris, 2003. Op cite, p. 319.

$$Y = F(K, L)$$

❖ Y : désignant le revenu national nominal ;

❖ L'indice des prix est supposé constant.

Dans ces conditions, la connaissance du revenu national nominal Y résulte celle du revenu national réel et inversement.

Effectuons un raisonnement en courte période, l'équipement est alors constant.

C'est l'on admet que l'essentiel de la valeur stabilisée, en l'occurrence le capital, provient de l'équipement à l'exemple des machines et outil de production, il est possible de soutenir que K est constant, en courte période ceci n'est qu'une approximation car en courte période, il peut y avoir variation du stock et donc variation du capital.

Le revenu national Y est alors fonction de la seule variable L :

$$Y = F(L)$$

Cette égalité est présente aussi bien dans la théorie néoclassique que dans la théorie keynésienne. Par contre, le lien de causalité entre les deux variables Y et L se trouve inversé.

4. L'enchaînement causal néoclassique⁸³

Le point de départ se situe, pour les auteurs néoclassiques, dans le marché du travail : la confrontation entre l'offre et la demande de travail détermine la quantité de travail utilisée L_E et le salaire consenti W_E , coordonnés du point d'équilibre.

Graphe n° :

A partir du niveau d'emploi L_E ainsi obtenu, la fonction de production macro-économique, de courte période, fournit le revenu national :

$$Y = F(L_E)$$

L'enchaînement causal néoclassique est schématisé de la manière suivante :

$$L \rightarrow Y$$

5. L'enchaînement causal keynésien

Chez Keynes, il n'y a pas de marché du travail, pas de confrontation entre l'offre et la demande de travail. Plus précisément, les travailleurs n'ont aucun pouvoir, ni sur la détermination du niveau de l'emploi. Ces résultats s'imposent à eux ; ils dépendent de la conjoncture économique et donc en dernière instance, du revenu national Y et L est inversée :

⁸³ - Bernard SABY et Dominique SABY, *Les grandes théories économiques*, Dunod, 3^{ème} édition, Paris, 2003 Op cite, p. 320.

$$Y \rightarrow L$$

L'égalité $Y = F(L)$ n'est pas remise en cause ; en revanche, ce n'est plus le revenu national Y qui est fonction du niveau d'emploi L , mais le niveau d'emploi L qui est fonction du revenu national Y . Il peut être avantageux, dans ces conditions, de considérer la fonction réciproque de la fonction de production macro-économique, de courte période :

$$Y = F(L) \quad \Leftrightarrow \quad L = F^{-1}(Y)$$

Cette nouvelle écriture $L = F^{-1}(Y)$ illustre davantage la pensée keynésienne. Le niveau d'emploi s'impose aux travailleurs, il en est de même du niveau général des salaires W . Par hypothèse, Keynes considère que le salaire W est égal à la productivité marginale du travail :

$$W = dY/dL = F'(L)$$

Cette égalité ne résulte pas du fonctionnement du marché du travail, comme c'était le cas dans la théorie néoclassique, mais est posée de manière axiomatique par **Keynes**. L'indice général des prix P étant supposé constant, le salaire réel W/P est également connu. L'essentiel de cette théorie keynésienne de l'emploi réside dans le fait que les travailleurs ne jouent qu'un rôle passif : la conjoncture économique se détermine en dehors de leur action, le niveau d'emploi L et le salaire qui en découle W se fixent indépendamment de leur volonté. Le niveau d'emploi ainsi obtenu n'a aucune raison de s'identifier au niveau de plein emploi, c'est-à-dire au niveau où tous les salariés désireux de travailler au salaire W correspondant sont embauchés. La théorie keynésienne de l'emploi permet ainsi de comprendre l'existence de chômage involontaire.

Le niveau d'emploi et le salaire dépendant du revenu national Y , dans la théorie keynésienne. Le revenu national Y constitue désormais la variable stratégique. Il devient particulièrement important de connaître la variable déterminante de ce revenu national : l'investissement.

II.7.2 La théorie marxiste

a) La relation entre le PNB et le chômage⁸⁴

La loi d'**Okun** (*Arthur*, 1918-1980), énonce qu'il existe une relation inverse entre le niveau du PNB et le chômage. En effet, puisque le PNB dépend du stock de capital, du progrès technique et de la quantité de travail et que seule cette dernière varie à court terme, si la demande fait baisser la quantité de travail, le chômage augmente et le PNB réel diminue en dessous de son niveau potentiel, et inversement. Rien de bien différent de l'explication keynésienne du sous-emploi par insuffisance de demande effective, peut-on penser. Mais **Okun** suppose que le taux de chômage naturel aux Etats-Unis est alors de 4% et calcule un

PNB potentiel comme le produit de 96% de la population active par le temps de travail et la productivité, et aboutit à une évaluation statistique selon laquelle un point de chômage au dessus du taux naturel de 4% entraîne une baisse de 3% du PNB potentiel.

⁸⁴ - Colette NEME La pensée économique contemporaine depuis Keynes, *Economica*, 2001, p. 39.

La loi d'*Okun* a inspiré la politique budgétaire du tax cut (1963-1967) selon laquelle une réduction d'impôts peut, comme une augmentation des dépenses publiques, creuser un déficit budgétaire de relance, appelé solde budgétaire de plein emploi de manière rassurante.

La loi d'Okun, sans être une grande avancée, permet la prévision du PNB potentiel et une politique budgétaire qui a ranimé la croissance américaine anémique au début des années 1960.

Section 8 : Les différents remèdes au chômage

II.8.1 Le traitement économique

L'Etat coopère alors à l'absorption des besoins tout en concevant des emplois. C'est par la règle dite d'emploi socialement rentable, du moment qu'il coûte moins cher que la dépense moyenne par chômeur (hors dépenses fixes). Dans ce sens, l'Etat procède à la création des emplois, d'une part à travers une politique passant essentiellement par des aides aux entreprises qui embauchent (réduction de cotisations sociales, imposition avantageuse, versement de subventions) dans le secteur marchand; d'autre part en agissant par les créations d'emplois directes : soit par des emplois publics classiques ou d'emplois dans des secteurs d'utilité sociale, où des besoins non satisfaits existent⁸⁵. La réduction du temps de travail fait aussi partie de l'ensemble des mécanismes de lutte contre le chômage.

II.8.2 Le traitement social

La rétribution sociale se conjugue couramment de la rétribution statistique qui permet une réduction du nombre de chômeurs dénombrés. Cette réduction n'apparaît pas uniquement nominale, car l'acquittement d'un revenu particulier permet de concrétiser la fin de la situation de chômeur. Les préretraites ou les stages de formation rémunérée de longue durée conviennent à ce raisonnement : un jeune en contrat de qualification ou un préretraité ne sont ainsi pas classifiés comme chômeurs ! Ce type de politique peut être autorisé par la volonté de remettre en disposition des chômeurs de longue durée ou de lutter par anticipation contre le chômage de transformation que subiront les jeunes sans qualification. La rétribution du chômage consiste à agir sur les ressources offertes aux chômeurs, vue d'endurer leur situation. Puisque l'objectif recherché n'est pas la baisse du nombre des chômeurs, l'action sur le chômage n'est pas passive.

II.8.3 La thérapie au chômage pour les libéraux

Le courant libéral de la pensée économique recommande deux options en vue de juguler au problème du chômage qui sont :

a) La nécessaire flexibilité du marché du travail

Une série d'actions sont exhortées par les économistes du fil libéral, les plus importantes sont⁸⁶ :

- La négociation autonome sur le marché du travail des salaires inévitablement ; dans cette vue, les libéraux ne peuvent que approuver aux efforts du patronat afin de rendre les salaires individuels et inciter leur harmonie à celle de la productivité de chacun, une opération qui doit se jumeler avec une décroissance des charges sociales ;

⁸⁵ - Bertrand AFFILE et Christain GENTIL, Les grandes questions de l'économie contemporaine, L'Etudiant, avril 2001. Op cite, p. 21.

⁸⁶ - Bertrand AFFILE et Christain GENTIL, Les grandes questions de l'économie contemporaine, L'Etudiant, avril 2001. Op cite, p. 24.

- il faut abaisser fortement (voire supprimer) le SMIC (salaire minimum interprofessionnel de croissance) qui empêche le retour au point d'équilibre du marché du travail résultant de la rencontre entre l'offre et la demande de travail ;

- Il faut aussi limiter le pouvoir des syndicats dans les négociations salariales.

b) Les effets favorables sur l'offre et la demande de travail

L'embauche de salariés supplémentaires, particulièrement pour les moins qualifiés supposés ayant une moins grande productivité du travail par proportionnellement aux plus qualifiés est encouragée par la baisse du coût du travail. Celle-ci consent l'élévation des parts de marché et pousse pareillement la compétitivité.

Le chômage est un exaspérant de l'offre de travail constituée de la catégorie de la population active proportionnellement à la demande (des entreprises et des administrations) qui ne peut s'abolir qu'avec une baisse du coût du travail. C'est par cette expression que les économistes libéraux, désignent ce phénomène. Ladite baisse entraîne d'abord une réduction de l'offre de travail, car des actifs s'ôtent du marché, le taux de salaire horaire proposé ne compensant pas le coût de leur dévouement en loisir. Ensuite, elle incite les entreprises à remplacer du travail le capital ; il en découle une relance de l'emploi tant que l'embauche de personnel additionnel redonne à l'embauteur plus qu'elle ne lui coûte.

Conclusion

Actuellement, il existe un consensus mondial pour admettre que la persistance de la pauvreté généralisée et l'existence d'inégalités importantes entre différentes catégories sociales ont une influence défavorable sur les caractéristiques démographiques et sur l'emploi, tant en ce qui concerne les structures que les évolutions. La mise en valeur des ressources humaines et leur gestion devrait constituer une des priorités auprès des gouvernements. Les questions relatives à l'emploi se posent avec plus d'acuité, non seulement aux pays non industrialisés mais à l'échelle de la planète.

La conséquence de cette situation s'exprime par le phénomène des migrations internationales, l'augmentation du nombre de réfugiés et des personnes déplacées, qui devrait être traité avec beaucoup d'attention malgré son ancienneté. Les problèmes qui se posent tant aux migrants, aux pays de départ qu'aux pays d'accueil militent pour une action en profondeur afin d'analyser davantage le phénomène et surtout de proposer des solutions tant à l'échelle internationale qu'au niveau des pays.

La solution radicale restant, bien entendu, celle qui procure un développement durable pour les pays d'émigration. La mise en œuvre de programmes de développement durable et la nécessité de prendre en charge les préoccupations des pays défavorisés en matière de population et par conséquent en matière d'emploi sont primordiales.

Plus que jamais dans cette phase de transition, il est nécessaire d'adopter une politique sociale et démographique efficaces et d'aider ces pays économiquement pour que ces actions puissent se traduire sur le terrain par des résultats tangibles.

Chapitre troisième :
Les privatisations et l'emploi en Algérie

Introduction

Si la croissance économique rapide provoquée par la politique d'investissement réussi, pendant plusieurs années à offrir intensivement des postes d'emploi, sachant qu'à une certaine période l'offre d'emploi a dépassé la demande.

Néanmoins, cette inégalité a pris la voie inverse au début des années 1980, après la crise économique mondiale qui a généré la contraction des recettes de devises et la chute des importations et le volume des investissements qui a contribué à la détérioration de l'emploi et a vu le nombre des chômeurs escalader en 1986 jusqu'à 50 000 travailleurs en raison de l'insuffisance des matières premières et la rupture de l'approvisionnement, et constituer par le fait un début d'apparition du chômage en Algérie.

L'ampleur du phénomène du chômage s'est ressentie au sein de la société algérienne suite au choc pétrolier agressif de 1985/86, induisant l'anémie inexorable des revenus financiers, ce qui a nourri une controverse manifeste à partir de 1988.

En 1991, la proportion de la catégorie d'âge compris entre 20 et 25 ans parmi la population active ayant été condamnée au chômage est appréciée à plus de 41%.

Ce contexte qui a nettement ébranlé la couche des jeunes en prenant une courbe ascendante proportionnellement à la détérioration des positions économique et financière du pays, disposition ayant infligé la mise en place d'une politique dite "emploi des jeunes" en 1994.

Le chômage constitue la méthode la plus raffinée de la destruction des richesses potentielles et additionnelles d'un pays.

Comme tel, il est la forme la plus élevée du mépris social et de l'humiliation économique de toute personne en possession de toutes ses capacités physiques et mentales.

Tout au long de cette période, le chômage n'a cessé de prendre des proportions alarmantes et de s'embellir sous la silhouette du slogan : « Pour une vie meilleure » qui manifeste, la prédilection de la consommation à la lésion de l'investissement.

Pour cause, la politique économique furtive adoptée dans cette époque est à l'origine de l'incohérence de l'économie nationale, devenue incapable de fournir de l'emploi à la population qui arrive régulièrement sur le marché d'un côté, et à garantir ce même emploi à ceux déjà occupés de l'autre côté. Dans ce dernier cas, il y a lieu de signaler la chute de l'emploi dans l'industrie, le BTP, le commerce et le transport.

Dès lors, l'économie algérienne s'est transformée ne serait ce que dans quelques années en un authentique mécanisme à produire des individus léthargiques et oisifs dans la fleur de l'âge.

Section 1 : Les réformes économiques libérales (1987-1991)

Loin des restructurations affectant le secteur public, une série de réformes plus entreprenantes bouleversent l'économie algérienne.

Celle-là, a amorcé un processus libéral, après avoir connu des difficultés ascendantes

III.1.1 Les raisons profondes des réformes

III.1.1.1 Le choc pétrolier de 1986

Depuis l'indépendance, les ressources financières de l'Algérie tributaires des exportations en hydrocarbures occupent une proportion importante et progressive dans les exportations globales (61.3 en 1963 ; 54.2% en 1964 ; 77.3% en 1965 ; 81.8 % en 1966 ; 73.6% en 1967 et 70.2% en 1968)⁸⁷ ; pour constituer au début des années 80 pas moins de 98%.

De sa part, la fiscalité pétrolière a alimenté les recettes budgétaires de l'Etat avec des proportions proposées dans le tableau suivant :

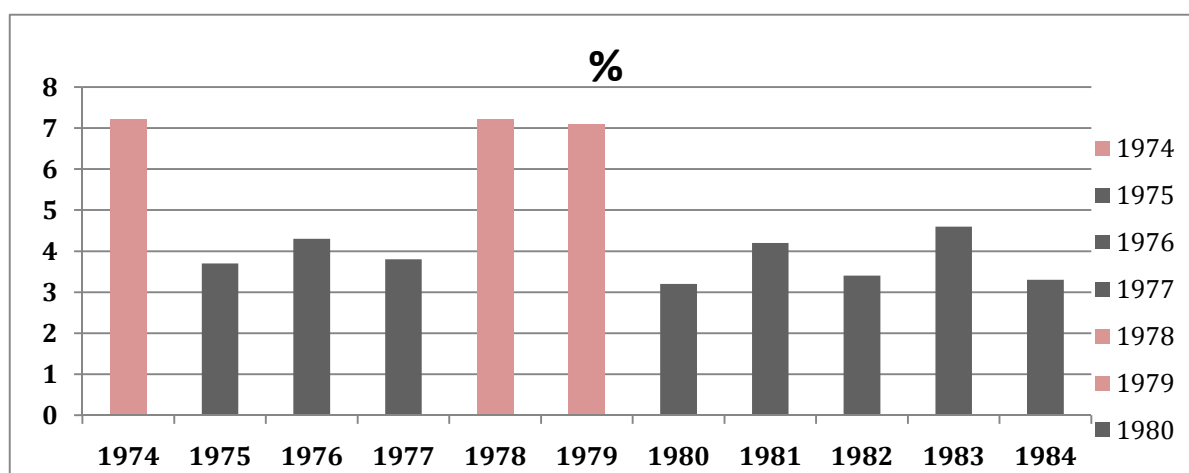
Tableau n° 7 : Evolution de la contribution de la fiscalité pétrolière dans les recettes budgétaires de l'Etat 1974-1984.

U : Pourcentage.

Année	1974	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84
%	7.2	3.7	4.3	3.8	7.2	7.1	3.2	4.2	3.4	4.6	3.3

Source : Louis Blin, *L'Algérie du Sahara au Sahel*, L'Harmattan, Paris, 1990, p. 273.

Graphe n° 1 : Evolution de la contribution de la fiscalité pétrolière dans les recettes budgétaires de l'Etat 1974-1984.



⁸⁷ - FMI, Statistiques financières internationales, Editions françaises, 1993.

Par ailleurs, toutes les stratégies mises en œuvre par l'Algérie sont financées par les recettes pétrolières. La mission industrialisante lourde confiée au secteur des hydrocarbures est à l'origine de l'impasse de début des années 1980, notamment celle de l'impuissance de l'entreprise publique de riposter à l'exigence de différenciation des exportations du programme d'ajustement autonome apposé à partir de 1986.

Au plan macroéconomique, l'accumulation a été financée par la valeur ajoutée générée par le secteur des hydrocarbures et de l'endettement pour 75%, le produit intérieur disponible finance les 25% restant⁸⁸; et ce durant la période comprise entre 1967 et 1978. Cela illustre que le développement est financé singulièrement par les revenus pétroliers.

L'option d'infrastructure industrielle a mis l'Algérie dans une dépendance quasi-entière d'une seule source de ressources laborieusement maîtrisable et amaigri son économie en l'assujettissant aux périls consubstantiels liés aux flottements des marchés mondiaux et spécialement les balancements des prix des hydrocarbures et du dollar américain.

La double chute des prix du pétrole et du dollar font subir à l'Algérie un affaissement des revenus d'exportation à hauteur de 38% entre 1985 et 1986 d'une part ; L'amplification du stock de la dette extérieure de plus de 41% entre 1985 et 1987, et un service de la dette essuyant 78% des exportations en 1988. Ce sont des facteurs entre autres qui introduisent la crise au pays.

Celle-ci, a mis au grand jour les lacunes et difficultés du modèle d'industrialisation implanté dans les années 60-70, ensuite a instauré l'indispensable adoption des réformes profondes au sein des différents appareils de l'économie, notamment par le biais de l'implication du capital privé dans l'investissement national.

III.1.2 Le schéma général des réformes économiques

III.1.2.1 L'adoption du PAS

Ayant comme objectifs le rétablissement des équilibres extérieurs, la réduction du déficit budgétaire et de l'inflation, les réformes sont menées depuis 1988, mais accélérées à partir de 1994.

A sa mise en œuvre, le PAS s'est fixé les objectifs suivants⁸⁹ :

- ❖ Abaisser le taux d'inflation au niveau jusqu'à avoisiner celui des pays industrialisés ;
- ❖ Retrouver la viabilité de la balance des paiements ;
- ❖ Réduire les effets de programme lui-même provisoirement ;
- ❖ Envisager la hausse de la main-d'œuvre et réduire le chômage, en réalisant un taux de croissance élevé.

Un ensemble de mesures ont été prises, dont les plus essentielles sont⁹⁰ :

⁸⁸ - A. BELHIMEUR, La dette extérieure de l'Algérie, Casbah Editions, Alger, 1998, p. 56.

⁸⁹ - Bulletin du FMI, 5 août 1996, p. 251.

-
- réduire puis supprimer les subventions aux produits de large consommation ;
 - libérer des prix de la plupart des produits ; en juin 1991, seuls 22 produits sont maintenus à des prix fixés par l'administration et en 1992 la liste des produits dont les prix sont désignés par l'Etat n'en comprend que quatre (pain, lait, semoule et farine) ;
 - déprécier la monnaie nationale par 500% entre 1988 et 1993, le cours ayant passé de 4.85 dinars pour un dollar en 1987 à 23.35 dinars en 1993, ensuite jusqu'à 36 en 1994

La loi n° 90-10 du 14 avril 1990, relative à la monnaie et le crédit constitue un nouveau pas vers la libéralisation économique et financière, en expliquant les modalités de prise de participation étrangère dans le secteur financier algérien ainsi que l'organisation du rapatriement du capital.

Le Conseil de la monnaie et du crédit, organe indépendant, est chargé de dresser et d'introduire la politique monétaire, tandis que la Banque (centrale) d'Algérie est pourvue de l'autonomie.

a) Attirer les investissements privés étrangers :

La loi relative à la monnaie et le crédit, puis le code des investissements de 1993 et la création de l'Agence de promotion, de soutien et de suivi des projets (APSI) convoitent à attirer massivement les investisseurs étrangers.

La mission de l'APSI est de participer au développement et à la promotion de nouveaux espaces et types d'investissement pour le marché national et dans les zones franches (dont leur régime issu des dispositions du code de l'investissement de 1993) installées en Algérie.

Les investisseurs privés bénéficient de privilèges appréciables dans le cadre du régime des zones franches, puisqu'ils sont exonérés de tous les prélèvements fiscaux, douaniers, taxes et impôts.

L'apparition des zones franches est alimentée par les firmes multinationales qui ambitionnent d'une part, à délocaliser quelques segments de production et d'autre part, à la disponibilité d'une forte main-d'œuvre et à bon marché.

L'APSI a recensé entre 1993 et 1999 vers 265 projets de partenariat avec des investisseurs étrangers.

1- Libéralisation du commerce extérieur :

Le décret n° 88-01 du 18 octobre 1988 a annoncé la démonopolisation du commerce extérieur, jusque-là soumis à l'Etat par l'intermédiaire de procuration de faculté d'importation qu'elle attribue aux sociétés nationales⁹¹.

En 1990, le marché algérien est ouvert aux concessionnaires et aux grossistes jouissant de droits exclusifs de distribution des produits de fournisseurs étrangers⁹².

⁹⁰ - Abdelkader TAIBOUNI, Réformes économiques et ajustement structurel en Algérie, in Alternatives Sud, Volume II, (1995), p. 87.

⁹¹ - Yasmine BOUDJENAH, Algérie décomposition d'une industrie, la restructuration des entreprises publiques (1980-2000) : l'Etat en question, p. 54.

Le taux des droit des douanes a connu deux réductions successives passant de 60% en 1994 à 50% en 1996 puis à 45% en 1997.

A signaler l'état d'oisiveté dans lequel baigne le secteur public en matière d'exportation. L'essentiel des entreprises industrielles non pétrolières se sont penchées vers le marché local ; le secteur des hydrocarbures est le seul exportateur.

L'ouverture du commerce extérieur constitue l'une des actions les plus importantes des réformes enclenchées, vue l'utilité que représente ce secteur pour toutes les branches de l'économie, auquel la majorité des entreprises publiques reviennent pour leurs équipements et matières premières

III.1.3 Effets des réformes sur les entreprises

III.1.3.1 La dissolution

A l'origine des difficultés financières qu'elles connaissent, des centaines d'entreprises, des entreprises publiques dans la majorité, sont condamnées à la dissolution à partir de 1994 ; même dans un contexte de résistance des collectifs respectifs des travailleurs, qui usent des tentatives de leurs rachats, les actifs sont destinés soit à la liquidation, soit à la privatisation.

a) Conséquences du PAS et des réformes

S'appuyant sur la raison d'accumulation des arriérés de salaires impayés, l'Etat accélère la liquidation avec réductions d'effectifs en ligne de mire.

La durée de liquidation est comprise entre six et 36 mois ; le temps de chercher des repreneurs pour transférer les actifs. Les salariés obtiennent des conditions préférentielles en s'engageant à reprendre le capital social de leur entreprise.

b) Les EPL (entreprises publiques locales)

Celles-ci ont beaucoup stimulé le développement, elles constituent un outil nécessaire pour asseoir des activités industrielles variées dans tout le territoire, urbain ou rural. Elles subissent les effets du retrait de l'Etat, se retrouvent inaptes à subsister pour être liquidées en fin de compte.

III.1.3.2 La filialisation

La filialisation consiste à diviser les grandes entreprises en diverses petites unités, par métier ou par région. Lorsque plus de 50% de capital social d'une société est détenu par une autre société, elle est dite filiale.

III.1.3.3 Les évaluations

La mission des évaluations est confiée à des bureaux d'études⁹³. Ceux-ci accentuent les diagnostics, audits, préparation à la privatisation et autres recommandations, en vue de passer à l'autonomie et la transformation juridique des entreprises publiques.

Le coût investi dans ces études est exorbitant. Le CNPE a dépensé, dans le cadre du financement des évaluations du secteur public, plus de 100 millions de DA pour l'année 1995⁹⁴.

Un des fleurons de l'industrie nationale, la Société nationale de Véhicules industriels (SNVI), elle est confrontée à des entraves majeures en matière d'approvisionnement et à un besoin énorme de nouveaux investissements ; et ce, en dépit de ses capacités à affronter la concurrence par sa viabilité économique en recelant des atouts stratégiques.

III.1.3.4 Essaimage

A la création des holdings fut lancé un vaste processus de filialisation.

En Algérie, la filialisation obéit à des objectifs spécifiques :

- ❖ Préservation d'activités fructueuses, à vrai dire la fermeture de toutes les unités non productives.
- ❖ Soutien des opérations de privatisation et de partenariat : Une fois de plus l'E.P.E a été divisée afin de la pulvériser de manière à opérer une structuration de ses activités de façon à les approprier à la privatisation.
- ❖ Diminution des agrégations de fait, en encourageant la compétition : critère de base de l'économie de marché, objectif suprême des réformes.

La filialisation doit être inéluctablement être assidue d'une adéquation des systèmes d'organisation et d'informations crédibles en vue d'instaurer une gestion idéale des groupes de sociétés.

Par ailleurs, on dérive à une annexion des entreprises publiques (Holding) tout en consentant une décentralisation des activités, et ce dans cette nouvelle sphère d'organisation.

Section 2 : L'adoption du Programme d'Ajustement structurel (1994-1998)

III.2.1 Contenu du PAS

Un premier accord stand-by est conclu avec le FMI, fin mai 1989 ; sa conditionnalité, tout à fait endurable politiquement, distingue :

- la politique monétaire appelée à être plus austère ;

⁹³ - La majorité est constituée des étrangers : Ernst & Young, Arthur Anderson ou KPMG.

⁹⁴ - Yasmine BOUDJENAH, Algérie décomposition d'une industrie, la restructuration des entreprises publiques (1980-2000) : l'Etat en question, Op cite, p. 156.

-
- la suppression du déficit budgétaire ;
 - la poursuite du glissement du cours du dinar ;
 - l'introduction de la flexibilité des prix.

L'Algérie s'y prescrit commodément. Cette conditionnalité ne secoue pas l'orthodoxie à vocation socialiste, dans laquelle les verdicts économiques sont pris et exécutés. La masse monétaire ne s'agrandit plus que de 7% en un an, le déficit budgétaire est abrogé, le cours du dinar se dénigre et en juillet 1989, une loi, qui adoucit énergiquement l'administration des prix, est promulguée.

Les pourparlers avec le FMI s'intensifient au début de l'année 1991. L'Algérie entreprend un certain nombre de mesures⁹⁵, antécédent au paraphe, le 3 juin, du deuxième accord stand-by.

Celui-ci prévoit les actions suivantes :

- ✓ Une transformation du mode de fonctionnement du système financier, enfermant, entre autres, l'autonomie de l'Institut d'Emission vis-à-vis du Trésor, afin de valider les mesures de stabilisation ;
- ✓ Une ouverture du commerce extérieur ;
- ✓ Une dévaluation empressée du taux de change jusqu'en mars 1991, ensuite, en été, soit une forte dévaluation, soit l'adoption d'un marché « affranchi » du dinar ;
- ✓ Une majoration importante du loyer de l'argent soutenu par une vérification qualitative du crédit destinée notamment aux grandes entreprises publiques et au secteur public en général ;
- ✓ Une mutation du système fiscal et douanier (avec le concours technique et financier de la Banque mondiale) ;
- ✓ Une plus grande déréglementation des prix, impliquant peu de subventions budgétaires.

Cette série de recommandations prend effet sur une durée de dix mois.

L'Algérie s'est engagée pleinement en vue d'honorer son arrangement avec le FMI, et ce à travers :

- le commerce extérieur est libéralisé⁹⁶, tandis que la convertibilité commerciale du dinar est instaurée⁹⁷. Ces décisions restent carrément platoniques faute de revenus en devises ;
- l'indépendance de la banque centrale vis-à-vis du Trésor public est ajustée⁹⁸;
- la majoration du taux d'intérêt et la soumission du crédit à un encadrement, partiellement peu efficient. Le budget de l'Etat est maintenu en équilibre ;
- en septembre 1991, le taux de change, glissant promptement, est placé à 22 dinars pour un dollar par effet de dépréciation, et ce après une période de stabilité pendant la guerre du Golfe en fin mars 1991. Ce taux reste, par la suite rigide jusqu'à avril 1994 ;

⁹⁵ - Décret sur la libéralisation du commerce extérieur en février 1991, forte dévaluation du cours du dinar, etc.

⁹⁶ - Décret n° , de février 1991.

⁹⁷ - Instruction de la Banque d'Algérie, n° , d'avril 1991.

⁹⁸ - La loi sur la monnaie et le crédit, n° 90-10, d'avril 1990.

-
- des accroissements dans les prix des denrées de base, des produits énergétiques, des transports, suite à la résiliation partielle des subventions. La règle des prix décontractés est étendue à plusieurs produits.

Pour affaiblir les effets sociaux négatifs de ce programme économique, un filet social est établi : il prévoit soit une réduction des ponctions fiscales sur les faibles salaires, soit des versements d'indemnités aux familles sans revenu. Ce filet social (impliquant notamment une identification rigoureuse des familles sans revenu) est appliqué fin 1991 par les communes dans des circonstances inadéquates (où l'électoratisme l'emporte sur l'équité).

Ces actions macro-économiques sont partiellement financées par un prêt conditionnel de la Banque mondiale s'élevant à 250 millions de dollars ; les conditions principales de ce prêt sont :

- a) La réalisation par des bureaux d'études internationaux d'un audit au profit des vingt deux (22) grandes entreprises d'Etat (issues pour la plupart de l'industrie de base) ainsi que des banques commerciales. Dans l'esprit de la Banque Mondiale ces études devaient préparer la réflexion sur la restructuration-privatisation d'entreprises grandes consommatrices de ressources ;
- b) La révision du code de commerce afin de soumettre les firmes publiques au régime de la faillite au même titre que les entreprises privées et donc, de faciliter la libre entrée du capital sur les différents marchés et sa libre sortie de ces marchés. Ce n'est que lorsque le gouvernement cherche à obtenir le dernier décaissement du prêt des 250 millions de dollars de la Banque Mondiale, qu'il promulgue le décret législatif 93-08, disposant que les sociétés à capitaux, entièrement ou partiellement publics, sont susceptibles d'être mises en faillite ;
- c) Et la libéralisation du secteur des assurances. Celle-ci n'intervient qu'en 1995.

III.2.2 Les conséquences du PAS sur les équilibres macro-économiques et financiers

Au début de la décennie 1990, l'Algérie s'est engagée avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire International pour l'exécution des programmes de réforme en adoptant un ensemble de politiques financières restrictives qui ont influé d'une façon directe sur le niveau de l'investissement, et par delà sur le taux de croissance du Produit Intérieur Brut, ce qui a accouché la baisse de la demande de travail ou à son augmentation dans la meilleure des situations avec un niveau inférieur à la hausse de l'offre, ce qui a abouti à l'accroissement du chômage, du moins sur le court terme, et peut être sur le moyen terme dans beaucoup de pays qui ont précédés l'Algérie dans la mise en œuvre des programmes.

D'autres économistes expliquant ces effets ; pour eux, ils se résument sur le court terme seulement. Sachant qu'avec le temps l'élasticité du marché de travail augmente et fonctionne avec une méthode plus efficace sur le long terme, donc le niveau d'emploi s'accroît et celui du chômage recule.

III.2.2.1 Les programmes de stabilisation économique

La politique financière constitue l'une des plus importantes politiques des programmes de stabilisation économique, qui visent à réduire le déficit du budget de l'Etat. Cependant la

politique de dévaluation de la monnaie locale relève un mécanisme mis en place en vue d'aboutir à un prix de change réel, on va étudier ces politiques et leurs effets sur le chômage :

a. Les politiques financières : La politique d'alors visait à « diminuer le déficit du budget par la réduction des dépenses globales et l'accroissement des recettes globales, et ce par l'exécution d'une série de politiques sectorielles : réduction des salaires, arrêt de l'emploi dans les secteurs publics et les entreprises publiques économiques, amenuisement de l'investissement public, diminution des dépenses de soutien et subventions gouvernementales tout en améliorant l'appareil fiscal et l'augmentation des prix des services publics »⁹⁹.

Le recul du budget de l'Etat au cours de l'application des réformes économiques est dû à la hausse des recettes et un faible accroissement des dépenses. Si les dépenses ont accru de 20%, les importations ont progressé au double, les tableaux ci-dessous montrent ceci

Tableau n° 8: Le budget de l'Etat durant la période 1993-1997.

U : Milliards DA.

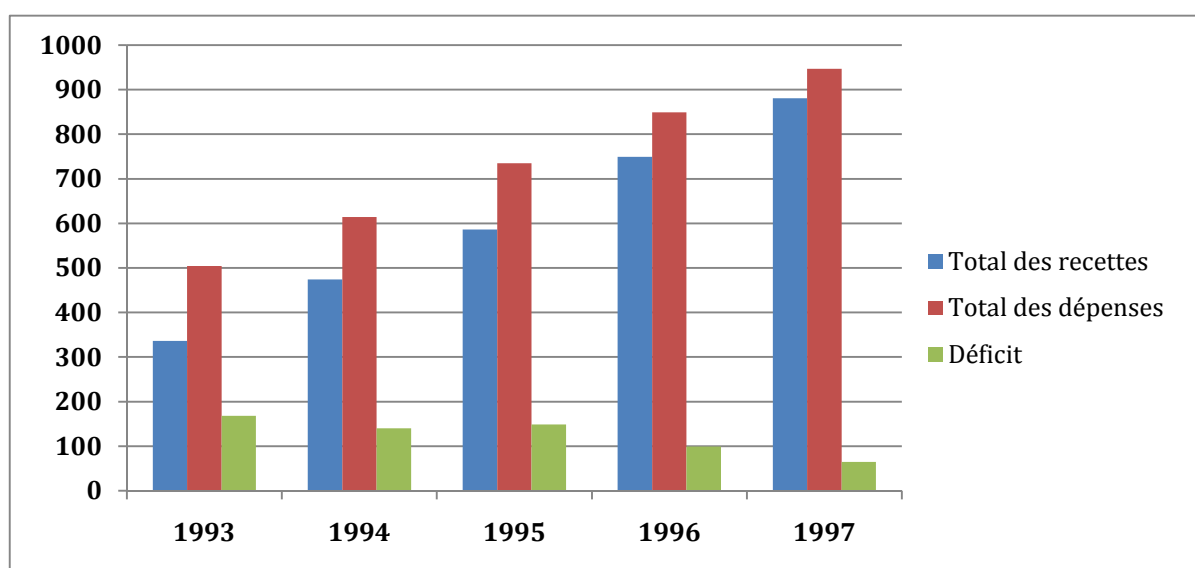
Années/Valeurs	Valeurs	1993	1994	1995	1996	1997
Opération/Indication						
	Total des recettes					
	Valeur courante	335.6	474.1	586.5	749.2	881.5
	Valeur constante	335.6	367.4	350.2	376.9	419.5
Total des dépenses						
	Valeur courante	503.9	613.7	734.8	848.6	946.7
	Valeur constante	503.9	475.5	438.7	426.9	450.6
Déficit						
	Valeur courante	168.3	139.6	148.3	99.4	64.7
	Valeur constante	168.3	108.1	88.5	50.0	30.7
Indices						
	Indices (1)	100	82.9	88.1	59.1	38.4
	Indices (2)	100	64.2	52.6	29.7	18.2

Source :

الأثار الاقتصادية و الاجتماعية للتعديل الهيكلي، تقرير المجلس الوطني الاقتصادي و الاجتماعي، نوفمبر

1998، ص108.

Graphe n° 2 : Le budget de l'Etat durant la période 1993-1997.



III.2.3 Les conséquences sociales du PAS ou sur le niveau d'emploi

Tous les dispositifs qu'a adoptés l'Algérie en 1996, que ce soit par le rapprochement des banques des entreprises par la réduction du niveau des dettes qu'elles encourent estimées à 122 milliards de dinars en cette année ou par le rééchelonnement de ses dettes extérieures et leur conversion en crédits à moyen terme.

Ces entreprises étaient caractérisées de résultats d'exploitation positifs, par contre les entreprises ne pouvant pas survivre structurellement (celles qui consomment d'autant plus qu'elles produisent donc déficitaires et incapables de payer leurs dettes et les prix des facteurs de production et les salaires des employés. On recense un ensemble de 768 entreprises touchées par ces nouveaux dispositifs :

- 339 entreprises ont bénéficié du transfert d'une partie de leur déficit en crédits à moyen terme et d'un soutien octroyé par le Trésor sous forme d'achat d'une portion de leur dette ;
- 38 entreprises traitées par les banques ;
- 198 entreprises, c'est le Trésor qui a intervenu pour les soutenir sur le plan social ;
- 193 entreprises n'ont pas bénéficié de traitement de leurs dettes, vu leurs résultats d'exploitation qui se sont dirigés vers le négatif¹⁰⁰.

Le soutien financier de ces dispositifs se répartit en la participation du Trésor d'ordre de 60 milliards de dinars et 100.3 milliards de dinars par les banques, soit un total de 160.3 milliards de dinars.

Ces dispositifs affectent négativement le niveau d'emploi, puisque « la liquidation totale abouti carrément à la compression des travailleurs tandis que la restructuration se fonde

¹⁰⁰ - مدني بن شهرة، الإصلاح الاقتصادي و سياسة التشغيل (التجربة الجزائرية)، 2009، ص 218.

sur les nouveaux mécanismes modernes de production à usage intensif du capital et usage réduit d'employés¹⁰¹», ce qui provoque le licenciement des sureffectifs d'employés ; en revanche, la privatisation qui constitue un « transfert des unités productives vers la réalisation d'un plus grand profit en augmentant le degré d'efficacité économique loin des considérations sociales¹⁰²».

Les statistiques établies en juin 1998, « les dispositifs de dissolution des entreprises ont absorbé 815 entreprises économiques publiques¹⁰³», soit l'équivalent de 16% depuis 1994. Le tableau ici-bas illustre le nombre des entreprises dissoutes entre 1994 et 1998 :

Tableau n° 9: Répartition des effectifs compressés selon le secteur juridique et le secteur d'activité entre 1994 et 1998.

U : Pourcentage

Secteur juridique Secteur d'activité	Entreprise publique économique EPE	(%)	Entreprise publique locale EPL	(%)	Entreprise privée	(%)	Total	(%)
Agriculture	2 205	1.7	1 234	1.5	370	35.6	3 809	1.8
BTP et Hydraulique	76 504	59.6	51 557	61.7	195	18.8	128 256	60.2
Services	19 345	15.1	24 522	29.3	150	14.5	44 017	20.7
Industrie	30 235	23.6	6 310	7.5	323	31.1	36 868	17.3
Total	128 289	100	83 623	100	1 038	100	212 950	100

Source :

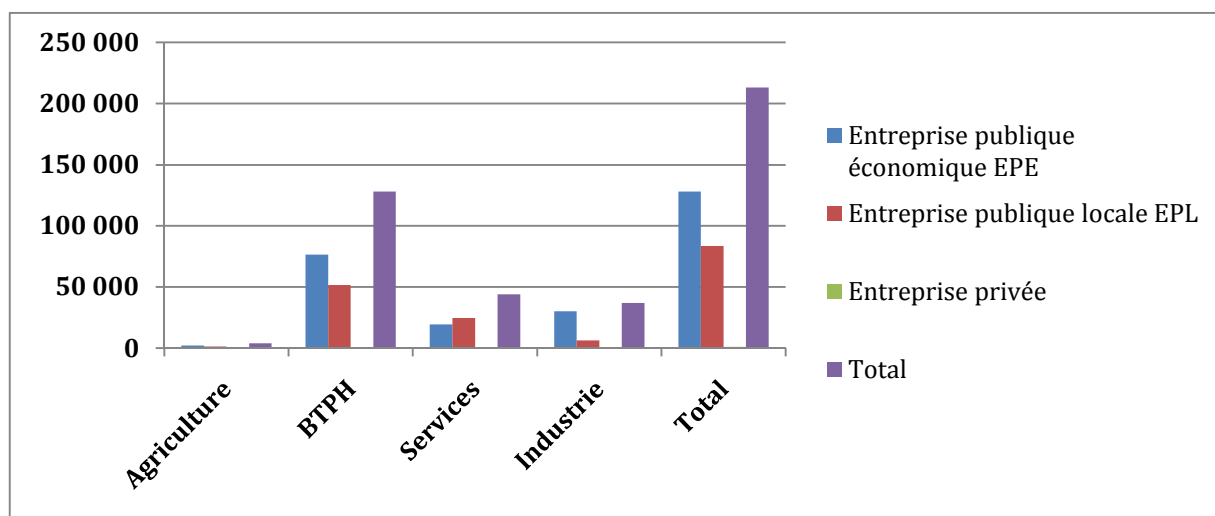
المجلس الوطني الاقتصادي والاجتماعي، تقرير حول الآثار الاقتصادية والاجتماعية للتعديل الهيكلي، نوفمبر 1998، ص93.

¹⁰¹ - مدني بن شهرة، الإصلاح الاقتصادي و سياسة التشغيل (التجربة الجزائرية)، 2009، ص218..

¹⁰² - مدني بن شهرة، الإصلاح الاقتصادي و سياسة التشغيل (التجربة الجزائرية)، 2009، ص218.

¹⁰³ - CNES, Rapport sur le contexte économique du premier semestre 1998, 12^{ème} session, Novembre 1998, p.96.

Grphe n°3 : Répartition des effectifs compressés selon le secteur juridique et le secteur d'activité entre 1994 et 1998.



« 212 950 travailleurs ont été destitués, soit une proportion de 99.56% des opérations de compression exécutées¹⁰⁴ ». La ration du secteur public national avoisine 60%, tandis le secteur privé contribua de 0.46% avec un total de 970 travailleurs.

Par secteur d'activité, le secteur du Bâtiment, des Travaux publics et d'Hydraulique atteignent 60.2%, celui des services avec 20.7%, le secteur industriel avec 17.3%, l'agriculture a participé avec 1.8%.

Tableau n° 10: Répartition des entreprises dissoutes selon le secteur juridique et le secteur d'activité jusqu'au 30 juin 1998.

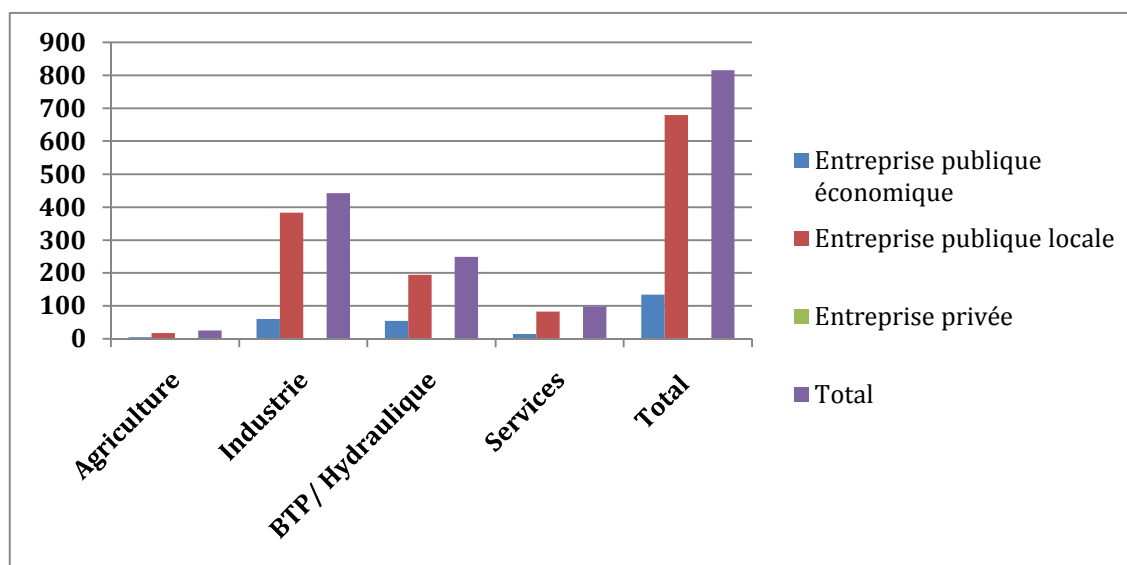
Secteur	Entreprise publique économique	Entreprise publique locale	Entreprise privée	Total
Agriculture	5	18	2	25
Industrie	60	383	-	443
BTP/ Hydraulique	54	195	-	249
Services	15	83	-	98
Total	134	679	2	815

Source:

المجلس الوطني الاقتصادي والاجتماعي، تقرير حول الآثار الاقتصادية والاجتماعية للتعديل الهيكلي، نوفمبر 1998، ص 93

¹⁰⁴ - مدني بن شهرة، الإصلاح الاقتصادي و سياسة التشغيل (التجربة الجزائرية)، 2009، ص. 219

Graphe n° 4: Répartition des entreprises selon le secteur juridique et le secteur d'activité jusqu'au 30 juin 1998.



S'ajoute au premier chiffre le nombre des travailleurs ayant quitté leurs entreprises volontairement, et qui s'élèvent à 213 300 postes vides durant quatre ans, ainsi dire la «suppression de ce qui avoisine 264 000 postes d'emploi. La cadence de licenciement s'est accélérée au cours de l'année 1997-1998 avec une hausse d'ordre de 43% au moment où 100 840 travailleurs sont mis au chômage technique¹⁰⁵».

La phase de l'ajustement structurel a affecté l'emploi avec 6% du total de la population employée dans le secteur structurel organisé, sur l'année 1997.

A propos de la privatisation, qui recèle un certain nombre de politiques visant les entreprises affiliées au secteur public et qui sont candidates à la privatisation, soit sur le moyen ou court termes, et ces politiques s'articulent sur des changements dans l'organisation du travail, l'administration financière, la politique d'emploi et du travail, la restructuration de ces mêmes entreprises, l'investissement et le transfert de propriété.

Si la privatisation en Algérie a instauré quelques notions en 1988 à travers les lois concernant l'autonomie des entreprises, la mise en œuvre de la politique de privatisation est amorcée en 1995 avec la notion de transfert de la propriété ou par la cession d'une part du capital social ou par la vente d'actions des actifs matériels.

L'entreprise dans ce contexte est dotée d'un ensemble de textes législatifs ayant rapport à la privatisation (décret n° 95-22, d'août 1995) autorisant la privatisation et la vente d'actifs de certaines entreprises publiques, et qui considèrent cette opération comme une forme nécessaire de restructuration.

¹⁰⁵ - مدني بن شهرة، الإصلاح الاقتصادي و سياسة التشغيل (التجربة الجزائرية)، 2009 ص 220

Le bilan de la privatisation jusqu'à mai 1998 consiste en : la dissolution de 116 entreprise communale locale parmi un total de 2 715, dissolution de 827 entreprises publiques locales dont 696 sont reprises par leurs salariés. Parmi 1 323 EPE, un nombre de 496 entreprises, leur sort n'est pas révélé¹⁰⁶.

Les secteurs concernés par la privatisation sont l'hôtellerie, le tourisme, le commerce et la distribution et les industries textiles, agroalimentaires, manufacturières (mécaniques, électricité, électronique, bois et dérivés, papier, chimie, plastique), transport terrestre des voyageurs, des marchandises, assurances, activités de services aux ports et aéroports, les petites et moyennes industries, les entreprises publiques locales, les entreprises d'études de projets dans le domaine des Travaux publics et Hydraulique.

Conformément aux articles 36 et 37 du décret 95-22, les travailleurs des entreprises privatisées bénéficient de privilèges, avec l'octroi gratuitement de 10% maximum de leur capital pour l'ensemble des salariés.

On relevait un certain nombre d'avantages de la privatisation sur l'économie algérienne à condition qu'elle soit bien engagée. Cependant sa mise en œuvre révélera un nombre d'effets négatifs sur le niveau d'emploi, ce qui a aggravé le chômage puisque « la restructuration et la dissolution des entreprises a contribué à l'accentuation du chômage qui a vu son taux passer de 24% en 1993 à plus de 29% en 1997¹⁰⁷».

On retrouve également les salariés ayant perdus leur poste d'emploi ou ceux mis en chômage technique sur la durée 1994-1998, leur nombre dépasse 360 000 travailleurs.

¹⁰⁶ - المجلس الوطني الاقتصادي و الاجتماعي، تقرير حول الآثار الاقتصادية و الاجتماعية للتعديل الهيكلي، نوفمبر 1998، ص 105.

¹⁰⁷ - الإصلاح الاقتصادي و سياسة التشغيل (التجربة الجزائرية)، د. مدني بن شهرة، 2009 ص 223.

Tableau n° 11 : Situation de la trésorerie des entreprises publiques (en millions de DA).

Secteur d'activité	Trésorerie au 31/12/95	Trésorerie au 31/12/96	Trésorerie au 31/12/98	Trésorerie 96 chiffre d'affaire	Trésorerie 98 chiffre d'affaire
Fer et acier	-5.655	-6.135	-2 249	1.9 mois	3.5 mois
Mécanique/sidérurgie	-17.146	-43.291	-41 03	14.8 mois	5.5 mois
Electricité/électronique	-12.642	-17.846	-86 21	9 mois	3.4 mois
Matériaux de construction/ vitre	2.840	4 743	29 28	1.4 mois	-
Bois/ papier et divers	-7.190	-8 744	-224	7.3 mois	2 mois
Industrie alimentaire	-1.831	6 836	13 923	0.5 mois	-
Tissus/ cuirs	-14.794	-18.242	-4.084	2.6 mois	2.7 mois
Chimie/ engrais/ pharmacie	-3.937	-2.072	-2.495	1 mois	-
Total production	-73.525	-84.751	-16.981	2.9 mois	0.5 mois
Service-distribution	-19.620	-28.288	-3.791	6.8 mois	3.2 mois
Total	-90.724	-113.288	20.771	3.4 mois	0.6 mois

Source :

مدني بن شهرة، الإصلاح الاقتصادي و سياسة التشغيل (التجربة الجزائرية)، 2009

D'après le tableau, la récession économique a affecté les différents secteurs économiques et à des degrés divers. Le secteur industriel s'est adjugé la part la plus importante puisque la production industrielle a enregistré une baisse continue et les taux d'exploitation demeurés très réduits, sa trésorerie a dégradé d'une façon vertigineuse, et la seule branche qui demeure disposant une trésorerie positive est les Matériaux de construction /Vitrerie parce qu'il a adopté une nouvelle politique dans l'opération du logement. Si le secteur public contient les grandes sociétés et entreprises extractives et manufacturières, ce sont les branches Mécanique/ Sidérurgie et Electricité/ Electronique qui ont supporté le plus les effets d'ajustement structurel par rapport à leurs semblables. Par conséquent, on trouve les entreprises économiques affiliées au secteur public ont envisagé l'une des deux modèles, soit la liquidation totale ou bien la privatisation et la restructuration.

Mais l'opération de restructuration est restée sans efficacité sur les entreprises industrielles en dépit des « dispositifs qu'ont coûté au trésor public 840 milliards de dinars, ou par les opérations de redressement interne pour les entreprises qui ont engendré entre 1996 et 1998 le licenciement de 60 000 employés du seul secteur industriel seulement¹⁰⁸», ou même après

¹⁰⁸ - مدني بن شهرة، الإصلاح الاقتصادي و سياسة التشغيل (التجربة الجزائرية)، 2009 ص 217.

l'adoption du mécanisme des banques et entreprises, ce qui a empêché ces entreprises à retrouver le chemin d'une croissance durable.

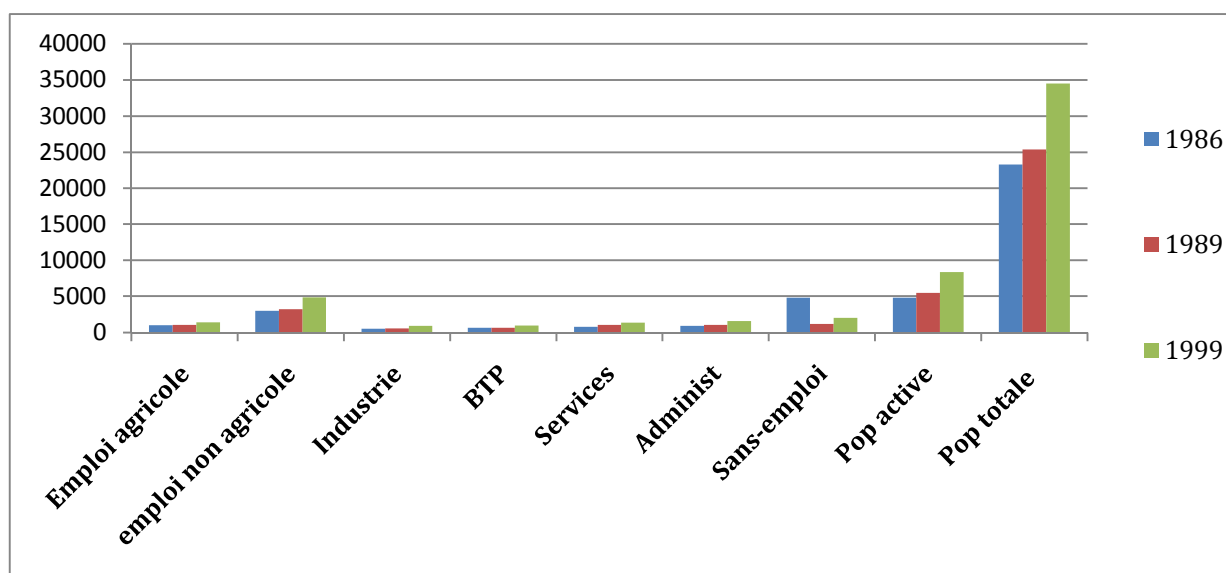
Certains spécialistes ont expliqué « l'impuissance des entreprises industrielles à réaliser la relance par les structures compétitives qu'elles détiennent et du fait la diversité de leurs besoins dans leurs projets en contrepartie du manque de ressources de financement, et ce en plus des normes de prise de décision qui sont compliquées avec un cadre macroéconomique et notamment un nombre important d'entreprises industrielles, et donc on trouve le bilan des différentes étapes de restructuration qu' a connues l'économie algérienne à partir de l'année 1981 et en passant par 1988 et parvenant à l'année 1998, sachant qu'elle accuse l'absence de stratégie claire à propos de fixations d'objectifs et d'horizons planifiés¹⁰⁹».

III.2.4 La gestion du chômage entre 1986-1999

La population active, qui représentait 20% de la population totale en 1986, accédait à près de 25% en 1999 (soit une augmentation de plus de 3.5 millions) tandis que les sans emploi passeraient, entre 1989 et 1999, de 20% à près de 25%, ce qui représente une amplification cruelle du chômage.

Cette évolution synchronise bien aux anticipations d'accroissement de la demande additionnelle de travail : « 240 000 par an entre 1990 et 1995, 300 000 entre 1995 et 2000, 358 000 entre 2000 et 2005 et 406 000 entre 2005 et 2010¹¹⁰. »

Graphique n° 5: La gestion du chômage entre 1986-1999.



Source : Smail GOUMEZIANE, Le mal algérien Economie politique d'une transition inachevée 1962-1994, Fayard, 1994. p. 246.

¹⁰⁹ - Ministère de l'Industrie et de la Restructuration, Colloque autour de l'évaluation de l'opération de restructuration, , 2 et 3 mars 1999, Alger.

¹¹⁰ - Smail GOUMEZIANE, Le mal algérien Economie politique d'une transition inachevée 1962-1994, Fayard, 1994. p. 245.

Section 3 : La mise en place de la restructuration des entreprises publiques

III.3.1 L'assainissement financier et le redressement interne

L'approche du développement instaurée au sein des entreprises et offices publics, à la veille des années 80, supportait les objectifs suivants :

- ❖ Implanter une nouvelle modération d'élasticité au sein de l'économie à travers la réduction de la sphère décisionnelle publique butant la restructuration organique des entreprises, mais aussi par la réorganisation du secteur privé national ;
- ❖ Générer des excédents financiers, des gains et de la valeur ajoutée abondante, et ce par l'emploi raisonnable et complet des potentialités de production offertes ;
- ❖ Bouleverser les destinations de l'investissement et remettre l'équilibre dans les bases de production.

Par ailleurs, l'entreprise publique perpétue à jouir de la renommée de la tendance commerciale dans ses rapports avec les tiers, même avec les banques, du moment qu'elle demeure régie par (l'ordonnance 71-74) qui charrie les fondements de la gestion socialiste des entreprises. Donc l'approche adoptée marginalise cette entité économique, puis maintient le caractère dirigiste du précepte économique national

III.3.2 La restructuration organique

A l'aube des années 80, les entreprises publiques se caractérisaient par leur grande dimension, et remplissaient un rôle primordial d'extension par le biais de l'investissement et l'importation d'équipements au lieu de la production destinée à l'approvisionnement du marché intérieur ou à l'exportation.

Tableau n° 12 : La restructuration organique des entreprises publiques industrielles en 1983.

Anciennes entreprises	Nombre de nouvelles entreprises
SONATRACH	13+1 centre de recherche
SONELGAZ	3
S.N.S.	14
SONACOME	11
SN Métal	4
SONAREM	2
SONELEC	8
S.N.M.C.	15
SONITEX	6
S.N.L.B.	4
S.O.N.I.C.	1
S.N.I.C.	4
SN SEMPAC	5
SOGEDIA	3
S.N.T.A.	1
SN EMA	1
SONIPEC	3
S.N.A.T.	2
Total	100 entreprises nouvelles et un centre de recherche

Source : Ahmed BOUYACOUB, La gestion de l'entreprise industrielle publique en Algérie, OPU, Alger, 1987, p. 375.

Devenues non-maîtrisables, coûteuses par leurs frais généraux, incontrôlables et inefficaces¹¹¹ ; les grandes sociétés nationales sont visées par la restructuration¹¹², et ce en vue d'une plus grande maîtrise du mécanisme de production ou de commercialisation, ainsi qu'un emploi maximal des capacités et un meilleur aménagement du travail¹¹³.

¹¹¹ - Jean-Pierre PAUWELS, Réflexions sur les nouvelles orientations économiques du plan quinquennal 1980-1984 et sur l'organisation de l'économie algérienne, ENAL, Alger, 1983, p. 75.

¹¹² - Décret présidentiel du 4 octobre 1980.

¹¹³ - Rapport général du Plan quinquennal 1980-1984, p. 437.

La restructuration organique tient compte d'un ensemble de paramètres¹¹⁴ que les entreprises concernées doivent remplir et qui sont :

- ✓ La spécialisation par familles homogènes de produits ;
- ✓ La spécialisation par filière technologique ;
- ✓ La spécialisation par activité homogène ;
- ✓ La régionalisation ;
- ✓ La séparation de la fonction production et distribution.

La décomposition est effectuée parfois verticalement, en fragmentant l'entreprise en nombreux créneaux, où chacun parmi eux exerce l'ensemble des fonctions ayant rapport à sa branche. A titre d'exemple SONACOME, employant un total de 85 000 personnes, est restructurée en janvier 1982 en trois entreprises : la fabrication de véhicules industriels à Rouïba, l'Entreprise nationale de distribution de véhicules particuliers à Alger et la fabrication de matériel agricole à Sidi Bel Abbès et Constantine.

S'appuyant sur le critère de la spécialisation des activités, les offices nationaux et entreprises nationales sont remplacés par des entreprises nationales de petite et moyenne envergure. En effet, on distingue la spécialisation au plan horizontal (textile en laine, textile en soie, etc.) et au plan vertical (approvisionnement, production, commercialisation, etc.)

En revanche, c'est l'autonomie des activités de soutien créées au sein de l'entreprise initiale qui fait l'objet de la restructuration organique comme les organismes prestataires de services¹¹⁵.

Des sociétés à caractère local sont nées à travers le territoire national, en fonction des besoins du marché et lorsque les activités industrielles avaient fini par la création de plusieurs unités.

Afin de générer des effets d'entraînement, pousser l'activité, étendre la fonction production et aussi désengorger Alger où sont concentrés les sièges sociaux des entreprises publiques, ceux-ci sont déplacés à partir d'Alger. Les sièges nationaux des entreprises d'Etat sont transférés à partir de la capitale vers l'intérieur du pays, et sont raccordés parfois avec leurs principaux centres de production¹¹⁶.

Dans les secteurs alimentaire, chimique et textile notamment, est appliqué un mode de restructuration des sociétés mères par fonction où les unités de production sont regroupées à une société et de même pour les fonctions approvisionnement, commercialisation et distribution, et la fonction développement également.

¹¹⁴ - Paramètres élaborés par la firme américaine McKinsey and Co.

¹¹⁵ - Ainsi, ce fut le cas de la SONELGAZ, SONATRACH et SNC, etc.

¹¹⁶ - Hocine BENISSAD, La réforme économique en Algérie (ou l'indicible ajustement), OPU, février 1991, p. 32.

En 1980, on recensait un nombre de 150 sociétés nationales, dont 18 grandes entreprises industrielles¹¹⁷.

En 1984, 480 entreprises publiques nationales regroupent 2 079 unités¹¹⁸, en plus de 779 entreprises de wilaya et 1 426 entreprises communales¹¹⁹.

Il est à signaler des départs collectifs intervenus à l'origine de poussées centrales d'une part ; d'autre part, pour répondre à un nouveau défi de la politique économique, en l'occurrence la maximisation du rendement et des résultats financiers. En effet, les embauches pour des postes scrutés comme infructueux à l'image des administratifs, sont ralentis.

III.3.3 Privatisation des EPE

L'opération de privatisation a touché la plupart des entreprises d'ampleur nationale (environ 400), et 1300 entreprises locales de grandeur régionale¹²⁰.

Différentes étapes sont indispensables avant de s'engager dans la privatisation, et ce afin de mesurer le patrimoine des entreprises concernées :

- ❖ Estimer le montant prévu par l'opération, puis arranger la liste des entreprises et le calendrier des opérations de privatisation;
- ❖ Effectuer des retraitements financiers, comptables et économiques des bilans des entreprises en vue de connaître la somme de leurs avoirs nets. Deux opérations de réévaluation sont prévues¹²¹ en 1990 et 1993, ainsi que des coefficients annuels de réévaluation sont fixés par les textes législatifs ;
- ❖ Calculer les différences entre les montants des augmentations des investissements et les montants des amortissements dans un compte (le compte Ecart de réévaluation) afin d'illustrer réellement les actifs immobilisés des entreprises;
- ❖ Quelques critères d'évaluation sont pris en compte par des expertises établies par des spécialistes immobiliers et en matériel dont la valeur de remplacement, de rendement et du mètre carré dans les immeubles, usines et terrains ;
- ❖ Convertir les disponibilités en devises puisque cela peut augmenter ou diminuer la valeur de l'actif et ce selon l'évolution des taux de change du jour de retraitement comparativement au taux historique de comptabilisation ;
- ❖ Former des cautionnements pour des créances incertaines en cas où celles-ci sont anciennes et éventuellement irrécupérables ;

¹¹⁷. Mahrez HADJSEYD, L'industrie algérienne. Crise et tentatives d'ajustement, L'Harmattan, Paris, 1996, p. 56.

¹¹⁸. Abdelhamid BRAHIMI, Stratégies de développement pour l'Algérie : défis et enjeux, Economica, Paris, 1992, p. 282.

¹¹⁹. Yasmine BOUDJENAH, Algérie décomposition d'une industrie, la restructuration des entreprises publiques (1980-2000) : l'Etat en question, Op cite, p. 78.

¹²⁰. Mokhtar BELAIBOUD, De la survie à la croissance de l'entreprise, OPU, 1995, p. 225.

¹²¹. J.O. Décret 90-103 et J.O. Décret 93-250.

❖ Supprimer la dette nationale au terme de 10 ou 4 années en cas d'absence d'une demande dans ce sens, quant aux dettes en devises doivent être retraitées avec le taux de change du jour de conversion.

L'ordonnance 95-22, apprend que la privatisation est le transfert, à des personnes physiques ou morales de droit privé, à travers :

- Soit par le transfert de la propriété de tout ou partie des actifs (matériels ou immatériels) ou, de tout ou partie du capital social de l'entreprise publique ;
- Soit par le transfert de la gestion d'entreprises publiques à travers des expressions contractuelles devant fixer les procédés et clauses du transfert de la gestion et de sa mise en œuvre.

L'Etat algérien a procédé, durant cette période à des opérations de transfert de la gestion et de privatisation indirecte des entreprises publiques essentiellement locales. Elle a touché la liquidation de 696 entreprises publiques locales et a permis la création de plus de 1 152 sociétés de travailleurs par acquisition d'actifs de 486 entreprises publiques locales¹²².

La privatisation signifie le transfert de propriété de tout ou partie du capital social, par cession d'actions ou souscription à une augmentation de capital et des actifs constituant une unité d'exploitation autonome des entreprises publiques¹²³.

Quatre questions vitales sont à l'ordre de jour dans le contexte de privatisation :

✓ **La sphère des privatisations et le choix des entreprises qui feront l'objet de privatisation** : l'Algérie a laissé le soin pour le gouvernement d'établir la liste des privatisables qui s'étalent aux entreprises découlant des secteurs compétitifs et dans lesquelles l'Etat et les personnes morales de droit public détiennent directement ou indirectement une partie ou la totalité du capital social, à l'exception des entreprises d'ampleur stratégique notamment relevant du secteur des hydrocarbures, bancaire, le transport aérien et ferroviaire ;

✓ **Les couches sociales qui bénéficient des privilèges en vue de reprise des entreprises** : les investisseurs étrangers ont été favorisés et plus sollicités pour s'impliquer dans les opérations de reprise, en outre l'option de distribution des actions à la population a été rejetée par l'optique de l'insuffisance du capital national managérialement, financièrement et technologiquement.

✓ **Le choix des organes qui auront la prérogative de désignation de critères à tenir compte dans la sélection des entreprises à privatiser** : Contrairement à l'expérience étrangère où trois voies sont prévues : l'Etat, l'organe gestionnaire des droits de propriété et les investisseurs potentiels, c'est aux holdings publics qu'on a conféré d'effectuer la sélection des entreprises qui sont éligibles à la privatisation, toutefois le verdict final revient à l'Etat. La part importante du programme de privatisation est alléchée par les holdings publics en concertation

¹²² - Nacer-Eddine SADI, La privatisation des entreprises publiques en Algérie Objectifs, Modalités et Enjeux, OPU, 2 éd, 2006, p. 87.

¹²³ - Ordonnance 01-04 de 2001, article 13.

avec les entreprises de leur portefeuille soumettant aux directives du gouvernement dans le cadre de son désengagement accentué des activités dites compétitives, et suite également à des propositions de partenariat provenant des investisseurs, plus couramment étrangers.

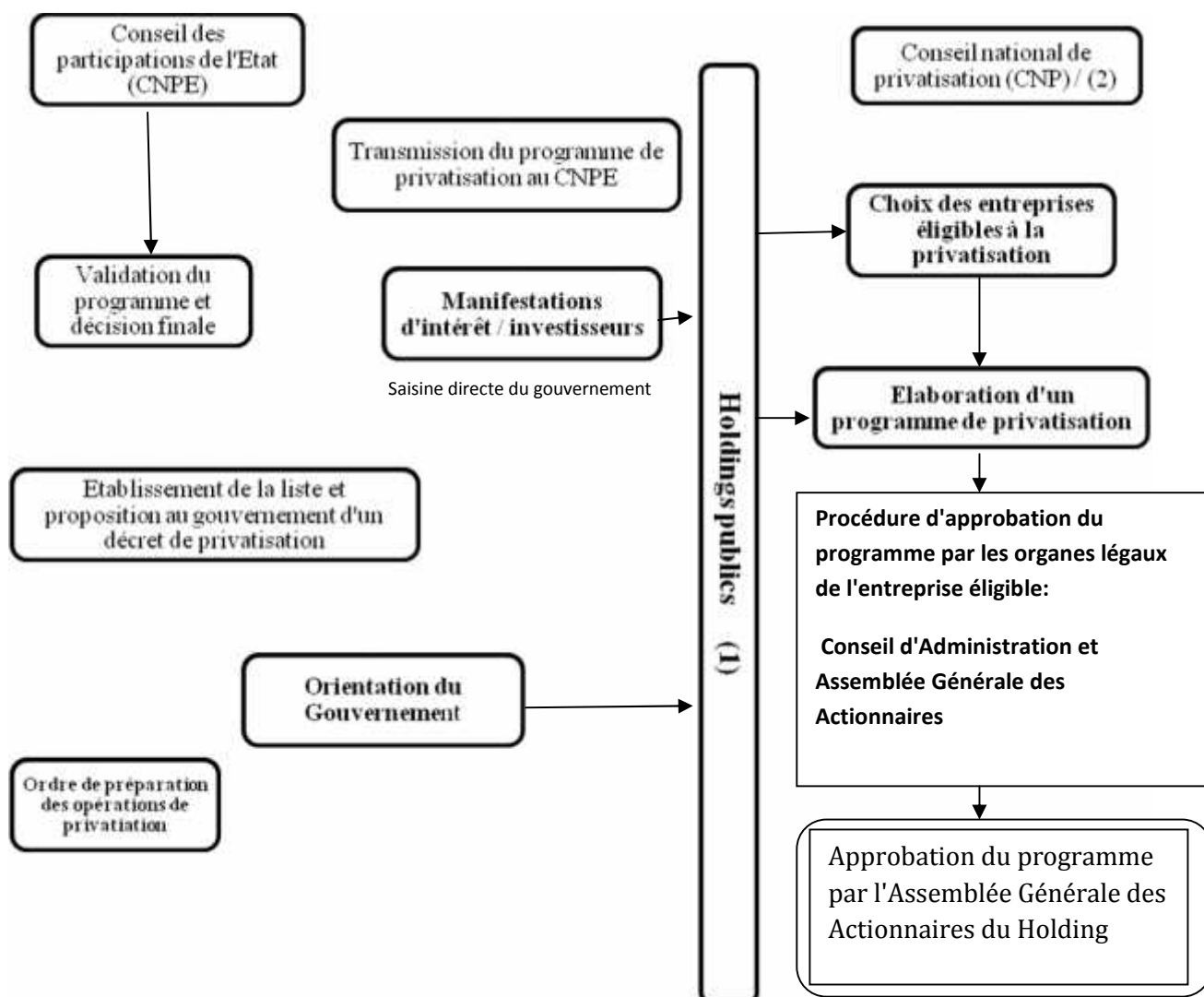
✓ **A quel montant céder les entreprises** : il s'agit là de la phase la plus complexe dans l'opération de cession des entreprises, une question qui serve d'ailleurs d'argument pour les défenseurs du secteur public, accusant par le fait le Gouvernement de brader le patrimoine public en l'absence de normes universelles d'évaluation des entreprises. La prérogative d'évaluation des privatisables a été attribuée au Ministère délégué chargé de la participation et de la promotion de l'investissement¹²⁴ dont l'objet est d'estimer la valeur de l'entreprise ou des actifs à céder.

Ci-dessous est relaté l'organigramme des différentes phases de privatisation :

¹²⁴ - La loi 01-04 relative à la privatisation, article 22.

Figure n° 11: Schéma de programmation des privatisations sous l'Ordonnance (n° 95-22)¹²⁵ de 1995.

Transmission des listes d'entreprises à privatiser



(1) Holdings publics : Privatisation partielle

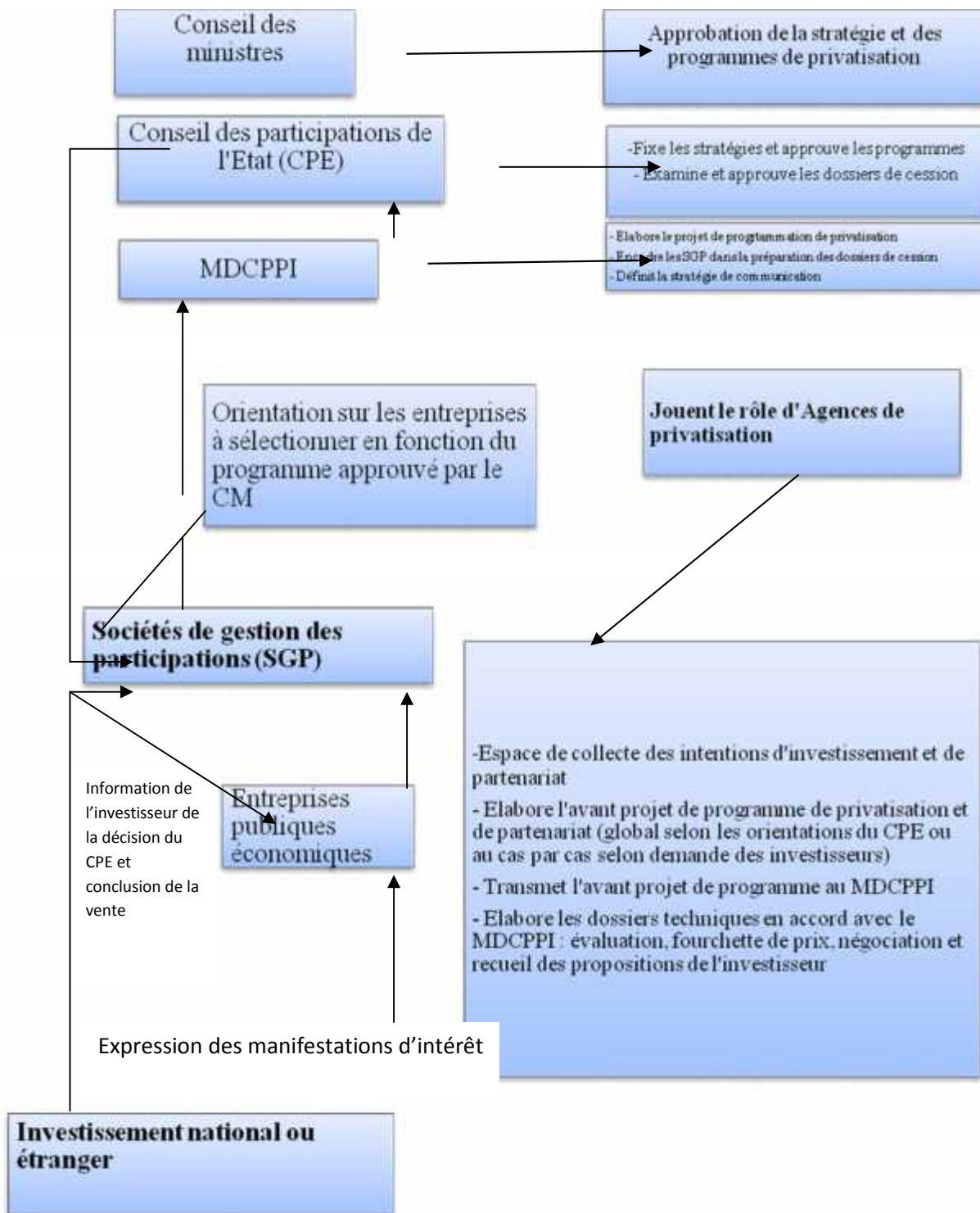
(2) CNP : Privatisation totale

Source : Ordonnance 95-22 du 26 août 1995; repris par Nacer-Eddine SADI, La privatisation des entreprises publiques en Algérie Objectifs, Modalités et Enjeux, OPU, 2^{éd}, 2006, p. 148.

L'organisation des privatisations est soumise depuis 2001 au schéma général présenté ci-après :

¹²⁵ - Ordonnance 95-22 du 26 août 1995; reprise par Nacer-Eddine SADI, La privatisation des entreprises publiques en Algérie Objectifs, Modalités et Enjeux, OPU, 2^{ème} édition, 2006, p. 148.

Figure n° 12 : Schéma général de programmation des privatisations sous l'Ordonnance (n° 01-04)¹²⁶.de 2001.



Source : Ordonnance 01-04 du 20 août 2001; reprise par Nacer-Eddine SADI, La privatisation des entreprises publiques en Algérie Objectifs, Modalités et Enjeux, OPU, 2^{ème} édition, 2006, p. 149.

¹²⁶ - Ordonnance 01-04 du 20 août 2001; reprise par Nacer-Eddine SADI, La privatisation des entreprises publiques en Algérie Objectifs, Modalités et Enjeux, OPU, 2^{ème} édition, 2006, p. 149.

III.3.3.1 Résultats de la période 1995-2003

Tableau n° 13: Entreprises privatisées durant la période 1995-2003.

Entreprises privatisées	Activités déployées	Portion du capital social	Technique de privatisation utilisée	Apports du partenaire
Hôtel El-Aurassi	Tourisme	20%	Introduction en bourse	Revenus de la cession
SAIDAL	Chimie Pharmacie	20%	Introduction en bourse	Revenus de la cession
ERAD Sétif	Agro-industrie (pâtes alimentaire)	20%	Introduction en bourse	Revenus de la cession
SIDER El-Hadjar	Sidérurgie	70%	Ouverture du capital social au profit de la firme indienne LNM-ISPAT	Investissements de modernisation de l'outil à hauteur de 50 milliards de dinars et maintien de 22.000 emplois
ENAD	Détergents	60%	Ouverture du capital social au profit de la firme Allemande Heinkel	Apport d'investissements de modernisation et marque commerciale

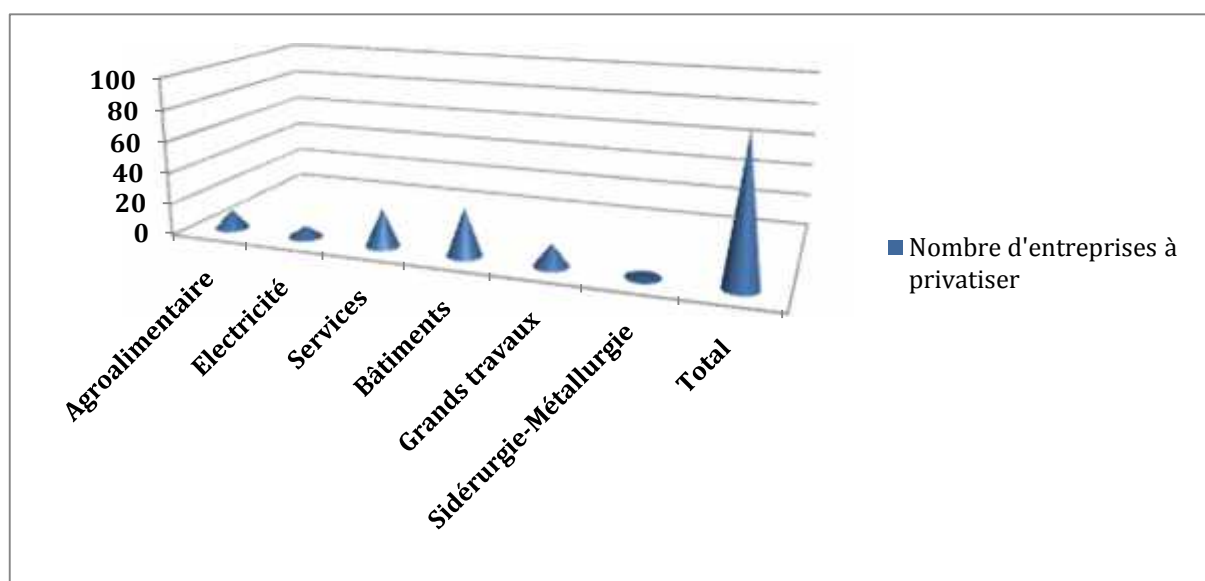
Source : Nacer-Eddine SADI, La privatisation des entreprises publiques en Algérie Objectifs, Modalités et Enjeux, OPU, 2^{ème} édition, 2006, p. 189.

Tableau n° 14: Répartition des 89 entreprises retenues pour la privatisation par secteur d'appartenance.

Secteur d'appartenance	Nombre d'entreprises
Agroalimentaire	12
Electricité	07
Services	24
Bâtiments	30
Grands travaux	14
Sidérurgie-Métallurgie	02
Total	89

Source : Décret du 7 juin 1998 portant liste des 89 entreprises à privatiser.

Graphe n° 6: Répartition des 89 entreprises retenues pour la privatisation par secteur d'appartenance.



III.3.3.2 Le dispositif juridique adopté par l'ordonnance 95-22¹²⁷

Le cadre institutionnel établi par l'ordonnance 95-22 de 28 novembre 1995, portant privatisation est axé sur quatre organes :

- ❖ Le Gouvernement ;

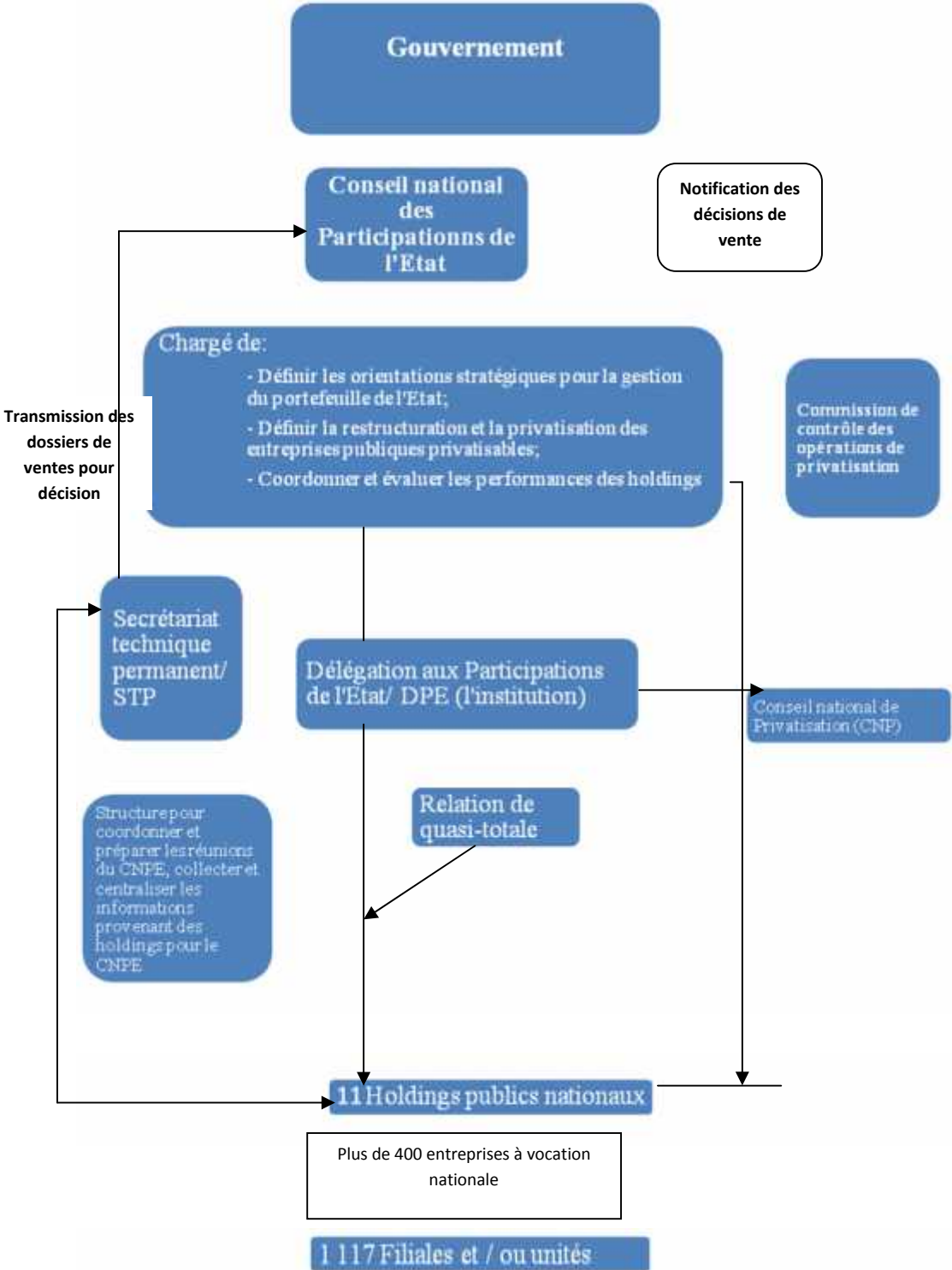
¹²⁷ - Ordonnance 95-22 du 26 août 1995; reprise par Nacer-Eddine SADI, La privatisation des entreprises publiques en Algérie Objectifs, Modalités et Enjeux, OPU, 2 édition, 2006, p. 148.

-
- ❖ L'Institution ;
 - ❖ Le Conseil National de Privatisation ;
 - ❖ La Commission de Contrôle des Opérations de Privatisation.

Puis l'Ordonnance 95-25 portant la gestion des capitaux marchands de l'Etat qui octroie aux holdings publics des prérogatives de privatisation partielle de droit commun approuvée en 1997 par une résolution du Conseil National des Participations de l'Etat (C.N.P.E) et la privatisation totale est attribuée au Conseil National de Privatisation.

Le schéma qui suit illustre la structure du dispositif énoncée par les deux ordonnances précédentes :

Figure n° 13: Articulation générale du dispositif institutionnel mis en place en 1995 par les ordonnances (n° 95-22 et 95-25)¹²⁸.



Source : Nacer-Eddine SADI, La privatisation des entreprises publiques en Algérie Objectifs, Modalités et Enjeux, OPU, 2^{ème} édition, 2006, p. 122.

¹²⁸ - Nacer-Eddine SADI, La privatisation des entreprises publiques en Algérie Objectifs, Modalités et Enjeux, OPU, 2^{ème} édition, 2006, p. 122.

III.3.3 Le dispositif juridique instauré par l'Ordonnance 01-04¹²⁹

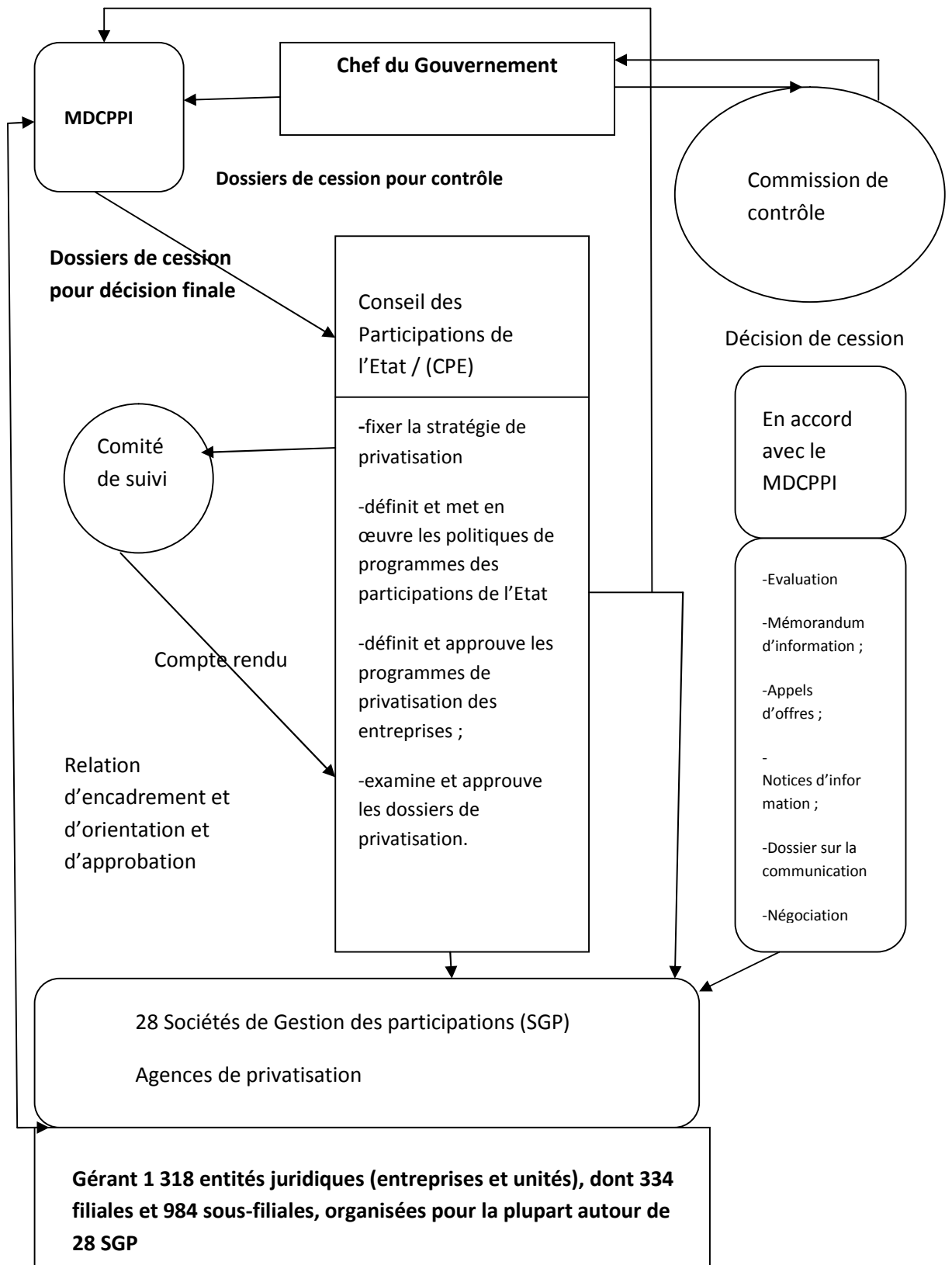
Portant privatisation, l'ordonnance 01-04 du 20 août 2001 est assise sur cinq organes :

- ❖ Le Conseil des ministres ;
- ❖ Le Gouvernement (CPE) ;
- ❖ Le Ministère délégué chargé des participations et de la promotion des investissements (MDCPPI) ;
- ❖ Les sociétés de gestion des participations (SGP) ;
- ❖ La Commission de Contrôle des Opérations de Privatisation et le comité de suivi.

Ci-après est présenté l'assemblage schématique de ce dispositif :

¹²⁹ - Nacer-Eddine SADI, La privatisation des entreprises publiques en Algérie Objectifs, Modalités et Enjeux, OPU, 2^{ème} édition, 2006, Op cite, p. 121.

Figure n° 14 : Articulation générale du dispositif institutionnel mis en place en 2001 par l'Ordonnance 01-04, relative à la privatisation¹³⁰.



¹³⁰ - Nacer-Eddine SADI, La privatisation des entreprises publiques en Algérie Objectifs, Modalités et Enjeux, OPU, 2^{ème} édition, 2006, Op cite, p. 125.

Figure n° 15: Processus de réflexion inhérent au processus de privatisation¹³¹.



III.3.4 La privatisation dans l'impasse

Les réformes en Algérie dans l'impasse titre l'ensemble des titres internationaux très écoutés des décideurs mondiaux, durant les mois de mars-avril et mai 2001 accroissant l'alarmisme des investisseurs qui ne voyaient pas de leur dans la allure économique ou des séminaires se succédaient à la mise en œuvre des affaires. Une illustration de cette inquiétude s'est concrétisée par « l'échec du déplacement de la délégation algérienne à Londres et de la venue des hommes d'affaires allemands à Alger ayant assisté à des discours théoriques –avec une exception pour la démarche des avant projets de lois sur les hydrocarbures et l'électricité sous tendues par une démarche pragmatique et cohérente¹³². »

Essentiellement pour des discernements politique (élection présidentielle, 4 gouvernements depuis début 1997 et plus d'une dizaine depuis 1991) les réformes d'une manière coutumière dont le système financier et la privatisation d'une façon singulière sont à l'abscisse trépassé. Sans la accomplissement de ces réformes, dont l'administration pivot central maître d'œuvre, planait un risque que les 520 milliards de dinars dégagés pour le plan triennal 2001-2003 aient un effet inférieur, ayant un effet social éphémère, voire négligeable, car le retour à une croissance permanente devrait relever à l'horizon de l'entreprise privée nationale et internationale.

¹³¹ - Nacer-Eddine SADI, La privatisation des entreprises publiques en Algérie Objectifs, Modalités et Enjeux, OPU, 2^{ème} édition, 2006, Op cite, p. 152.

¹³² - Abderrahmane MEBTOUL, L'Algérie face au défi de la mondialisation 2^{ème} Tome Réformes économiques et privatisation, OPU, février 2002.

Section 4 : La situation de l'emploi avant l'ajustement structurel

Sans nul doute, le phénomène du chômage presque existe dans toutes les sociétés du monde, et touche tant bien les pays sous-développés mais aussi il n'épargne pas les pays développés même avec une moindre ampleur.

L'Algérie, ne faisant certainement pas l'exception, connaît le chômage, celui-ci qui remonte à de longues années pour diverses raisons, ce qui a produit son apparition et son amplification au sein de l'économie algérienne.

On dénombre des raisons d'ordre économiques, démographiques, organisationnelles, techniques et administratives ; ce qui a compliqué la mission de d'introduire des opportunités d'emploi aux nouveaux arrivés sur le marché de travail. Ce qui aggrave, dès lors, le fléau du chômage faute de politiques d'emploi claires pouvant faire face à cette contrainte.

III.4.1 Les raisons d'accentuation du problème du chômage en Algérie

De nombreuses raisons simulent le chômage : la cause démographique, éducative, économique, organisationnelle et sociale. Chacune d'elles touche l'offre d'emploi ou sa demande ou les deux simultanément.

III.4.1.1 Les raisons externes à la volonté de l'Etat

Ce sont celles qui ont affaiblis les taux d'investissement local à l'instar de l'absence d'opportunités d'emploi qui étaient hors le cadre gouvernemental dans leurs attitudes à travers l'isolement de leur responsabilité soit directement ou indirectement ; parmi ces raisons on cite :

a. La baisse des cours des hydrocarbures

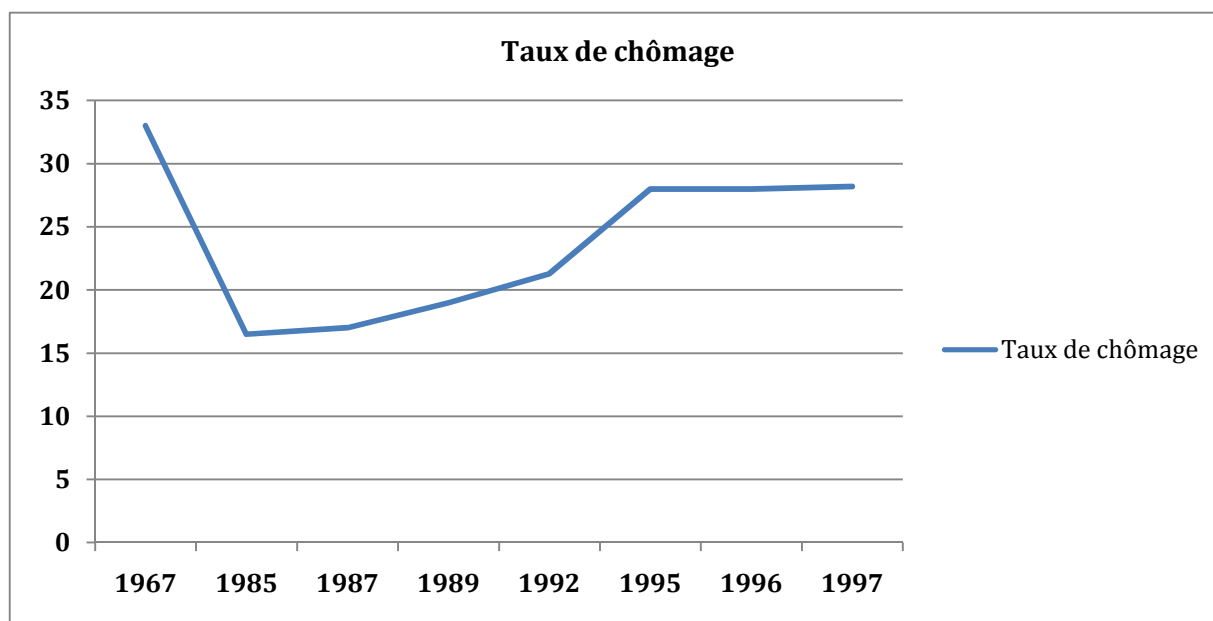
Sachant que l'Algérie est un pays énergétique où le secteur des hydrocarbures occupe une importance primordiale, et l'économie nationale dépend quasi-totalement de la production et l'exportation de cette matière avec une proportion de 96%, de ce fait, l'amenuisement des prix du pétrole d'une façon continue au cours des années 1980, passant de près de 35 dollars le baril en 1980 jusqu'à 15 dollars en 1986, a engendré une récession économique inédite en Algérie suite à la mise en place de politiques monétaires après la détérioration de la rente pétrolière, ce qui a abouti à la réduction du volume des investissements locaux, puis la réduction des opportunités de trouver des nouveaux postes d'emploi, et le tableau suivant montre la progression du taux de chômage entre 1967 et 1997.

Tableau n° 15: Evolution du taux de chômage entre 1967-1997.

Année	1967	1985	1987	1989	1992	1995	1996	1997
Taux de chômage	33%	16,5%	17%	19%	21,3%	28%	28%	28,2%

Source : Entretien avec Abdelmadjid BOUZIDI, Les années 1990 de l'économie algérienne Les limites des politiques conjoncturelles, 1999, p. 144.

Graphe n° 6: Evolution du taux de chômage entre 1967-1997.



L'anhélation de l'activité économique enregistrée au milieu des années 1980 s'est instantanément interprétée par l'affinement des dispositions de création d'emplois, notamment dans les secteurs d'activité qui étaient alignés parmi les plus gros bailleurs d'emplois, tels que l'industrie et le bâtiment. Même l'administration, se présentant pourtant comme le premier secteur embaucheur, a vu ses effectifs stagner, en raison de la contrainte financière de plus en plus étroite.

A partir de 1986, on assiste à une réduction exclusive dans la cadence de création d'emplois. Le chômage n'a alors rompu de grimper.

Après avoir énormément baissé au cours de la phase précédente, passant de 33% en 1967 à 16,5% en 1985, le chômage s'amplifie pour atteindre les taux respectifs de 17% en 1987, 19% en 1989 et 21,3% en 1992. A partir de 1993, le taux de chômage met de la vitesse. Il atteint 27% en 1994 et 28% en 1995¹³³.

¹³³ - Abdelmadjid BOUZIDI, Les années 1990 de l'économie algérienne Les limites des politiques conjoncturelles, 1999, p. 144. Sous forme d'entretien.

Tableau n° 16: Evolution des facteurs affectant le chômage et ses taux.

Année	1977	1987
Population à l'âge d'emploi (nombre)	7 427 978	11 478 586
Niveau des travailleurs	2 379 485	4 199 824
Nombre des chômeurs	668 827	1 141 278
Taux d'activité	41	46.5
Facteur économique (%)	-	385.30
Facteur social (%)	-	86.47
Facteur démographique (%)	-	351.52
Facteur social et démographique (%)	-	47.15
Total %	-	99.85

Source : البشير عبد الكريم أطروحة دكتوراه دولة محددات البطالة، حالة الجزائر. 2005، ص143

De 1977 à 1987, c'est le facteur démographique qui affectait le plus le niveau du chômage, puis vient le facteur social respectivement (352% et 86%) ; mais l'activité économique a absorbé cette augmentation sachant que le facteur économique estimé à (385%).

De 1987 à 2000, l'impact des facteurs démographique et social sur le niveau du chômage a diminué même si le premier reste toujours élevé (233%) et (24%) pour le deuxième, ce qui est positif, et ça devait en principe faire chuter le taux de chômage, mais la faiblesse du facteur économique en face des deux derniers, lui fait incomber une baisse de moitié et sa puissance s'est détériorée après avoir été semblable au deux derniers ensemble (166% contre 257%) consécutivement aux taux (385% contre 438%) enregistrés, ce qui résulte que le problème du chômage en Algérie est économique au premier rang.

Entre 1992 et 1995, le nombre de chômeurs est passé de 1,5 million à 2,1 millions de personnes, soit une amplification de 582 000 chômeurs. La demande d'emplois supplémentaire moyenne est de l'ordre de plus de 250 000 personnes par an.

Tableau n° 17: Les balances fiscale et monétaire.

U : Pourcentage.

Années	1985	1986	1987	1988
Opérations				
Recettes du Trésor/PIB	36.8	30.6	28.4	26.7
-fiscales et pétrolières	15.9	7.1	6.3	6.9
Dépenses du Trésor/PIB	46.4	42.3	35.6	39.4
Dépenses courantes	18.2	21.1	20.1	21.8
Investissement public	15.3	13.8	11.7	12.4
Crédits net offerts aux entreprises publiques	7.8	5.8	4.9	5.9
Autres frais	5.1	1.6	1.1	0.7
Solde du Trésor/ PIB	9.6	11.7	7.2	12.7
M2/ PIB	76	75	79	84
Inflation de l'indice des prix à la consommation (IPC)	10.5	12.3	7.5	5.9

Source : المجلس الوطني الاقتصادي والاجتماعي، الآثار الاقتصادية والاجتماعية للتعديل الهيكلي، تقرير نوفمبر 1998

On constate sur le tableau l'impact des variations des prix du pétrole sur les recettes du Trésor, provoquant la baisse de la fiscalité pétrolière de moitié entre 1985 et 1986, ce qui a conduit à l'adoption d'une politique restrictive dans l'investissement public et dans les crédits octroyés aux entreprises publiques, donc le désengagement de l'Etat de son rôle de financement de ces entreprises.

b. La baisse des taux de croissance économique dans les grands pays industriels

C'est ce qui a amené à l'adoption des politiques restrictives dans les années 1980 par les pays développés puisque la croissance du produit intérieur brut dans ces pays a baissé de 9,4% en 1980 à 5.3% en 1983, puis à 3.3% en 1986¹³⁴. Ce qui a engendré la chute des importations de ces pays en provenance des pays en développement dont l'Algérie, donc le phénomène de récession économique mondiale détiend un impact sur le niveau d'emploi notamment dans les secteurs exportateurs.

¹³⁴ - الإصلاح الاقتصادي و سياسة التشغيل (التجربة الجزائرية)، مدني بن شهرة، 2009

c. La cause démographique

La population joue un rôle essentiel dans la détermination du volume offert des forces du travail dans toute société puisque l'augmentation importante dans le nombre de la population avec l'augmentation de la production exigent la constance des autres facteurs à la baisse du niveau de vie et croise la propagation du chômage avec ses différentes formes. L'Algérie a connu durant la période 1962 et 1985 la multiplication du nombre de la population de triple c'est dire avec une croissance démographique annuelle dépassant 3%¹³⁵.

Depuis la fin des années 1980 et suite à au double effet du développement et de la large prolifération des moyens d'anhélation de l'emploi dans la société, l'Algérie a enregistré un ralentissement sensible du rythme de croissance de la population et a atteint en 1998, 1.52% ce qui équivaut à une réduction de moitié au cours de dix ans : 1.46% en 1999, 1.43% en 2000 ; l'augmentation de la population jusqu'à la fin des années 80 a alimenté l'accroissement de la population active économiquement de 3 049 952 personnes en 1977 à 8 326 000 personnes en 1998¹³⁶.

En conséquence, l'accroissement de la population contre l'absence d'une politique claire d'absorption des proportions d'accroissement, a aggravé le chômage.

III.4.1.2 Les raisons découlant des tendances de l'Etat algérien

Les raisons successives ont démontré l'ampleur de fragilité des décisions gouvernementales dans l'augmentation du chômage d'une manière directe ou indirecte, ces politiques sont comme suit :

a. L'arrêt d'emploi des diplômés

La politique d'embauche des diplômés de l'enseignement supérieur et universitaire, des instituts et écoles spécialisées était parmi les missions spécifiques de l'Etat algérien, sachant que l'Etat s'est chargé de les désigner dans les secteurs étatiques et les entreprises économiques publiques dans le cadre d'une politique sociale cohérente, ce qui a créé le chômage déguisé dans ces organismes parce que la politique qui vise la constitution d'un nombre exorbitant de postes d'emploi dans le secteur public économique a produit une hausse de la proportion des travailleurs salariés permanents dans toutes les fonctions, et les salariés représenteront un taux de 66.5% des postes d'emploi l'année 1982, tandis que cette proportion n'a pas dépassé 35% l'année 1966. Cependant qu'au cours de la deuxième moitié des années 1980 correspondant au 2^{ème} plan quinquennal (1985-1989), l'évolution de l'emploi s'est caractérisée d'une série de paramètres entre autres le choc pétrolier de 1986 ou les autres dispositifs économiques, ce qui a engendré le changement du rôle de l'Etat dans l'installation des diplômés, et la transformation de la forme du chômage, pour qu'apparaisse le chômage des instruits dans les années 1980 contre celui des non instruits dans les années 1970.

¹³⁵ - Rapport annuel sur le développement humain, 2000, CNES, 19^{ème} session, novembre 2001.

¹³⁶ - Rapport annuel sur le développement humain, 2000, CNES, 19^{ème} session, novembre 2001.

b. La non-coordination entre l'enseignement-formation et le marché du travail :

La durée de l'enseignement ou de formation nécessite beaucoup de dépenses assumées par l'individu et la société ensemble, ces dépenses sont justifiées par le revenu individuel du point de vue de l'individu afin d'obtenir la meilleure des fonctions et le meilleur salaire et le revenu social du point de vue de la société expliqué par l'accroissement de la productivité des travailleurs qualifiés en tout, et que la non-synchronisation entre l'enseignement et l'emploi¹³⁷ a provoqué le recul du rendement de l'enseignement suite à l'obtention de postes d'emploi sans tenir compte les spécialités.

I.4.3 Le chômage en chiffres 1980-1989

Dans une optique analytique du chômage, diagnostiquant l'échantillon de la population statistique sur lequel portera l'étude, qui n'est autre que la population active. Celle-ci est passée de 19.9% de la population totale, équivalent à 3 721 000 personnes en 1980 à 22.5%, soit 5 491 000 personnes en 1989.

Un analyse superficielle du chômage sur la période 1980 à 1989 nous fournit les chiffres suivants : le taux de chômage est passé de 15.3% de la population active, soit 571 000 personnes en 1980 à 19.3%, soit 1 059 000 personnes en 1989, avec une apogée durant l'année 1988, celle de toutes les désagréments macroéconomiques, avec 20.8% de la population active, qui convenant à 1 137 000 personnes.

Il s'agit d'une variation synchronisant à un taux annuel moyen de croissance du chômage avoisinant de 8.8%, taux devançant amplement ceux du PIB et de la démographie. « Cette contradiction apparente a été exploitée par les charlatans en économie pour justifier le chômage chronique par la croissance démographique¹³⁸. »

Le privilège de la consommation au détriment de l'investissement et du développement interprète raisonnablement le taux élevé du chômage qui est le pivot même de la politique économique vouée et mise en œuvre dans cette phase chronologique.

¹³⁷ - المجلس الوطني الاقتصادي و الاجتماعي، مشروع تقرير حول علاقة التكوين بالشغل، الدورة الرابعة عشر، نوفمبر 1999، ص62

¹³⁸ - Maamar BOUDERSA, La ruine de l'économie algérienne sous Chadli,

Section 5 : La situation de l'emploi à l'épreuve des réformes d'Ajustement structurel

III.5.1 La privatisation et l'emploi

Tableau n° 18: Les effectifs compressés entre 1994 et 2001.

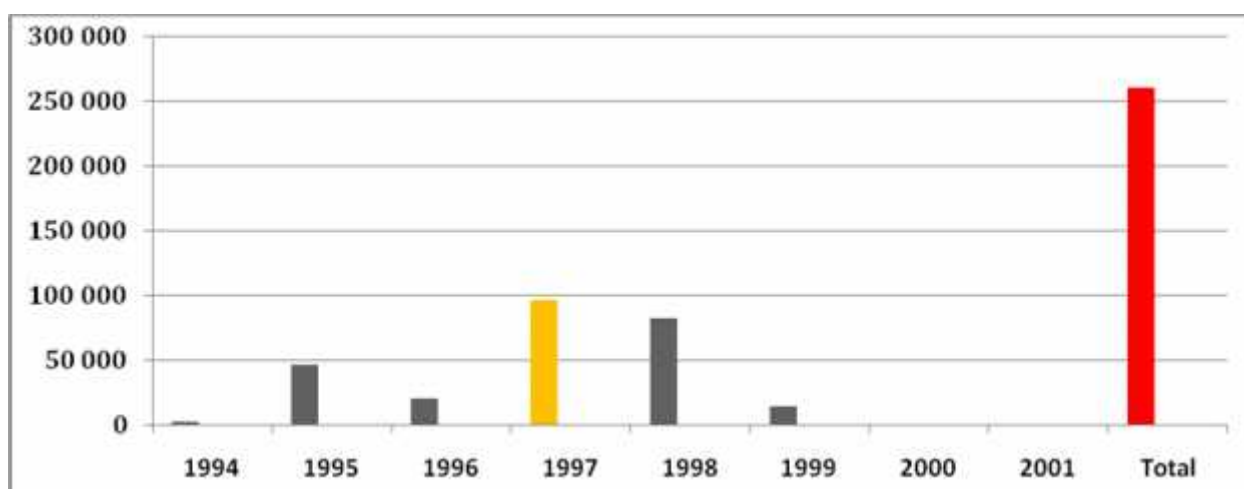
U : Nombre.

années	Nombres
1994	2 163
1995	46 615
1996	19 730
1997	95 775
1998	81 882
1999	13 671
2000	273
2001	174
Total	260 283

Source : Inspection générale du Travail (IGT) -Ministère du travail et de la sécurité sociale (MTSS).

Les effectifs compressés prennent un envol entre 1994 et 1995 en passant de 2 163 à 46 615, puis un certain recul jusqu'à 19 730 en 1996. Ce phénomène s'accroît dans les deux années suivantes avec un total de 95 775 et 81 882 respectivement. Enfin, ce mouvement prend le relais inverse successivement jusqu'à 2001. Récapitulons que cette période a enregistré une masse de 260 283 Personnes à avoir été mis en chômage involontaire.

Graphe n° 7: Les effectifs compressés entre 1994 et 2001.



III.5.2 Analyse de la situation macroéconomique (1993-2004)

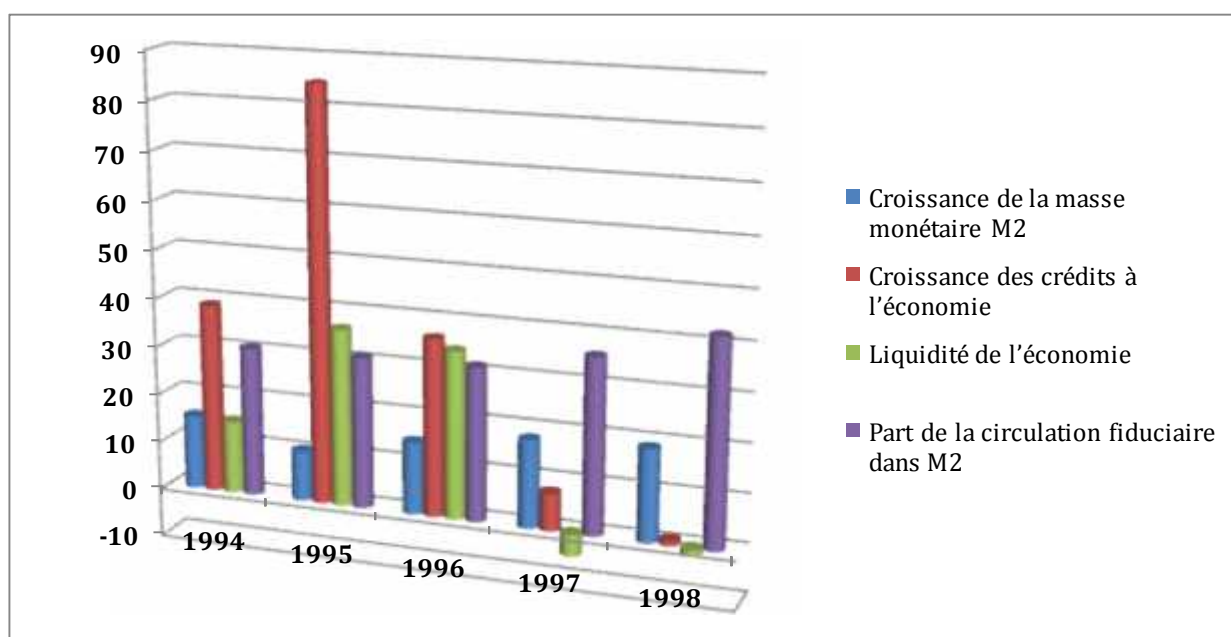
Tableau n° 19 : Evolution des indicateurs monétaires entre 1994-1998 (en %).

Années	1994	1995	1996	1997	1998
Indice					
Croissance de la masse monétaire M2	15.3	10.5	15	18.2	19.1
Croissance des crédits à l'économie	38.9	84.9	36.5	7.8	1.2
Liquidité de l'économie	45.5	38.7	34.4	- 4.6	- 1.4
Part de la circulation fiduciaire dans M2	30.8	31.2	31.6	36	42.3

Source : ONS, Alger.

En jetant un bref coup d'œil sur quelques indicateurs de la sphère monétaire macroéconomique, la masse monétaire M2 a connu une décroissance entre 1994 et 1995, basculant de 15.3% à 10.5%, retrouve la tendance haussière pour le reste de la durée étudiée respectivement avec 15%, 18.2% et 19.1% la dernière année cernée.

Graphe n° 9: Evolution des indicateurs monétaires entre 1994-1998.



Ensuite, les crédits à l'économie de leur part, après avoir connu une croissance fleurissante entre 94 et 95, la tendance s'inversa en 96, pour enregistre des chutes des plus libres en 97 et 1998. Un scénario d'une décroissance est la tendance suivi par les liquidités de l'économie sur tout l'intervalle du temps. Cependant, la part de la circulation fiduciaire dans la masse monétaire M2 a observé une croissance positive sur toute la période couverte par l'analyse.

Tableau n° 20: Le produit intérieur brut.

U : dollars, Prix courants.

Années	1994	1995	1996	1997	1998
Désignation					
Production Intérieure brute (10⁹)	1 274.9	1 743.6	2 256.7	2 432.4	2 444.3
Produit Intérieur brut (10⁹)	1 487.4	2 004.9	2 570.0	2 771.3	2 803.1
P.N.B. per capita en \$	1 479.3	1 394.8	1 567.6	1 580.3	1 545.9
P.N.B. (10⁹ \$)	1 426.1	1 864.9	2 451.7	2 646.6	2 679.4
Prix courants					
Taux de change DA/\$	40.676	39.137	44.78	45.90	45.61
Population en (10³) au milieu de l'année	35.06	47.65	45.75	57.68	58.74

Source : Office national des Statistiques (ONS), Algérie.

L'évolution de la balance des paiements au cours de la période 1994-1998 est d'une tendance générale croissante et positive. La première variable Production intérieure brute est passée de 1 274.9 milliards de dollars en année de base à 2 444.3 en année d'arrivée. Ensuite, le Produit intérieur brute de sa par a connu une évolution croissante même timidement, enregistrant 1 479.3 dollars en 1994 grim pant à 1 549.3 en 1998.

Le taux de change DA/ \$ a observé un légère amélioration entre 1994 et 1995 glissant de 40.67 à 39.14, il déprécie ensuite en 1996 pour atteindre 44.78 et 45.90 en 1997, se stabilisant l'année suivante à 45.61.

Graphe n° 10: Le produit intérieur brut

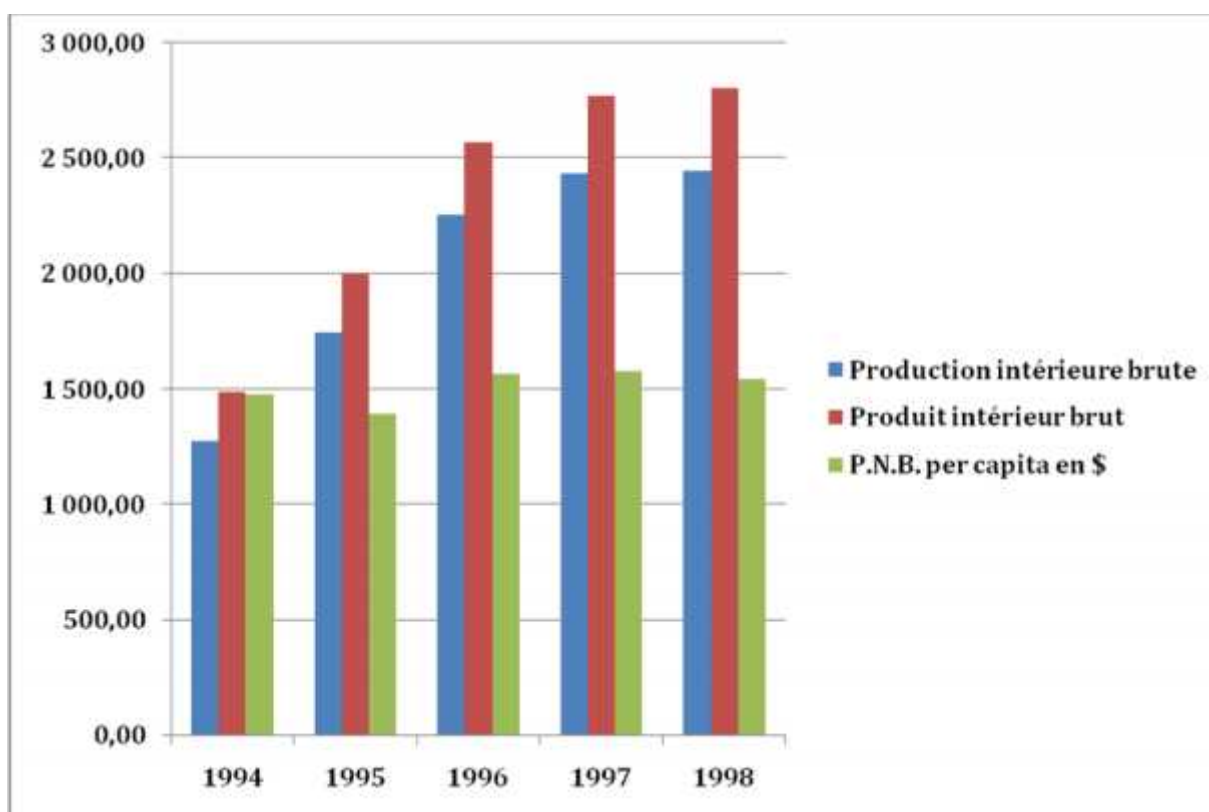
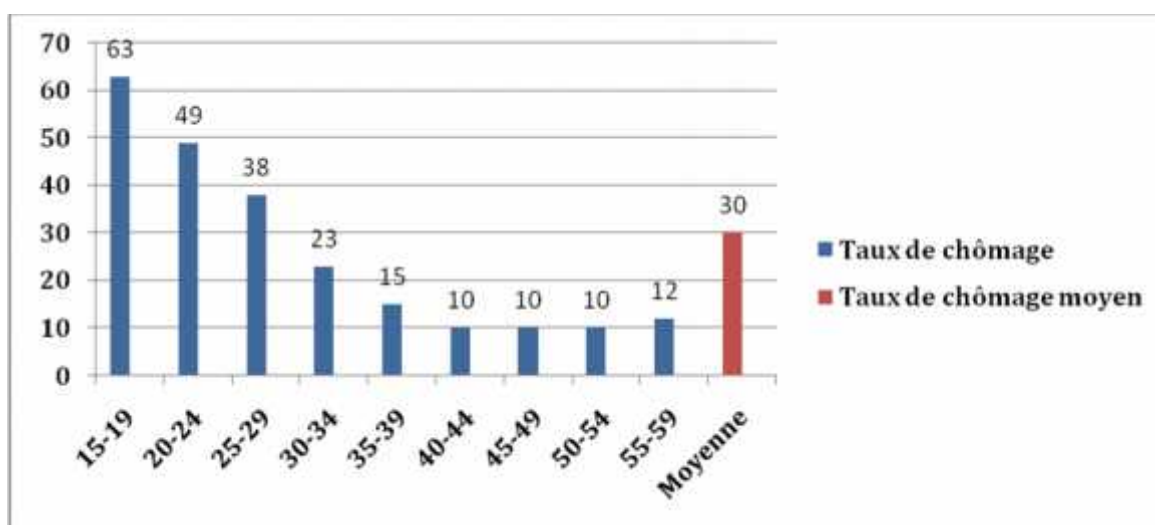


Tableau n° 21: Répartition du taux de chômage selon les catégories d'âge à l'année 2000.

Catégories d'âge	Taux de chômage (%)	Pourcentage
15-19	62.87	22.02
20-24	49.11	30.48
25-29	37.57	22.22
30-34	23.33	10.94
35-39	15.04	05.41
40-44	10.18	03.09
45-49	10.07	02.68
50-54	10.27	01.53
55-59	12.32	01.63
Total	29.77	100.00

Source : ONS, Données statistiques, Activité, emploi et chômage, n° 308, 1^{er} trimestre 2000, p. 2.

Graphe n° 11: Répartition du taux de chômage selon les catégories d'âge à l'année 2000.



Effectuons un traitement de chômage selon la catégorie d'âge, la tranche comprise entre 15 et 19 ans est la plus affectée par ce fléau avec une proportion record estimée à 63%, lui succède celle de 20-24 ans moyennant 49% puis la catégorie 25-29 ans recelant un taux de 38% de chômeurs. Concernant les autres catégories, le taux est autour de 10 à 20%. La moyenne du chômage avoisine les 30% pour toutes les catégories confondues.

III.5.3 Caractéristiques du chômage en Algérie

a) Fort chômage des jeunes

En 1991, plus de 80% des chômeurs ont moins de 30 ans¹³⁹.

Selon les données offertes par les services officiels (Ministère du Travail, ONS, ANEM), la majorité des chômeurs sont des jeunes sachant que le taux du chômage dépasse le plafond de 80% (ayant moins de 35 ans et c'est ce que montre le tableau ci-dessous pour l'année 2000, la caractéristique de ces chômeurs : ils n'ont jamais travaillé (nouveaux demandeurs d'emploi) et représentent 2/3 du total des chômeurs, ce qui fait augmenter le taux de chômage global.

b) Un chômage masculin :

A l'année 1995, les hommes représentent 77.33%¹⁴⁰ du total des chômeurs, et la proportion des femmes parmi les chômeurs est faible (22.7% du total des chômeurs) du fait que les femmes ne s'inscrivent pas aux bureaux d'emploi (donc ne sont pas déclarées), ce qui est dû à des raisons traditionnelles. Le chômage des femmes est néanmoins, en augmentation prépondérante et dépasse largement, en 1996, le taux de chômage national avec « une proportion estimée à plus de 38%¹⁴¹ ».

¹³⁹ - Abdelmadjid BOUZIDI, Les années 1990 de l'économie algérienne les limites des politiques conjoncturelles, Op cite p. 45.

¹⁴⁰ - ONS, Données statistiques, Emploi et chômage en Algérie, n° 262, 1995.

¹⁴¹ - Abdelmadjid BOUZIDI, Les années 1990 de l'économie algérienne les limites des politiques conjoncturelles, Op cite, p. 146.

Concernant les célibataires, leur proportion est élevée et atteint 52 et d'une augmentation estimée à 5.49% en 1997 (5.43% en 1996)¹⁴².

En 2000, la proportion des hommes chômeurs est de 58.64% en milieu urbain et atteint 41.36% en milieu rural ; cependant les femmes en chômage représentent 15.89% et 6.24% respectivement. C'est ce que le tableau ci-dessous retrace :

Tableau n° 22 : Répartition des chômeurs selon le sexe et la région en février 2000.

Population en chômage						
Région	Urbain	% ligne	Rural	% ligne	Total	% total
Sexe						
Hommes	1 250 727	58.64	881 995	41.36	2 132 722	100
% colonne	84.11	-	3.76	-	87.85	-
Femmes	236 261	80.08	58 743	19.92	295 004	100
% colonne	15.89	-	6.24	-	12.15	-
Total	1 486 988	61.25	940 738	38.75	2 427 726	100
% total	100	-	100	-	100	-

Source : ONS, Données statistiques, *Activité, emploi et chômage*, n° 308, 1^{er} trimestre 2000, p. 2.

d) Un chômage de longue durée :

Il existe des estimations qui démontrent que la durée du chômage est passée «de 23 mois en 1989 à 27 mois en 1996. En 1996, 55% des chômeurs cherchant un emploi depuis plus d'un (1) an et 35,4% depuis plus de 2 ans¹⁴³ »

La catégorie qui reste une durée allant du 12 mois à 30 mois et qui représente 2/5 du total des chômeurs en 1995¹⁴⁴, conduisant ainsi les économistes et politiciens à tenir comptes de ces mesures afin d'éviter la marginalisation du phénomène de chômage, et qui à son tour génère d'autres fléaux sociaux graves. C'est ce que nous tenterons d'expliquer dans le tableau ci-après :

¹⁴² - Enquête de la main-d'œuvre de l'année 1989

¹⁴³ - Abdelmadjid BOUZIDI, Les années 1990 de l'économie algérienne Les limites des politiques conjoncturelles, Op cite, p. 146.

¹⁴⁴ - المجلس الوطني الاقتصادي و الاجتماعي: الدورة الثانية عشر، نوفمبر 1998، ص85.

Tableau n° 23: Répartition des chômeurs selon la durée et le sexe pour l'année 1995.

Sexe	Hommes (%)	Femmes (%)
Durée du chômage		
Moins de 06 mois	22.90	19.00
De 06 à 12 mois	18.90	23.50
De 13 à 24 mois	17.20	21.70
De 25 à 28 mois	21.90	20.80
Plus de 28 mois	19.20	15.00
Total	100	100

Source : ONS, Activité, l'emploi et le chômage en Algérie, enquête sur la mesure des niveaux de vie 1995, 1996, p. 4.

e) Chômage des non qualifiés :

Au début des années 90, « près d'un million de chômeurs (921 000) ont un niveau scolaire moyen et près de 73% des chômeurs n'ont aucune qualification¹⁴⁵ ». Ce qui caractérise le chômage en Algérie est que la plupart des chômeurs sont non instruits et non qualifiés ou ayant un niveau ne dépassant pas le palier de l'enseignement moyen (9^{ème} année ou moins). La proportion de cette catégorie a touché en 1998 la barre de 75%, toutefois la portion des chômeurs disposant un niveau secondaire est de 20% en 1999.

f) Chômage des instruits :

Quoiqu'il soit négligeable durant cette période, le chômage des diplômés de l'enseignement supérieur, corrélativement aux autres catégories, prend de plus en plus d'ampleur. On dénombre « 80 000 en 1996 et près de 100 000 en 1998¹⁴⁶ »

Le tableau suivant illustre les chiffres du chômage selon le niveau d'instruction :

¹⁴⁵ - Abdelmadjid BOUZIDI, Les années 1990 de l'économie algérienne Les limites des politiques conjoncturelles, Op cite, p. 146.

¹⁴⁶ - Abdelmadjid BOUZIDI, Les années 1990 de l'économie algérienne Les limites des politiques conjoncturelles, Op cite p. 146.

Tableau n° 24 : Répartition des taux de chômage selon le niveau d’instruction.

U : Pourcentage.

Niveau	Primaire	Moyen	Secondaire	Formation professionnelle	supérieur	Sans formation	Sans déclaration	Total
Taux	25.8	29.9	20.3	11.3	4.4	7.3	0.6	100

Source : ONS, Activité, l’emploi et le chômage en Algérie, enquête sur la mesure des niveaux de vie 1995, 1996, p.4.

Tableau n° 25 : Situation de l’emploi et du chômage à l’année 2001.

U : Nombre

Type de la population	Nombre
Population active	8 568 221
Population employée	6 228 772
Employeur et indépendants	1 826 020
Salariés titulaires	2 570 793
Salariés non titularisés, stagiaires et autres	1 306 407
Soutiens de familles	525 552
Population en chômage	2 339 449
Taux de chômage	27.30

Source: المجلس الوطني الاقتصادي و الاجتماعي، تقويم أجهزة الشغل، 2002، ص4

Sur un effectif total de 8 568 221 individus composant la population active, on spécifie 6 228 772 employés, soit un taux de 72,70%. Un ensemble de 1 826 020 individus constituent les employeurs et les indépendants, soit une proportion de 21,31%.

Par ailleurs, le nombre des salariés titulaires s’élève à 2 570 793 représentant en effet 30% de l’ensemble de la population active contre un total de 1 306 407 personnes se trouvant dans la situation de stage, non titulaires ou autres représentant ainsi 15,25% de la population active. Cependant, le nombre des personnes occupées dans le cadre de soutiens de familles remonte à 525 552, soit un pourcentage de 06,13. Reste à déduire l’effectif en chômage s’élevant à 2 339 449 personnes, soit 27,30%, ce qu’est affreux.

Tableau n° 26 : Répartition des employés selon l'activité économique.

Secteur d'activité	Nombre	Pourcentage
Agriculture	1 312 069	21.06
Industrie	861 119	13.82
Bâtiment et travaux publics	650 012	10.43
Commerce et services	3 405 572	54.67
Total	6 228 772	100

Source : المجلس الوطني الاقتصادي و الاجتماعي "تقويم أجهزة الشغل" 2002، ص47.

Le secteur du commerce et services s'adjuge la part la plus importante des emplois offerts. En effet, il absorbe un total de 3 405 572 employés, soit 54,67% des postes proposés. Puis succède le secteur agricole avec 1 312 069 postes d'emploi offerts, soit 21,06%. Cependant, l'industrie et le Bâtiment & Travaux publics occupent respectivement 861 119 personnes, soit 13,82% et 650 012 personnes, soit 10,43% du total des emplois offerts.

Les salariés représentent 62.2% de la population employée suivis des employés avec 29.3%.

Par secteur, plus de la moitié des employés (54.6%) dans le commerce et services et les employés du secteur agricole représentent plus de 21% du total des employés

Tableau n° 27 : Répartition de la population apte à travailler et la population occupée selon les catégories d'âge.

Catégories d'âge	Population apte à travailler	Population employée
15-19	766 169	372 728
20-24	1 498 116	810 158
25-29	1 541 353	962 368
3-34	1 271 772	936 882
35-39	1 054 204	898 307
40-44	831 898	733 611
45-49	703 134	630 472
50-54	493 446	435 283
55-59	241 867	223 698
Plus de 60	220 264	220 264
Total	8 568 221	6 228 772

Source : الديوان الوطني للإحصائيات، معطيات إحصائية، النتائج المؤقتة للثلاثي الثالث لسنة 2001، رقم 343.

Selon les tranches d'âge, la catégorie comprise entre 25 et 29 ans est la plus favorisée à l'emploi, en recelant 962 368 personnes employées, soit 15,45%. Ensuite, la tranche 30-34 avec 936 882 occupés, soit 15,04%. Vient après la catégorie 35-39 ans avec 898 307 personnes occupées, représentant 14,42% du total des employés. 20-24 ans avec 810 158 individus, soit 13,00%. Succède la tranche contenue entre 40 et 44 ans avec 733 611 personnes, soit 11,78%, 45-49 avec 630 472 occupés, représentant 10,12% du total des employés. On retrouve successivement celle de 50-54 ans avec 435 483 personnes, soit 6,99%. 15-19 ans avec 372 728, soit 5,98%, 55,95% ans avec 203 698 personnes, soit 3,59% et enfin celle de plus de 60 ans avec 220 264 employés représentant une proportion minimale de 3,53%.

Tableau n° 28 : Vue globale sur les opérations d'insertion effectuées par le programme d'insertion professionnelle des jeunes 90-94 (formation).

	90/91	92	93	94	90/94
Insertion par formation	6 550	7 339	2 291	2 462	18 642
Création d'activités	4 145	790	1 342	1 363	7 640
Autres formations	2 405	6 549	949	1 099	11 002

Source :

وزارة العمل و الحماية الاجتماعية، جانفي 2000.

Le programme d'insertion professionnelle des jeunes a permis au cours de la période 1990-1994 d'insérer 18 642 en guise de formation dont 6 550 et 7 339 respectivement en 1990-1991 et 1992.

En matière de la création d'activités, 7 460 créations d'activité ont été enregistrées, dont 4 145 en 90-91.

Cependant, pour les autres formations, on retient un total de 11 002 sur la période considérée, dont 2 405 en 90-91 et 1 099 en 1994, mais aussi 6 549 en 1992 et seulement 949 en 1993.

Tableau n° 29 : Répartition de la création d'activités et les opérations d'insertion compatibles selon le secteur d'activité en 2000.

Secteur d'activité	Agriculture	BTP	Services	Total
Emplois				
1-création d'activités	3 390	2 114	13 506	19 010
1-1- Activités Collectives	2 628	2 038	7 810	12 476
1-2- Activités individuelles	762	76	5 696	6 534
2-total des opérations d'insertion par création d'activité	10 295	6 607	34 432	51 334
2-1-insertion par création d'activité collective	9 533	6 631	28 736	44 900
3-Total insertion (femmes)	48	74	7 338	-

Source :

وزارة العمل و الحماية الاجتماعية، جانفي 2000

Par secteur d'activité, les créations d'activités dans les services est de 13 506 personnes, ensuite l'agriculture avec 3 390 postes. Enfin, le BTPH avec seulement 2 114.

Par secteur d'activité, les opérations d'insertion par création d'activité, toujours ce sont les services qui occupent 34 432 individus, l'agriculture avec 10 295 et le BTPH avec 6 607.

Par secteur d'activité, l'insertion des femmes est dominée dans le secteur des services avec 7 338, ensuite le BTPH avec 74 et 48 pour le secteur agricole.

Tableau n° 30 : Evolution du nombre des bénéficiaires de remboursement en contrepartie de travaux d'utilité publique.

Années	Nombres	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'ateliers	Montants mobilisés (DA)
1995		588 200	31 500	-
1996		283 100	17 200	-
1997		11 400	8 500	3 820 325 000
1998		129 680	-	437 840 000
1999		134 000	-	4 527 794 000
2000		130 021	-	4 384 334 000
2001			-	4 924 000 000

Source : المجلس الوطني الاقتصادي و الاجتماعي، معطيات برنامج التعديل، 96-95

Depuis 1995, le nombre des bénéficiaires n'a cessé de diminuer. Ainsi, un total de 588 200 répartis sur 31 500 ateliers en bénéfice du remboursement en 1995. Ensuite, en 1996, le nombre est réduit à 283 100 répartis sur 17 200 ateliers. Et en 1997, le nombre n'a pas dépassé 11 400, répartis sur 8 500 ateliers et percevant un montant de 3 820 325 000 DA.

Tableau n° 31 : Evolution des candidats enregistrés dans les programmes pré-emploi (de 2^{ème} semestre 1998 à 31/12/2001).

Année	2 ^{ème} semestre 1998		1999		2000		2001		Total	
	nombre	%	Nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Nombre et %										
Nombre d'enregistrés	45 228	31.5	25 606	17.8	32 323	22.5	40 538	28.2	143 695	100

Source : الوكالة الوطنية للشغل (فيفري 2002)

Au cours de cette période, le nombre de candidat s'étant inscrit au programme pré-emploi a connu un rythme relativement stable depuis 1998 à 2001.

Tableau n° 32 : La mise en œuvre des programmes du développement social.

	Nombre de projets	Montant global ajouté			Coût du projet	Nombre de postes créés	Coût de poste (DA)
		Part de l'ADS	Part des bénéficiaires	Total			
98-2000	116	174 946 585	28 057 887	203 004 472	175 039	790	256 968
Juillet 2001	91	285 225 000	88 775 000	374 000 000	4 109 890	2 600	143 846
Total	207	460 171 585	116 832 887	557 004 472	2 787 461	3 390	164 308

Source :

وكالة التنمية الاجتماعية فيفري 2002.

Durant la période 1998-2000, le nombre de postes créés remonte à 790 contre un total de 116 projets.

Pour la phase allant de janvier à juillet 2001, le nombre de postes créés s'élève à 2 600 en contrepartie de 91 projets.

En effet, on décompte finale, on synthétise 3 390 postes d'emploi créés éparpillés sur un nombre de 207 projets.

Tableau n° 33 : Répartition des projets retenus à la date du 30/09/2001.

Activités	Nombre de projets retenus	Pourcentage
Transport	44 499	34.14
*voyageurs	23 303	17.88
*marchandises	12 722	09.76
*	8 474	06.50
Agriculture	26 732	20.51
Services	26 170	20.08
Artisanat	12 889	09.89
Industrie	10 406	07.99
Bâtiment et accessoires	6 041	04.64
Professions libérales	1 767	01.36
Maintenance	1 341	01.03
Pêche	285	00.22
Eaux	179	00.14
Total	130 309	100.00

Source :

الوكالة الوطنية لدعم تشغيل الشباب، فيفري 2002.

Par branche d'activité, on distingue le secteur agricole et celui des services, qui campent en tête des projets retenus avec respectivement une proportion de (20.51% et 20.08%) et ce derrière le secteur des transports qui détient la part de 34.14%. Cependant, l'Industrie et le Bâtiment et Travaux publics ne disposent que de 07.99% et 04.64% respectivement. Enfin, notons qu'un effectif total de projets retenus s'étale à 130 309 projets.

Graphe n° 12: Répartition des projets retenus à la date du 30/09/2001.

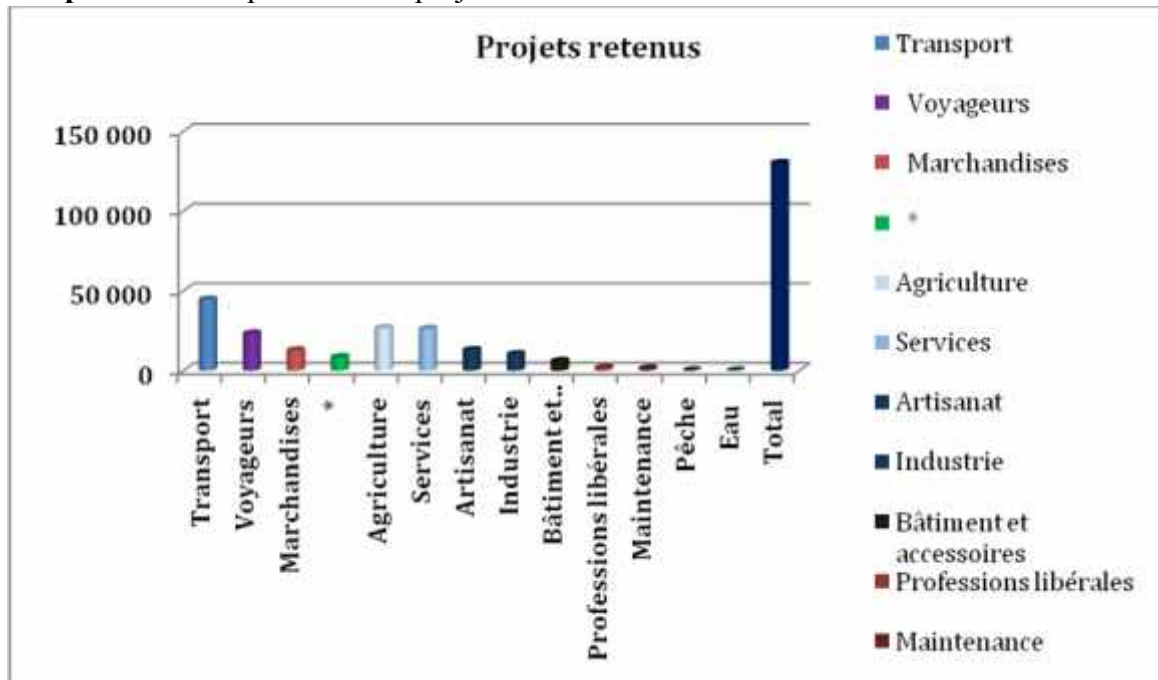


Tableau n° 34 : Etat des micro-entreprises financées jusqu'au 30/09/2001.

Secteurs d'activité	Nombre de projets	%	Coût d'investissement (10 ⁶ DA)	Nombre de postes attendus	%	Nombre moyen de postes	Coût moyen du poste
Transport							
*voyageurs	11 665	30.90	20 292	29 259	27.35	3	693 536
*marchandises	6 922	18.33	13 342	14 837	13.87	2	899 250
Services	6 596	17.47	08 577	20 290	18.87	3	422 723
Agriculture	4 620	12.24	06 255	11 655	10.89	3	536 679
Artisanat	4 513	11.95	08 214	17 606	10.46	4	466 553
Industrie	1 498	03.97	03 033	6 040	05.64	4	502 103
Bâtiment et accessoires	847	02.24	01 544	4 095	03.83	5	377 176
Professions libérales	663	01.76	07 59	1 761	01.64	3	431 253
Maintenance	351	00.93	04 33	1 037	00.90	3	497 783
Hydraulique	44	00.12	01 01	196	00.18	4	116 392
Pêche	35	00.09	08 70	178	00.17	5	487 429
Total	37 754	100.00	62 638	106 954	100.00	3	585 657

Source :

الوكالة الوطنية لدعم تشغيل الشباب، فيفري، 2002

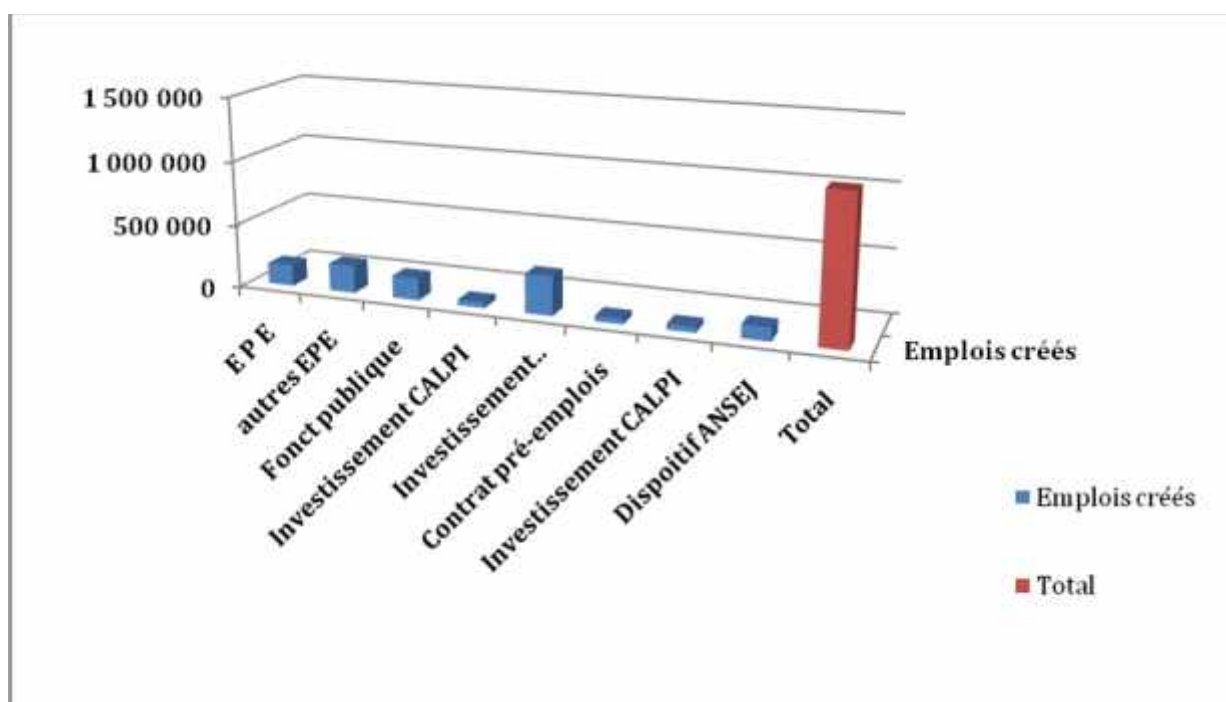
Le nombre de projets de micro-entreprises est plus important dans le secteur des transports avec ses deux volets (voyageurs pour 11 665 unités et marchandises pour 6 922 unités) occupant tout seul 50.23% du nombre de projets financés. Une part de plus ou moins importante est allouée aux Services, à l'Agriculture et à l'Artisanat avec respectivement (6 596 projets, soit 17.47% du total ; 4 620 projets, soit 12.24% du total et 4 513 projets, équivalent d'une proportion égale à 11.95% de micro-entreprises financées jusqu'à 30 septembre 2001. Le reste des branches d'activité est très négligeable.

Tableau n° 35 : Création d'emplois de 1999 à 2003.

Secteurs	Emplois créés
Entreprises publiques	166 061
Autres entreprises publiques	215 130
Fonction publique	173 010
Investissement CALPI	44 850
Investissement agriculture	303 160
Contrat pré-emplois	41 651
Investissement financé par les banques (hors ANSEJ et agriculture)	81 556
Dispositif ANSEJ	103 272
Total	1 128 692

Source : Services du gouvernement, février 2004.

Graphe n° 13 : Création d'emplois de 1999 à 2003.



Les Autres entreprises publiques sont les principales pourvoyeuses d'emploi durant cette période avec 215 130 postes offerts, soit une proportion s'élevant à 19.06%. Puis succède la Fonction publique qui a proposé d'emploi pour un effectif de 173 010 personnes, soit 15.33% des effectifs employés. Les Entreprises publiques, elles aussi de leur part, offrent pas moins de 166 061 postes d'emploi, ce qui représente une part de 14.71% du total des employés.

On distingue par la suite les différents dispositifs mis en place dans le cadre de contrats pré-emploi avec 41 651 personnes occupées, les Investissements financés par les banques hors ANSEJ et Agriculture, avec 81 556 individus embauchés et l'Investissement CALPI pour un nombre de 44 850 individus recrutés, ce qui démontre la frilosité de ces dispositifs à offrir un nombre important de postes d'emploi.

On relève enfin un nombre total de 1 128 692 individus qui ont été rangés tout au long de la période allant de 1999 à 2003, ce qui n'est pas aussi élevé comparativement au nombre de chômeurs-demandeurs d'emploi.

Le tableau ci-dessus montre que la masse d'emploi synchronise pleinement à la demande supplémentaire présumée, annuellement, et qui serait de l'ordre de 300 000 demandes.

Le secteur générateur d'emplois, pour l'ensemble de la durée, est essentiellement le secteur économique.

On note donc que le réaménagement du secteur des entreprises en 2001, a engendré une recrudescence de détermination.

L'activité agricole a également connu un retour d'enthousiasme, interprété en termes d'emplois permanents et temporaires qui totalisent pour la période considérée 321 875 emplois, selon le bilan du gouvernement¹⁴⁷.

Le budget de l'Etat continue de nourrir le procédé décrit, et donc de financer l'emploi périodique sous toutes ses formes.

L'investissement public et le financement cyclique de l'emploi s'accommodent positivement depuis la mise en œuvre d'un plan triennal de soutien à la croissance économique en 2001 sachant que 457 431 emplois ont été créés, dont 224 124 sont des emplois permanents dans le cadre de ce plan. Pour la circonstance, une enveloppe budgétaire de 380 milliards a été mobilisée en 2001-2002 sur une enveloppe de 524 milliards DA.

Les chiffres ci-dessus divulguent assurément une consolidation du taux de chômage à un niveau équivalent de celui de 1995, avec 24%, toutefois dévoilent autant à quel coût cela s'exécute.

En situation d'un grand investissement public, il est bien incontestable que la création d'emploi absorbe amplement la demande ; en revanche, le salaire constitue un facteur de contraction sur l'emploi sous le type actuel de controverse, et ce en termes de dépenses budgétaires.

¹⁴⁷ - Services du gouvernement, février 2004.

III.5.4 Dispositifs intervenus après le Programme d'Ajustement structurel

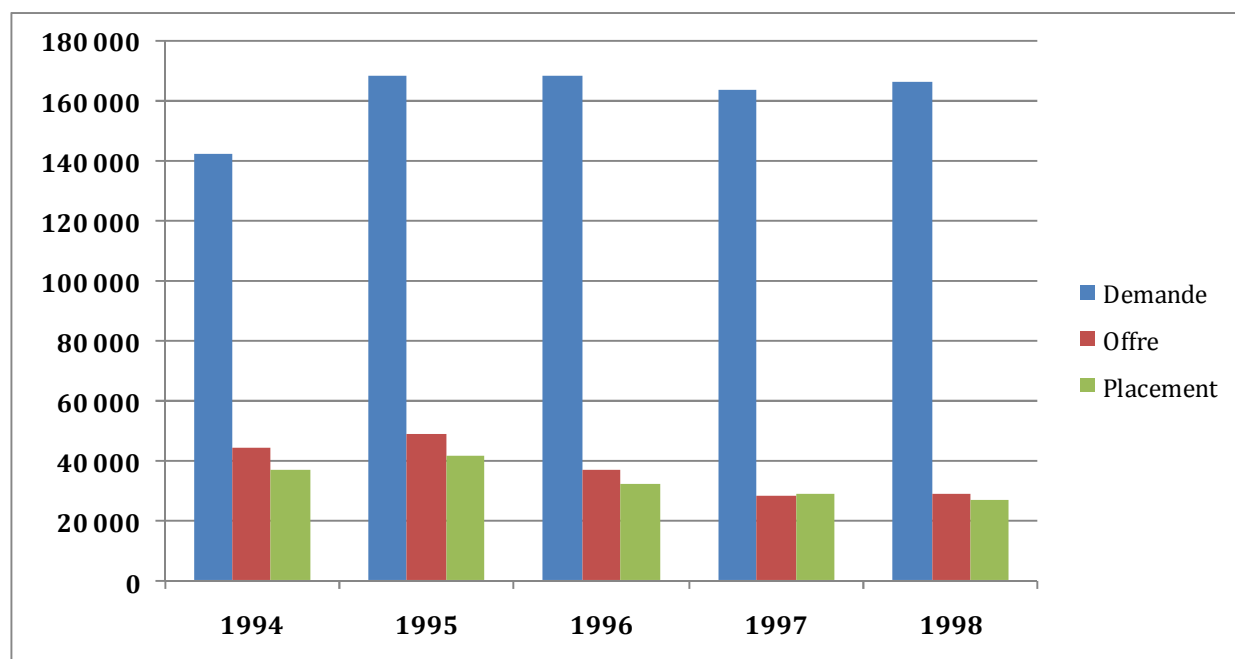
III.5.4.1 Agence nationale de l'emploi (ANEM)

Tableau n° 36 : Evolution des différents indicateurs durant la période 1994-1998.

(U : en Nombre et en Pourcentage)

Année	1994	1995	1996	1997	1998
Variable					
Demande	142 808	168 387	134 858	163 800	166 299
Offre	44 205	48 695	36 768	27 934	28 788
Placement	36 985	41 463	32 090	24 831	26 564
Taux de satisfaction (pourcentage)					
Offre/ demande	30.95	28.92	27.26	17.05	17.31
Placement/ offre	83.67	85.15	87.28	88.89	92.27
Placement/ demande	25.90	24.62	23.80	15.16	15.97

Graph n° 14: Evolution des différents indicateurs durant la période 1994-1998.



On enregistre un rapport offre/ demande de 30.95% en 1994, qui passe à 28.92% en 1995, puis à 27.62% en 1996, pour atteindre 17.05% en 1997, s'établissant enfin à 17.31% en 1998.

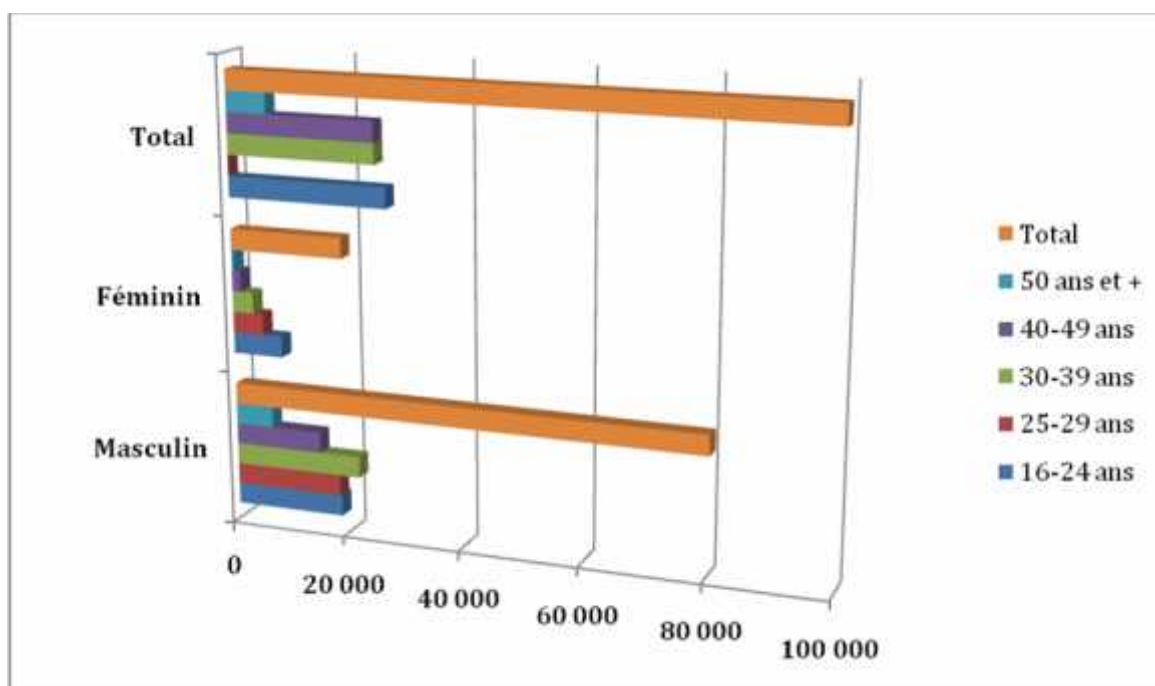
Cela montre que l'offre d'emploi par l'ANEM a suivi une évolution négative au cours de cette période.

Tableau n° 37 : Répartition de la demande par sexe et tranche d'âge pour l'année 2001.

Age	16-24 ans	25-29 ans	30-39 ans	40/49 ans	50 ans et plus	Total
Sexe						
Masculin	18 720	18 378	21 887	14 959	6 471	80 415
Féminin	8 575	5 294	3 602	1 466	462	19 399
Total	27 295	23 672	25 489	16 425	6 933	99 814
%	27,34	23,72	25,54	16,45	6,95	100

Source : MTSS, Evaluation des dispositifs de promotion, de régulation et de préservation de l'emploi, février 2002.

Graphe n° 15 : Répartition de la demande par sexe et tranche d'âge pour l'année 2001.



Prenant la variable tranche d'âge/masculin, celle comprise entre 30 et 39 ans et qui contient le nombre le plus important des demandeurs d'emploi, en enregistrant un ensemble de 21 887 personnes.

Par tranche d'âge féminine, c'est la catégorie 16-24 ans qui recèle un nombre important de femmes demandant d'emploi avec 85 775 femmes.

Pour le total de la population, c'est la tranche d'âge 16-24 ans qui dissimule le nombre le plus important des demandeurs d'emploi sur le total de la population avec 27 295 personnes.

Raisonnant seulement sur la variable Sexe, l'effectif des hommes demandant d'emploi, toutes catégories d'âge confondues, s'élève à 19 399 hommes ; cependant qu'on dénombre 19 399 femmes en situation de demande d'emploi, soit respectivement (80,55% contre 19,45% du total des demandeurs d'emploi).

III.5.4.2 Caisse nationale d'assurance chômage (CNAC) :

La CNAC est un établissement de sécurité sociale qui s'est chargé essentiellement de la mission de l'intendance des travailleurs compressés et ce conformément au « régime d'assurance chômage » résolu par la protection des salariés contre le péril chômage du à une raison économique. Elle propose également des qualifications, réinsertions et même des formations nouvelles en faveur des personnes contraintes au chômage temporaire ou durable.

Elle n'est mise en fonction réellement qu'en 1997, trois ans après sa création, soit en juillet 1994.

La CNAC adopte un certain nombre de mécanismes d'appui pour regagner l'emploi et à la création d'activités, en vue de remplir son rôle, et qui se résument dans :

✓ **Des centres de recherche d'emploi (CRE) :** on a recensé vingt deux centres de recherche d'emploi ayant réussi à réintégrer entre 20 et 35 % de travailleurs selon les régions, ainsi que la formation de pas moins de 5500 personnes ;

✓ **Des centres d'aide au travail indépendant (C.A.T.I) :** vingt centres d'aide au travail indépendant, où on a enregistré plus de 1500 porteurs de projets sont gérés par les conseillers, dont 160 en activité, 270 en pré démarrage et 1099 inscrit dans le cadre du micro crédit ;

✓ **D'une formation au sens large du terme.**

La formation reconversion : cette action s'est étendue sur la base des textes¹⁴⁸ de loi et les différents règlements en œuvre et les diligences opérées portent sur les personnes en chômage bénéficiaires de l'assurance. Cette catégorie est transigée selon ces études de :

- 31, 20 % qui sont sans instruction ;
- 49, 50% issus de cycle fondamental ;
- 15, 01 % ayant un niveau secondaire ;
- 04, 29 % avec un niveau universitaire.

Ce programme, qui recèle plus de 58 spécialités, retient un nombre des attributaires qui s'élève à 8709, durant la même période d'étude.

L'aide aux entreprises en difficultés (AED) : C'est une assistance reliée à l'effet prévu sur la protection de l'emploi et l'adéquation de l'entreprise à son environnement, considéré comme action active visant à maintenir les postes existant.

Les réalisations de cette procédure, jusqu'à novembre 2001, dévoilent que :

➤ Un nombre 1 337 entreprises publiques économiques d'envergure nationale et locale et 1 760 sociétés des salariés, composant le marché de l'AED. Elles totalisent 500 000 emplois ;

¹⁴⁸ - Décret 14-11, article 7.

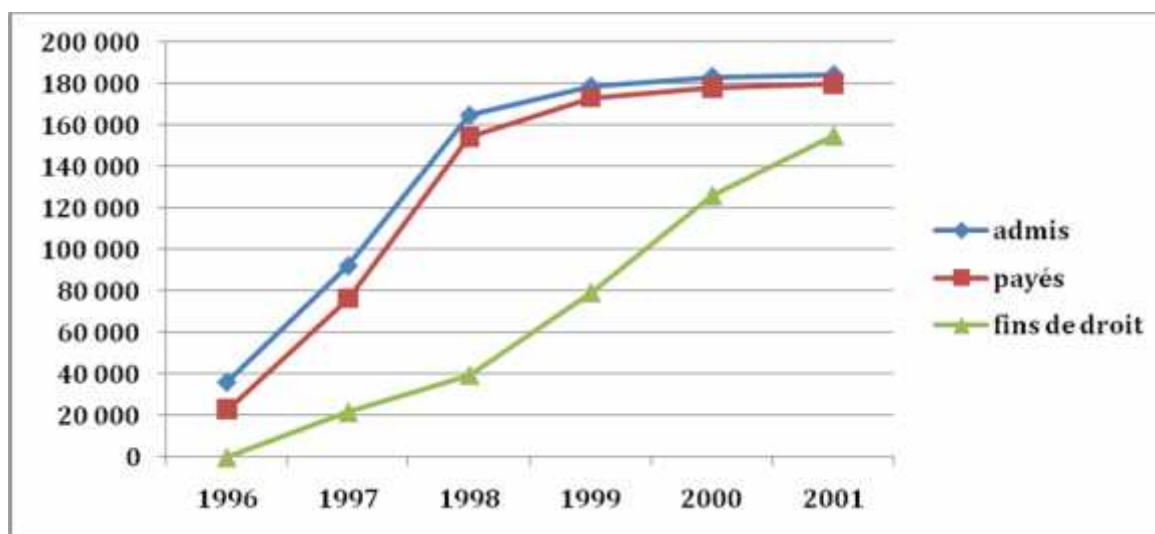
➤ 30 entreprises ont bénéficié d'un diagnostic d'expertise proposé par la CNAC, dont une proportion d'éligibilité remontant à 70%, prodiguées de cette façon : 06 pour les holdings publics, 08 pour le Holding public régional ouest et 08 pour le Holding public régional est.

Tableau n° 38: Effectifs de Chômeurs indemnisés par la CNAC durant 1996-2001.

Années	Nombre de personnes admises	Nombre de personnes payées	Nombre de personnes en fin de droits
1996	36 108	22 767	–
1997	92 151	76 385	21 845
1998	164 684	154 256	39 696
1999	178 656	173 360	79 493
2000 ¹⁴⁹	183 334	178 008	126 173
2001 ¹⁵⁰	184 312	180 154	155 102

Source : Ministère du Travail et de la Protection sociale et la Caisse nationale d'Assurance chômage, données statistiques, 2001.

Graph n° 16: Effectifs de Chômeurs indemnisés par la CNAC durant 1996-2001.



¹⁴⁹ - CNES, données Annexes statistiques, 2^{ème} semestre 2001, MTPS, mars 2002.

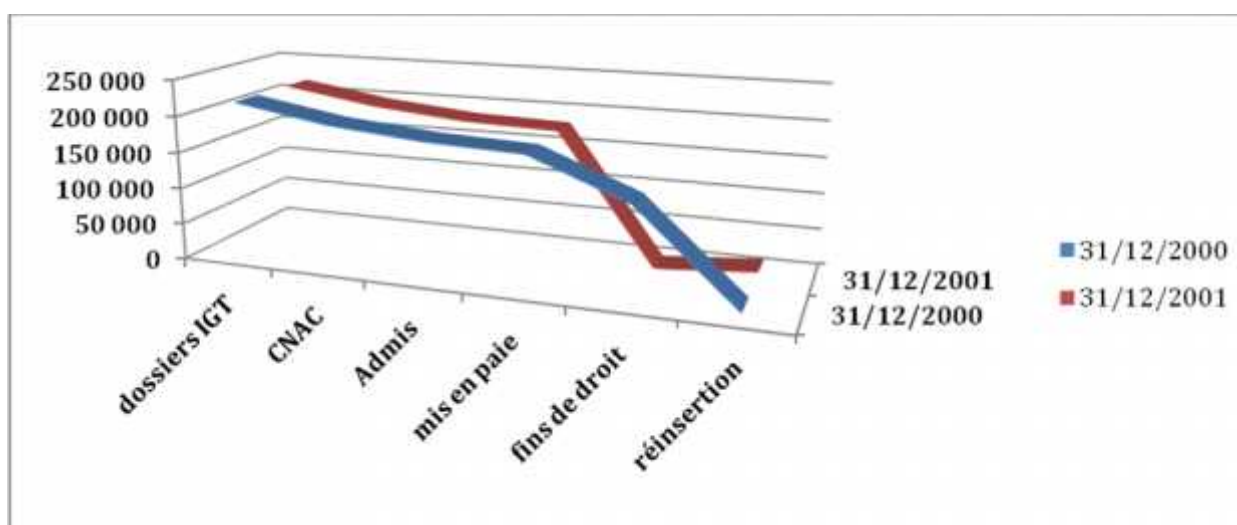
¹⁵⁰ - CNES, données Annexes statistiques, 2^{ème} semestre 2001, MTPS, mars 2002.

Tableau n° 39: L'assurance chômage.

	Cumul au 31-12-2000	Cumul au 31-12-2001
Nombre de dossiers visés par l'inspection du travail	216 980	217 084
Dossiers déposés auprès de la CNAC	195 279	196 783
Dossiers admis	183 334	184 311
Dossiers mis en paiement	178 008	180 154
Nombre de fins de droits	126 173	155 102
Durée moyenne d'indemnisation	24 mois	24 mois
Réinsertion		
-assurés ayant suivi une session de CRE	3 836	11 125
-assurés réinsérés dans la vie active	684	3 105
Recettes globales (en milliers de DA)		
-cotisations	57,00	59,00
-placements	17,00	20,40
-COD	10,00	10,22

Source : CNES, Données statistiques, Annexes, 2^{ème} semestre 2001, MTPS, mars 2002

Graphe n°17: L'assurance chômage.



Le nombre de dossiers visés par l'Inspection de Travail a peu progressé entre 2000 et 2001, avec un taux de croissance médiocre estimé à 0.04%.

Le nombre de dossiers déposés auprès de la CNAC a, pour sa part, passé de 195 279 à 196 783 sur la même période.

Cependant, seulement 183 334 dossiers admis en 2000 contre 184 311 en 2001.

En revanche, le nombre de personnes en situation de fin de droits a trop progressé sur la période, avec un taux de croissance de 18.65%, augmentant ainsi de 126 173 à 155 102 dossiers.

La durée moyenne d'indemnisation est, en effet, considérée à 24 mois ou 2 ans.

III.5.4.3 Mécanismes et instruments d'Emploi

a. Emploi salarié d'initiative locale (ESIL) :

Outil servant la procréation d'emplois temporaires d'une durée allant de 6 à 12 mois, mis en place par les collectivités locales et géré par la direction de l'emploi des jeunes (DEJ/ wilaya). Déclenché en 1990, il constitue l'un des volets du dispositif d'insertion professionnelle des jeunes (DIPJ).

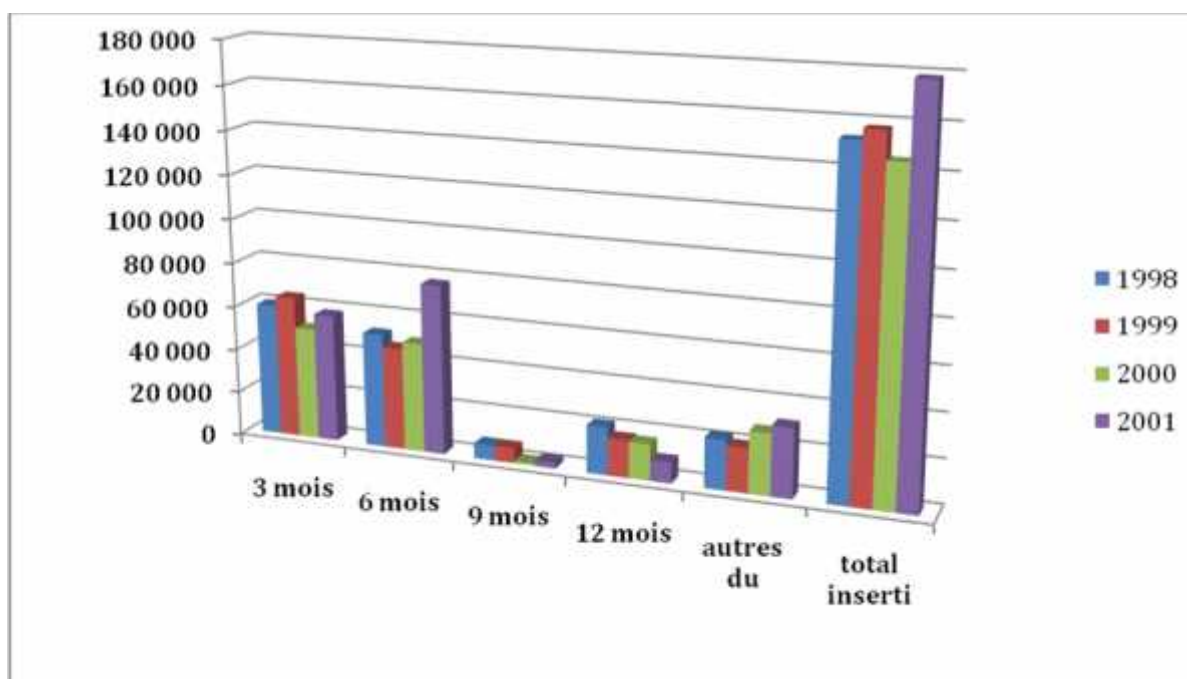
Tableau n° 40 : Répartition des ESIL par durée d'insertion.

Durée d'insertion	1998	1999	2000	2001¹⁵¹
3 mois	60 041	64 472	50 802	58 100
6 mois	51 864	46 307	49 496	77 000
9 mois	6 810	6 778	1 118	2 600
12 mois	21 643	16 975	16 355	9 500
Autres durées	22 585	20 033	27 710	31 300
Total insertion	162 943	154 565	145 481	178 500

Source : MTPS, Les dispositifs de soutien à l'emploi, Annexe III, 2002.

¹⁵¹ - MTPS, Evaluation des dispositifs de promotion, de régulation et de préservation de l'emploi, février 2002.

Graphe n° 18 : Répartition des ESIL par durée d'insertion.



En 1998, le nombre d'insertions sur une durée de 03 mois est le plus important avec 60 041 personnes. Ceux qui sont insérés pour une durée de 6 mois sont aussi nombreux avec 51 864 individus. Les insertions pour des durées dépassant 02 mois est 22 585. Succède par la suite les insertions pour une durée de 12 mois avec 21 643 insertions.

Enfin, les insertions pour 09 mois ne représentent qu'un nombre de 6 810 individus. La même cadence est observée pour les années 1999 et 2000. La même chose pour l'année 2001, mais seulement une permutation entre la durée de 03 et 06 mois toutes choses étant égales par ailleurs.

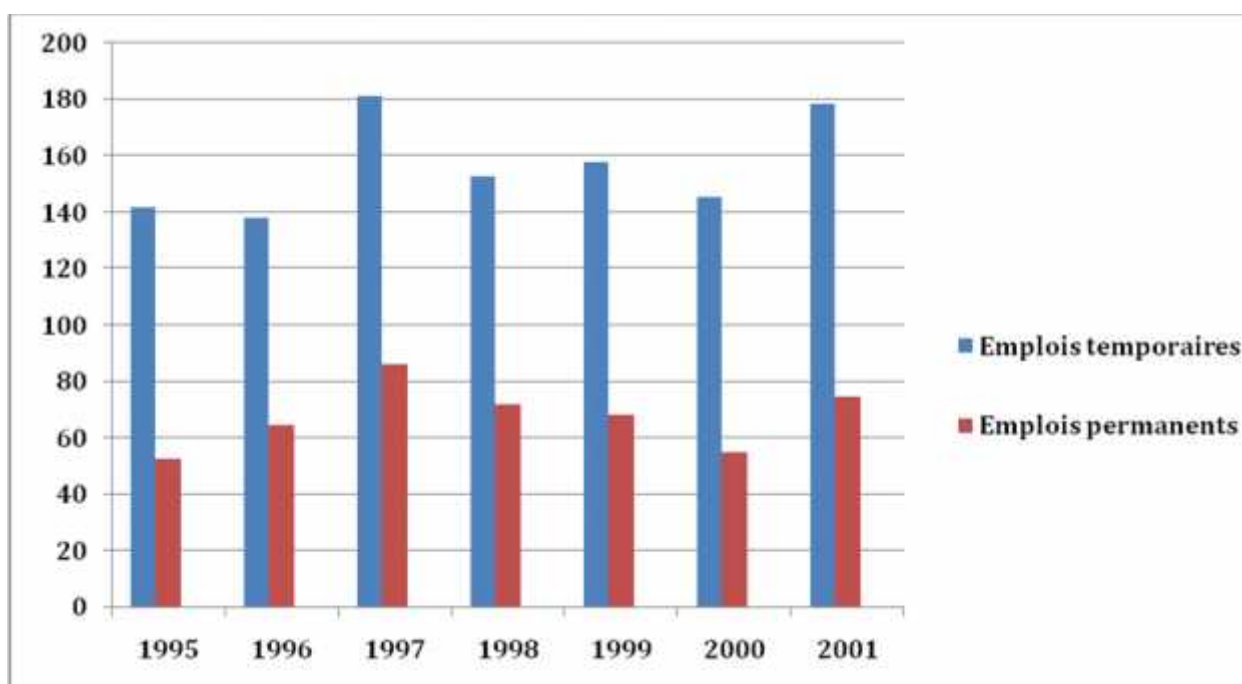
Tableau n° 41: Bilan du dispositif en termes d'insertion professionnelle 1995-2001.

U : en 10³

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Indicateur							
Emplois temporaires	141.6	138.1	181.2	152.9	157.9	145.4	178.5
Emplois permanents	52.6	64.8	86.1	72.2	68.3	55.1	74.7

Source : MTSS, *Evaluation des dispositifs de promotion, de régulation et de préservation de l'emploi*, février 2002.

Graphe n° 19 : Bilan du dispositif en termes d'insertion professionnelle 1995-2001



L'année 1997 a enregistré le nombre d'insertions le plus élevé avec 181 200 individus insérés, puis arrive l'année 2001 avec 178 500 personnes insérées et l'année 1999 avec 157 900 insertions. Cependant, l'année 1996 détient le macabre bilan avec seulement 138 100 postes d'emplois temporaires offerts.

Concernant les emplois permanents, c'est la même cadence qui a lieu avec un pic de 86 100 individus insérés en 1997, puis 74 700 personnes insérées professionnellement en 2001, ensuite l'année 1999 connaît 68 300 insertions. Enfin, l'année 1995 verra le bilan le plus mitigé sur toute la période d'analyse en ne comptabilisant pas plus de 52 600 insertions.

Tableau n° 42: Le coût financier (dotation budgétaire annuelle) du dispositif ESIL.

U : en 10⁹ DA.

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Coût financier	2.5	2.5	2.6	2.35	2.08	1.94	2.4

Source : MTSS, Evaluation des dispositifs de promotion, de régulation et de préservation de l'emploi, février 2002.

L'enveloppe budgétaire n'a pas réellement évolué au cours de cette période allant de 1995 jusqu'à 2001 (avec un rythme très prudent de 2.5 milliards de DA en 1995, 2.5 milliards de DA en 1996, demeurant à 2.6 milliards de DA en 1997, elle rétrograde à 2.35 milliards de DA en 1998, encore elle subira une chute à 2.08 milliards de DA en 1999, poursuivant sa dégringolade jusqu'à 1.94 milliards de DA en 2000, pour remonter enfin au niveau de 2.4 milliards de dinars en 2001.

Tableau n° 43 : La part croissante de l'emploi féminin en ESIL 1997-2001.

U : 10³

Année	1997	1998	1999	2000	2001
Insertions totales	181.2	152.9	157.9	145.4	178.5
Insertions féminines	54.2	53.2	64.6	56.8	67.5
Part insertion féminine	29.9	34.8	41.0	39.1	37.8

Source : MTSS, Evaluation des dispositifs de promotion, de régulation et de préservation de l'emploi, février 2002.

La proportion des femmes insérées a passé de 29.9% en 1997, jusqu'à 34.8% en 1998, elle grimpe à 41.0% en 1999, puis redescend à 39.1% en 2000 et 37.8% en 2001

b. Agence de Développement social (ADS)

L'ADS¹⁵² est conçue comme un instrument d'accomplissement de la politique d'appui de l'Etat aux catégories déshéritées et ce à travers :

- ❖ La collection des projets ;
- ❖ Leur financement ;
- ❖ La vérification de leur achèvement sur le terrain.

Les plans sociaux que l'ADS aura la prérogative de gérer comptent ce qui suit :

Outre la couverture sociale dont ils bénéficient, les ménages sans revenus, dont les membres ont contribué à des travaux par la commune, ont droit à l'indemnité d'activité d'intérêt général (IAIG) comprenant une assistance directe de l'Etat de l'ordre de 3000 DA servie mensuellement ;

Cependant, le filet social qui appréhende l'allocation forfaitaire de solidarité (AFS) de la valeur de 900 DA le mois, est destiné aux responsables de familles ou personnes vivant seules, sans revenus et inaptes au travail. Ce montant est surélevé de 120 DA par personne à charge (3 au maximum).

¹⁵² - Décret n° 96-232 du 29 juin 1996.

Conclusion

En matière de privatisation, la période s'étendant de 1995, qui a vu le premier texte de loi apparaître et jusqu'à 2003, diverses lacunes ont entravé ce processus découlant de plusieurs domaines, dont essentiellement les suivants : inharmonie de l'agencement procédurier avec les exigences de l'économie nationale, les nombreuses intrusions dues à la multiplication d'organes en charge de la privatisation, dont les prescriptions et prérogatives se défilent, la carence d'expertise concernant privatisation, l'attribut très confus des choix stratégiques, la situation des entreprises publiques éligibles à la privatisation, la déficience des entrepreneurs locaux et la timidité des investisseurs étrangers, la laborieuse appréciation des entreprises publiques éligibles à la privatisation, l'instabilité des gouvernements et du ministre en charge de la privatisation, les antagonismes de compétence entre les différents centres de décision, la dissimulation de la ampleur sociale et humaine, la banqueroute du marché boursier, les mésententes au sein du personnel politique, les objections des syndicats des travailleurs, l'abnégation de la population par rapport aux réformes.

Ce sont ces logiques, entre autres, qui ont fait du bilan de privatisation des entreprises publiques, très maigre et loin des ambitions de départ.

Face à une forte demande, la création d'emplois a été nettement insuffisante au cours de la période précédente. Et le caractère structurel et dramatique du chômage exige maintenant une approche totalement nouvelle fondée non plus sur la relation emploi-investissement mais sur la relation emploi-croissance. Une des caractéristiques du chômage en Algérie est qu'il touche de manière particulièrement forte les jeunes et les femmes. Ainsi, parmi les sans-travail, 80% ont moins de 30 ans, 65% moins de 25 ans et 40% moins de 20 ans. Quant aux femmes, elles sont dans une situation d'inégalité flagrante : il y avait 1 femme active pour 12 hommes actifs en 1985, et ce taux sera dans le meilleur des cas de 1 à 7 en l'an 2000, reflet de la très faible insertion professionnelle des femmes en Algérie. D'une manière générale, près de 75% des sans-emploi n'ont jamais travaillé.

Pour répondre au chômage structurel, qui frappe principalement la jeunesse, il importe d'agir tant au niveau du travail que du non-travail. En d'autres termes, il faut d'une part créer les conditions d'une croissance supérieure de l'emploi dans les années à venir, et, d'autre part, mettre en place les formes de solidarité appropriées.

Conclusion générale

Conclusion générale

Nous pouvons dégager une série de résultats :

Durement affecté par les réformes structurelles instaurées par l'Etat dans le cadre du Plan d'Ajustement structurel, la situation du marché du travail devient inquiétante. En effet, ce marché sera caractérisé par :

- La baisse de la proportion des employés salariés permanents avec la croissance des activités informelles ;
- Des taux de chômage autant élevés dans le milieu urbain que dans le milieu rural ;
- Une portion importante de la population employée est concentrée dans les secteurs des services non productifs, au dépend des secteurs industriel et agricole productifs, traduisant par conséquent un déséquilibre dans la répartition des personnes occupées ;
- La dominance du sexe masculin proportionnellement au féminin ;
- La catégorie des jeunes parmi la population est la plus touchée par le fléau du chômage ;
- Un chômage durable ;

Puis, les différents instruments déployés par les autorités pour parer au phénomène du chômage sont appuyés essentiellement sur la politique de financement de programmes d'emploi dans le cadre d'emploi de jeunes pour la période qui a juste succédé le PAS, ces programmes ayant permis la procréation de plus de 1 600 000 poste d'emploi entre 1999 et 2004 ; et dans le cadre du plan de soutien à la relance économique s'étalant de 2001 à 2004.

Certes, les différents instruments et dispositifs nous montrent l'atténuation du phénomène du chômage, particulièrement de 2004 à 2007, marquée par une conjoncture financière favorable tributaire de la flambée des cours du brut sur le marché international, et qu'on a consacré une certaine manne financière en vue d'absorber le chômage par le biais du financement public.

En revanche, beaucoup d'effort demeure à être consenti dans le processus d'atténuation de l'emploi, tenant compte que les chiffres du chômage sont toujours alarmants, et il est recommandé pour les autorités d'entreprendre des politiques plus rigoureuses et rationnelles dans cette perspective, notamment par :

- ✓ L'encouragement du secteur productif susceptible de générer des postes d'emplois permanents ;
- ✓ La nécessité d'élaborer des prévisions cycliques pour mieux cerner l'ampleur du phénomène et appréhender la nature des instruments à engager ;
- ✓ L'indispensable coordination entre le secteur de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur avec les entreprises publiques économiques et privées ;

L'évaluation de l'efficacité des réformes économiques demeure difficile. Elle est entre des analystes la jugeant positive et ceux qui la culpabilisent.

Les arguments apportés par ces derniers sont, malgré l'autonomie accordée à l'entreprise, celle-ci vi accuse encore de l'insuffisance d'initiatives.

Toutefois, ils permettent que les réformes doivent se poursuivre, car sans elles il n'existe pas d'issue à la crise économique.

Principalement, nous pensons que les réformes économiques coïncident sur quelques difficultés majeures :

- ❖ les réformes économiques souffrent d'un surplus de monopolisation de l'économie, ce qui décline la portée réelle de la politique de libéralisation de l'économie et remet en cause tout le processus de réformes. Or celles-ci sont survenues indubitablement pour briser ce caractère de situation;
- ❖ les gérants examinent les instruments des réformes économiques ne sont pas suffisamment au point : si l'entreprise jouit d'une relative autonomie, l'environnement diligent de l'entreprise ne suit pas le mouvement et affaiblit ainsi de l'efficacité des réformes économiques ;
- ❖ la non maîtrise, par l'entreprise, des outils de gestion. Elle ne fonctionne pas selon les règles et règles de gestion reconnues universellement. Un certain nombre de problèmes de l'entreprise vient de là.

Cependant, maîtriser les coûts de production et partant la productivité au sein de l'entreprise l'un des objectifs de l'autonomie de gestion de l'entreprise. Le non respect de ces principes aggrave la situation. Les effets d'une telle gestion posent aujourd'hui le problème de la pérennité de l'entreprise.

Le mouvement de réformes du début des années 80 ne semble pas avoir répondu positivement aux attentes et aux espoirs des uns et des autres.

Suite à la crise pétrolière de 1986, plusieurs objectifs ont été ciblés : Les lois sur les réformes économiques sont le produit d'une profonde réflexion conduite par les pouvoirs publics à propos du devenir de l'économie nationale.

La problématique des réformes économiques peut être résumée dans les termes suivants : de quelle façon seront employées le plus efficacement possible les potentialités du pays ressources naturelles agricoles et énergétiques et ressources humaines :

Les réformes économiques cherchent à asseoir de nouvelles règles économiques qui permettent d'atteindre l'efficacité économique. Ces nouvelles normes économiques signifient une meilleure allocation des ressources, le développement de la concurrence entre les agents économiques, l'élévation des gains de productivité. Un tel système ne peut fonctionner que dans le cadre d'un marché concurrentiel. En adaptant le statut des entreprises publiques aux exigences de ce marché, les réformes économiques garantissent ainsi leur succès.

La réforme de l'entreprise publique se justifiait dans la mesure où plusieurs contradictions bloquaient son développement.

-
- mettre en place une nouvelle organisation économique (en l'occurrence le système de marché) qui permettrait de faire sortir l'économie nationale de la crise où elle se trouve ;
 - atteindre une meilleure gestion de l'économie nationale, grâce à la réalisation de gains de productivité, qui assurerait une croissance économique au pays en dépit des contraintes extérieures telles que l'endettement extérieur ou la chute des avoirs extérieurs ;
 - opérer la rupture avec un système de gestion basé uniquement sur la rente pétrolière ;
 - permettre à l'entreprise publique de jouer un rôle moteur dans le cadre de ces réformes économiques.

L'ensemble des réformes économiques entamées après un constat d'échec des politiques économiques antérieures. La faiblesse de ces politiques tient au système lui même (un système de gestion de type monopolistique, système qui n'a engendré que gaspillage et dilapidation des ressources publiques.

L'entreprise publique était considérée comme une personne morale de droit commun, n'ayant pas de patrimoine propre c'est-à-dire de capital social ; son patrimoine était constitué de biens appartenant à l'Etat et de dotations budgétaires fournies par l'Etat au moment de sa création. Cette conception de l'entreprise publique ne pouvait aller de pair avec les principes de commercialité et d'efficacité économique que recherchent présentement les réformes économiques.

En fait, la production, le système de prix, l'emploi, l'investissement, le plan financier, ce sont les domaines où l'autonomie de l'entreprise s'exerce

L'autonomie reste tributaire de la situation économique du pays. Une amélioration de cette situation impliquerait une plus grande autonomie pour l'entreprise.

Ces dernières années, les réformes économiques faillent d'une certaine cohérence nous semble-t-il. Elles prônent tantôt une certaine rigueur dans la gestion de l'économie, tantôt elles font preuve d'une indulgence insolite face à certaines dispositions sensibles (compression du personnel, augmentation des salaires,...). Le système de régulation élaboré apparaît de ce fait insuffisant. C'est pourquoi, les réformes économiques donnent cette impression d'incertitude dans la conduite des politiques économiques. En effet, il existe une perception que tout peut être remis en cause et qu'on peut revenir en arrière vers une gestion de type centralisée.

Enfin, on peut reprocher à l'entreprise publique sa lente adaptation aux réformes. En tout cas et pour terminer, les réformes économiques menées jusque là donnent l'impression d'une confusion, qui ne permet pas de voir avec sérénité l'avenir économique du pays.

Références bibliographiques

Les ouvrages en français:

- 1) Leila ABDELADIM, Les privatisations d'entreprises publiques dans les pays du Maghreb Maroc-Algérie-Tunisie, Etudes juridiques, les Editions internationales, 1998.
- 2) Bertrand AFFILE et Christain GENTIL, Les grandes questions de l'économie contemporaine, L'Etudiant, avril 2001.
- 3) Wladimir ANDREFF, La mutation des économies postsocialistes Une analyse économique alternative, l'Harmattan, collections Pays de l'Est, mai 2003.
- 4) Patrick ARTUS et Pierre-Alain MUET, Théories du chômage, Economica, 1997.
- 5) Mokhtar BELAIBOUD, De la survie à la croissance de l'entreprise, OPU, Alger, 1995.
- 6) A. BELHIMEUR, La dette extérieure de l'Algérie, Casbah Editions, Alger, 1998.
- 7) Driss BEN ALI, Réforme du secteur public au Maroc, Stratégie de privatisation Comparaison Maghreb Europe, l'Harmattan, Paris, 1995.
- 8) Abdelatif BENACHENHOU, Pour une meilleure croissance, Alpha Désign, Alger, juin 2008.
- 9) Ahmed BENBITOUR, L'Algérie au troisième millénaire Défis et potentialités, Mairnoor, 1998.
- 10) Rachid BENDIB, L'Etat rentier en crise, Eléments pour une économie politique de la transition en Algérie, OPU, Alger, décembre 2006.
- 11) Emmanuelle BENICOURT et Bernard GUERRIEN, La théorie économique néoclassique, 3^{ème} édition, La Découverte, Paris, 2008.
- 12) Hocine BENISSAD, L'Ajustement structurel L'expérience du Maghreb, OPU, Alger, avril 1999.
- 13) Hocine BENISSAD La réforme économique en Algérie (ou l'indicible ajustement), OPU, Alger, février 1991.
- 14) BERARD M-H., Privatisations à l'Est : la vision d'un acteur occidental, Grands débats, Economica, Paris, 1994.
- 15) Yasmine BOUDJENAH, Algérie décomposition d'une industrie, la restructuration des entreprises publiques (1980-2000) : l'Etat en question, Collection Histoires et Perspectives Méditerranéennes, l'Harmattan, 2002.
- 16) Antoine BOUET, Le protectionnisme Analyse économique, Vuibert, septembre 1998.
- 17) Ahmed BOUYACOUB, La gestion de l'entreprise industrielle publique en Algérie, OPU, Alger, 1987.
- 18) Abdelmadjid BOUZIDI, Les années 1990 de l'économie algérienne Les limites des politiques conjoncturelles, Editions ENAG, janvier 1999 (Entretien).
- 19) Abdelhamid BRAHIMI, Stratégies de développement pour l'Algérie : défis et enjeux, Economica, Paris, 1992.
- 20) Nathalie CHOUMETTE, Frédéric CHOUMETTE, Les politiques économiques, Ellipses Editions Marketing S. A, mars 2008.
- 21) Emmanuel COMBE, Précis d'économie, PUF, France, 4^{ème} édition, mars 1998.
- 22) Ahmed DAHMANI, L'Algérie à l'épreuve Economie politique des réformes 1980-1997, Editions l'Harmattan, 1999.
- 23) Philippe DARREAU, Croissance et politique économique, De Boeck et Larcier, 2003.

-
- 24) Youcef DEBBOUB, Le nouveau mécanisme économique en Algérie, OPU, Alger, janvier 2001.
 - 25) P.-H. DEMBENSKI, La privatisation en Europe de l'Est, éditions PUF Paris, 1995.
 - 26) Xavier DENIS-JUDICIS et Jean-Pierre PETIT, Les privatisations, Editions Montchrestien, E.J.A. Paris Cedex 15, 1998.
 - 27) Gilles DOSTALER, Le libéralisme de Hayek, Editions La Découverte et Synos, Paris, 2001.
 - 28) Michel GASPARD, Réinventer la croissance Les chemins de l'emploi en Europe, Editions La Découverte et Syros, Paris, 1997.
 - 29) Jacques GENEREUX, Economie politique 1^{er} Tome : Introduction à l'analyse économique, 3^{ème} éditions Hachette, Paris, 1995.
 - 30) Smail GOUMEZIANE, Le mal algérien Economie politique d'une transition inachevée 1962-1994, Fayard, 1994.
 - 31) Xavier GREFFE, Jérôme LALLEMENT et Michel De VOREY, Dictionnaire des grandes œuvres économiques, Editions Dalloz, 2002.
 - 32) Djamel-Eddine GUECHI, L'Union du Maghreb arabe L'intégration régionale et développement économique, Casbah Editions, Alger, 2002.
 - 33) Mahrez HADJSEYD, L'industrie algérienne. Crise et tentatives d'ajustement, l'Harmattan, Paris, 1996.
 - 34) Fodil HASSAM, Chronique de l'économie algérienne Vingt ans de réformes libérales 1986-2004 Les chemins d'une croissance retrouvée, Editions l'Economiste d'Algérie, mars 2005.
 - 35) Ahmed HENNI, Economie de l'Algérie indépendante, ENAG Editions, Alger, 1999.
 - 36) Gérard Marie HENRY, Histoire de la pensée économique, Armand Colin, avril 2009.
 - 37) André JOYAL Le néolibéralisme à travers la pensée économique Analyse et critique, Les presses de l'Université Laval, Québec, Canada, 2000.
 - 38) D. LABARONNE, Les privatisations à l'Est, 1999.
 - 39) Abdelhak LAMIRI, Gérer l'entreprise algérienne en économie de marché, Prestcomm Editions, 1993.
 - 40) Abdelhak LAMIRI, Crise de l'économie algérienne Causes, mécanismes et perspectives de redressement, Les presses d'Alger, 1999.
 - 41) J. Le Corre, Stratégies mal préparées, Economica, n° 31 mai 2003.
 - 42) Abderrahmane MEHTOUL, L'Algérie face aux défis de la mondialisation 2^{ème} Tome : Réformes économiques et privatisation, OPU, Alger, février 2002.
 - 43) Mustapha MEKIDECHE, L'Algérie économie de rente et économie émergente Essai sur la conduite des réformes économiques et perspectives (1986-1999), Editions DAHLAB, septembre 2000.
 - 44) Salah MOUHOUBI, L'Algérie à l'épreuve des réformes économiques, OPU, Alger, mars 1998.
 - 45) Colette NEME, La pensée économique contemporaine depuis Keynes, Economica, 2001.
 - 46) Marc NOUSCHI, Lexique d'histoire économique, Armand Colin, Paris, 1999.
 - 47) Jean-Pierre PAUWELS, Réflexions sur les nouvelles orientations économiques du plan quinquennal 1980-1984 et sur l'organisation de l'économie algérienne, ENAL, Alger, 1983.
 - 48) Frédéric PULON, Economie générale, 4^{ème} édition, Dunod, septembre 1998.
-

- 49) David REED, Ajustement structurel, environnement et développement durable, l'Harmattan, juin 1999.
- 50) Bernard SABY Dominique SABY, Les grandes théories économiques, Dunod, 3^{ème} édition, Paris, 2003.
- 51) Nacer-Eddine SADI, La privatisation des entreprises publiques en Algérie Objectifs, Modalités et Enjeux, 2^{ème} édition, OPU, Alger, 2006.
- 52) E. S. SAVAS Privatisation & partenariat public-privé, 2000. Pour la traduction française, Nouveaux Horizons-ARS, Paris, 2002. Originellement publié par Chatham House Publishers/ Seven Bridges Press, LLC, sous le titre : Privatisation and Public-Private Partnerships. Traduit de l'américain par Michel Le Seac'h.
- 53) Ahmed SILEM, L'introduction à l'analyse économique, Arman Colin, Paris, 1997.
- 54) Abdelkader TAIBOUNI, Réformes économiques et ajustement structurel en Algérie, Alternatives Sud, Volume II, 1995.
- 55) Guy TCHIBOZO, Economie du travail, Dunod, Paris, 1998.
- 56) Rachid TLEMCANI, Etat, bazar et globalisation L'aventure de l'infîtah en Algérie, les Editions El Hikma, Alger, 1999.
- 57) Diane-Gabrielle TREMBLAY, Développement économique et emploi les enjeux et les politiques, Québec, 2008.

Les ouvrages en arabe :

- (1) محمد علي الليثي و آخرون،
(2) مدني بن شهرة، الإصلاح الاقتصادي و سياسة التشغيل، التجربة الجزائرية، 2009.
(3) مصطفى سلمان و آخرون،
(4) محمد شريف المان،
(5) أحمد هني، دروس في التحليل الاقتصادي الكلي، ديوان المطبوعات الجامعية، الجزائر، 1993.
(6) عمر صخري، التحليل الاقتصادي الكلي، الديوان الوطني للمطبوعات الجامعية، الجزائر، 1987.

Les mémoires et thèses en français:

- 1) ADLI Zouheir, thèse de doctorat, Le processus des réformes économiques en Algérie : impact sur les performances des entreprises publiques de transformation de la filière " blé " : cas de l'ERAD d'Alger 1983-2000, université d'Alger, 2002.
- 2) GLIZ Abdelkader, thèse de doctorat d'Etat, Valeur de l'entreprise et méthode de privatisation dans un contexte de transition vers l'économie de marché, Université d'Alger, 2001.
- 3) KIHAL-KACHICHE N., Rentabilité et réformes de l'Entreprise Publique Algérienne (EPA), thèse de doctorat, université de Boumerdès, 2008.
- 4) MEZAACHE Ali, thèse de doctorat, L'entreprise publique algérienne et les nouvelles réformes économiques : éléments d'analyse d'une nouvelle dynamique de gestion, université d'Alger, 2001.
- 5) TEBANI Amel, Privatisation des entreprises publiques économiques en Algérie, thèse de magister, Université d'Alger, 2008.
- 6) Réformes et performance de l'Entreprise Publique Economique (E.P.E.), thèse doctorat.

Les mémoires et thèses en arabe :

- (1) عبد الكريم البشير، أطروحة دكتوراه دولة، محددات البطالة، حالة الجزائر، INPS، 2000.
- (2) مسعود كسري، خوصصة المؤسسات الاقتصادية العمومية في الجزائر: الواقع و الآفاق الجزائر 2005

Rapports :

- 1) Bureau international du travail (BIT), La normalisation internationale du travail, nouvelle série 53, Genève 1953.
- 2) Caisse nationale d'Assurance chômage (CNAC), Statistiques, 2001.
- 3) CNES, Données statistiques, annexes statistiques, 2^{ème} semestre 2001, mars 2002.
- 4) CNES, Rapport annuel sur le développement humain, 2000, 19^{ème} session, novembre 2001.
- 5) CNES, Rapport sur le contexte économique du premier semestre 1998, 12^{ème} session, novembre 1998.
- 6) CNES, Evaluation des dispositifs d'emploi, dossier annexes, 20^{ème} session, Algérie, juin 2002.
- 7) CREAD, Chérif CHAKIB, La restructuration industrielle : nécessité d'une approche systémique, Cahier n° 41, 3^{ème} trimestre 1997.
- 8) Enquête de la main-d'œuvre de l'année 1998.
- 9) Fonds monétaire international (FMI), Bulletin du 5 août 1996.
- 10) FMI, Statistiques financières internationales, Editions françaises, 1993.
- 11) Kouider BOUTALEB, La restructuration industrielle, objectif de l'exportation, les Cahiers du CREAD, n° 42, 3^{ème} trimestre 1997.
- 12) Ministère de Plan et de l'Aménagement de Territoire (MPAT), Rapports, 1980 et 1983
- 13) Ministère du Travail et de la Protection sociale (MTPS), Statistiques, 2001.
- 14) MTPS, Les dispositifs de soutien à l'emploi, Annexe III, 2002.
- 15) Ministère de Travail et de la Sécurité sociale (MTSS), Evaluation des dispositifs de promotion, de régulation et de préservation de l'emploi, février 2002.
- 16) MTSS, Evaluation des dispositifs de promotion, de régulation et de préservation de l'emploi, février 2002.
- 17) Organisation de Coopération et de Développement économique (OCDE), 1995.
- 18) Office National des Statistiques (ONS), L'emploi et le chômage, données statistiques, n° 226, Editions ONS, Algérie, 2005.
- 19) ONS, Activité, l'emploi et le chômage en Algérie, Enquête sur la mesure des niveaux de vie 1995, 1996.
- 20) ONS, Activité, emploi et chômage, données statistiques, n° 308, 1^{er} trimestre 2000.
- 21) ONS, Emploi et chômage en Algérie, données statistiques, n° 262, 1995.
- 22) Premier plan quinquennal 1980-1984, Rapport général.
- 23) Services du gouvernement, 2004.
- 24) Synthèse du bilan économique et social 1967-1980, mai 1980.

Rapports en arabe :

- (1) الديوان الوطني للإحصائيات، معطيات إحصائية، النتائج المؤقتة للثلاثي الثالث لسنة 2001، رقم 343.
- (2) المجلس الوطني الاقتصادي والاجتماعي، تقويم أجهزة الشغل، 2002.
- (3) المجلس الوطني الاقتصادي والاجتماعي، مشروع تقرير حول علاقة التكوين بالشغل، الدورة الرابعة عشر، نوفمبر 1999.
- (4) المجلس الوطني الاقتصادي والاجتماعي، معطيات برنامج التعديل، 96-95.
- (5) الوكالة الوطنية لدعم تشغيل الشباب، فيفري 2002.
- (6) الوكالة الوطنية للشغل، فيفري 2002.
- (7) وزارة العمل والحماية الاجتماعية، جانفي 2000.
- (8) وكالة التنمية الاجتماعية، فيفري 2002.

Colloques :

- 1) A.CHAABANE, La privatisation des entreprises publiques, 5^{ème} colloque international sur les privatisations, Tunis, février 1995, non publié.
- 2) Ministère de l'Industrie et de la Restructuration, Colloque autour de l'évaluation de l'opération de restructuration, 2 et 3 mars 1999, Alger.
- 3) Ahcène AMAROUICHE, Les PME industrielles algériennes à l'épreuve de l'ouverture économique, 2^{ème} colloque international INPS, Alger, mai 2009.
- 4) Naima DOUICI-HACHEMI, Le secteur public et le processus de privatisation en Algérie, Colloque international de l'INPS: croissance, développement et nouvelles politiques industrielles, Alger, 17-18 mai 2009.

Reuves et journaux :

- 1) B. NICOT et A. SCHATT, La privatisation dans les pays de l'Est et la théorie des incitations, Revue française de géométrie, n° 6, 1998.
- 2) C. AYARI, Privatisation et débat entreprises publiques-entreprises privées en Tunisie, Le Maghreb, n° 205, 8 juin 1990.
- 3) Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire (MPAT), 1983 : La restructuration des entreprises, Revue algérienne de développement, Alger, mai 1983.

Textes de loi :

- 1) La loi de finance 1993.
- 2) Journal officiel (JO), Décret 90-103.
- 3) JO, Décret 93-250.
- 4) Premier plan quinquennal 1980-1984.
- 5) Décret sur la libéralisation du commerce extérieur en février 1991 : forte dévaluation du cours du dinar.
- 6) Loi du 11 décembre 1989, n° 89-39 (promulguée le 11 avril 1990) :
- 7) Décret présidentiel du 4 octobre 1980.
- 8) J.O., n°41 du 7/10/1980, article 2.
- 9) Loi sur la monnaie et le crédit, avril 1990.

-
- 10) Loi de finances rectificative, complétant la loi 90-10.
 - 11) Décret de février 1991.
 - 12) Instruction de la Banque d'Algérie(BA), avril 1991.
 - 13) Ordonnance 95-22 du 26 août 1995; reprise par Nacer-Eddine SADI, La privatisation des entreprises publiques en Algérie Objectifs, Modalités et Enjeux, 2^{ème} édition, OPU, 2006.
 - 14) Décret n° 96-232 du 29 juin 1996.
 - 15) Guide des privatisations au Maroc, 1^{er} décembre 1996.
 - 16) Décret du 7 juin 1998 portant liste des 89 entreprises à privatiser.
 - 17) Ordonnance 01-04 du 20 août 2001; reprise par Nacer-Eddine SADI, La privatisation des entreprises publiques en Algérie Objectifs, Modalités et Enjeux, 2^{ème} édition, OPU, 2006.
 - 18) Ordonnance 01-04 de 2001, article 13.
 - 19) Loi 01-04 relative à la privatisation, article 22.
 - 20) Décret 14-11, article 7.

Sites internet :

www.imf.org

www.banquemondiale.org

www.ilo.org

www.oecd.org

www.wto.org

www.undp.org

www.cread.edu.dz

www.cnes.dz

www.ons.dz

www.mf.gov.dz

www.mtess.gov.dz

www.mipi.dz

www.bank-of-algeria.dz

www.elwatan.com

Liste des tableaux

Tableau n° 1 : Répartition du montant global alloué par l'Etat au titre de l'assainissement des EPE depuis 1991	18
Tableau n° 2: Techniques de privatisation utilisées au Maroc	44
Tableau n° 3: Classement des entreprises publiques marocaines à privatiser en fonction des secteurs d'activité concernés	45
Tableau n° 4: Entreprises privatisées et recettes correspondantes en Tunisie	
Tableau n° 5: Place du secteur d'Etat avant la transition	48
Tableau n° 6: Estimation OCDE du nombre de grandes et de moyennes entreprises d'Etat au début de la privatisation	48
Tableau n° 7: Evolution de la contribution de la fiscalité pétrolière dans les recettes budgétaires de l'Etat 1974-1984	96
Tableau n° 8: Le budget de l'Etat durant la période 1993-1997	103
Tableau n° 9: Répartition des effectifs compressés selon le secteur juridique et le secteur d'activité entre 1994 et 1998	105
Tableau n° 10: Répartition des entreprises selon le secteur juridique et le secteur d'activité jusqu'au 30 juin 1998	106
Tableau n° 11 : Situation de la trésorerie des entreprises publiques (en millions de DA)	109
Tableau n° 12 : La restructuration organique des entreprises publiques en 1983	112
Tableau n° 13: Entreprises privatisées durant la période 1995-2003	119
Tableau n° 14: Répartition des 89 entreprises retenues pour la privatisation par secteur d'appartenance	120
Tableau n° 15: Evolution du taux de chômage entre 1967-1997	126
Tableau n° 16: Evolution des facteurs affectant le chômage et ses taux	128
Tableau n° 17: Les balances fiscale et monétaire	129
Tableau n° 18: Les effectifs compressés entre 1994 et 2001	132
Tableau n° 19 : Evolution des indicateurs monétaires entre 1994-1998	133
Tableau n° 20: La balance des paiements	134
Tableau n° 21: Répartition du taux de chômage selon les catégories d'âge à l'année 2000	135
Tableau n° 22 : Répartition des chômeurs selon le sexe et la région en février 2000	137
Tableau n° 23: Répartition des chômeurs selon la durée et le sexe pour l'année 1995	138

Tableau n° 24 : Répartition des taux de chômage selon le niveau d’instruction	139
Tableau n° 25 : Situation de l’emploi et du chômage à l’année 2001	139
Tableau n° 26 : Répartition des employés selon l’activité économique	140
Tableau n° 27 : Répartition de la population apte à travailler et la population occupée selon les catégories d’âge	141
Tableau n° 28 : Vue globale sur les opérations d’insertion effectuées par le programme d’insertion professionnelle des jeunes 90-94 (formation)	142
Tableau n° 29 : Répartition de la création d’activités et les opérations d’insertion compatibles selon le secteur d’activité	142
Tableau n° 30 : Evolution du nombre des bénéficiaires de remboursement en contrepartie de travaux d’utilité publique	143
Tableau n° 31 : Evolution des candidats enregistrés dans les programmes pré-emploi (de 2 ^{ème} semestre 1998 à 31/12/2001)	143
Tableau n° 32 : La mise en œuvre des programmes du développement social	144
Tableau n° 33 : Répartition des projets retenus à la date du 30/09/2001	144
Tableau n° 34 : Etat des micro-entreprises financées jusqu’au 30/09/2001	146
Tableau n° 35 : Création d’emplois de 1999 à 2003	147
Tableau n° 36 : Evolution des différents indicateurs durant la période 1994-1998	149
Tableau n° 37 : Répartition de la demande par sexe et tranche d’âge pour l’année 2001	150
Tableau n° 38 : Effectifs de Chômeurs indemnisés par la CNAC durant 1996-2001	152
Tableau n° 39 : L’assurance chômage	153
Tableau n° 40 : Répartition des ESIL par durée d’insertion	154
Tableau n° 41 : Bilan du dispositif en termes d’insertion professionnelle 1995-2001	155
Tableau n° 42 : Le coût financier (dotation budgétaire annuelle) du dispositif ESIL	156
Tableau n° 43 : La part croissante de l’emploi féminin en ESIL 1997-2001	157

Liste des figures

Figure n° 1: Modalité de la privatisation de masse	51
Figure n° 2 : La fonction de la demande de travail	68
Figure n° 3 : Le cercle vertueux de croissance de la courbe de Philips	71
Figure n° 4: La courbe de production classique	73
Figure n° 5 : Le mouvement chômage-inflation-répartition des revenus	76
Figure n° 6 : Indexation partielle : courbe de Philips à long terme	77
Figure n° 7 : La fonction d'offre de travail	79
Figure n° 8 : Le modèle classique	80
Figure n° 9: Emploi et production d'équilibres	80
Figure n° 10 : Chômage d'équilibre	83
Figure n° 11: Schéma de programmation des privatisations sous l'Ordonnance (n° 95-22) de 1995	117
Figure n° 12 : Schéma général de programmation des privatisations sous l'Ordonnance (n° 01-04) de 2001	118
Figure n° 13: Articulation générale du dispositif institutionnel mis en place en 1995 par les ordonnances (n° 95-22 et 95-25)	122
Figure n° 14 : Articulation générale du dispositif institutionnel mis en place en 2001 par l'Ordonnance 01-04, relative à la privatisation	124
Figure n° 15: Processus de réflexion inhérent au processus de privatisation	125

Liste des graphes

Graphe n° 1 : Evolution de la contribution de la fiscalité pétrolière dans les recettes budgétaires de l'Etat 1974-1984	96
Graphe n° 2 : Le budget de l'Etat durant la période 1993-1997	104
Graphe n°3 : Répartition des effectifs compressés selon le secteur juridique et le secteur d'activité entre 1994 et 1998	106
Graphe n° 4: Répartition des entreprises selon le secteur juridique et le secteur d'activité jusqu'au 30 juin 1998	107
Graphe n° 5 : La gestion du chômage entre 1986-1999	110
Graphe n° 6: Répartition des 89 entreprises retenues pour la privatisation par secteur d'appartenance	120
Graphe n° 7: Evolution du taux de chômage entre 1967-1997	127
Graphe n° 8 : Les effectifs compressés entre 1994 et 2001	132
Graphe n° 9: Evolution des indicateurs monétaires entre 1994-1998	133
Graphe n° 10: Le produit intérieur brut	135
Graphe n° 11: Répartition du taux de chômage selon les catégories d'âge à l'année 2000	136
Graphe n° 12: Répartition des projets retenus à la date du 30/09/2001	145
Graphe n° 13 : Création d'emplois de 1999 à 2003	147
Graphe n° 14: Evolution des différents indicateurs durant la période 1994-1998	149
Graphe n° 15 : Répartition de la demande par sexe et tranche d'âge pour l'année 2001	150
Graphe n° 16: Effectifs de Chômeurs indemnisés par la CNAC durant 1996-2001	152
Graphe n°17 : L'assurance chômage	153
Graphe n° 18: Répartition des ESIL par durée d'insertion	155
Graphe n° 19 : Bilan du dispositif en termes d'insertion professionnelle 1995-2001	156